



**DOSSIER DE CANDIDATURE
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE**

**PETR Arlysère
30 octobre 2015**



Sommaire

1. La trajectoire d'Arlysière, de 2000 à 2050	3
1.1. Historique.....	4
1.2. L'Engagement d'Arlysière et de ses collectivités	13
2. Ceux qui font le TEPOS Arlysière dès aujourd'hui	16
2.1. Organisation actuelle du PETR d'Arlysière.....	16
2.2. Organisation actuelle des communautés de communes.....	21
2.3. Les autres acteurs partenaires du territoire	22
3. L'état des lieux du territoire	23
3.1. Contexte.....	23
3.2. Bilan des consommations	32
3.3. Bilan des productions d'énergie renouvelable	40
3.4. Bilan des émissions de gaz à effet de serre	41
3.5. Principales actions réalisées et en cours	42
3.6. Les atouts et faiblesses du territoire pour aborder la transition énergétique	47
4. Le potentiel du territoire	49
4.1. La méthode de travail	49
4.2. Le potentiel du territoire	52
4.3. Le résultat du jeu de cartes.....	56
5. S'engager dès 2015 dans le TEPOS Arlysière	58
5.1. Organisation pour le TEPOS.....	58
5.2. Le plan d'actions sans regret et les actions bonifiées.....	63
5.3. La mise en œuvre des crédits régionaux, si le territoire est lauréat	74
5.4. Plan d'actions à moyen et long terme	75
6. Annexes	81
6.1. Les partenaires du territoire autres que collectivités.....	81
6.2. Liste et engagements des collectivités	81
6.3. Liste et engagements des partenaires	81
6.4. Formulaire des collectivités.....	82
6.5. Formulaire des partenaires	82
6.6. Autorisations pour l'OREGES	82
6.7. Demandes de pré diagnostic Cit'ergie	82
6.8. Présentations et présence aux ateliers.....	82
6.9. Informations complémentaires	83
6.10. Dossier de presse	83

1. LA TRAJECTOIRE D'ARLYSÈRE, DE 2000 A 2050

L'élaboration et la mise en œuvre de politiques territoriales sont « dans les gènes » d'Arlysère, au travers des procédures contractuelles qu'il porte depuis plus de 15 ans, avec la Région Rhône-Alpes, le Conseil départemental, l'Etat, l'Europe, tant des politiques généralistes (Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes 2010-2016 (CDDRA), Contrat territorial de Savoie (CTS)), que thématiques (tourisme, filière bois, PER, pastoralisme, agriculture, habitat – OPATB, etc).

Au-delà, le syndicat constitue également, depuis sa création, une instance de réflexion et d'études prospectives, sur de nombreux sujets (eau potable, petite enfance, transports, qualité de l'air... pour ne citer que quelques exemples), jusqu'au SCOT arrêté en 2012.

Les choix stratégiques établis dans le SCOT sont également des outils au service de la diminution de la facture énergétique du territoire : aménagement de l'espace, structuration du dispositif des zones d'activités et des pôles de commerce, en lien avec les réseaux de transport préfigurés, pour ne citer que cet exemple.

C'est dans ce contexte de multiples initiatives, reprises dans le paragraphe des actions en cours, que suite à la nomination du territoire « TEPCV en devenir », et après débat en bureau syndical, les élus se sont positionnés de manière volontariste pour un travail approfondi afin d'identifier les marches de progrès collectif possibles, en associant toutes les composantes du territoire (collectivités, entreprises, associations, citoyens).

Au travers du PETR Arlysère, le territoire souhaite ainsi candidater à l'AMI TEPOS de l'ADEME et de la Région du 30 octobre 2015, et s'engager concrètement dans une démarche de transition sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande en énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

Le territoire

Population Arlysère	59 061
CoRAL	43 004
CCHCS	8 860
CCB	4 470
Com'arly	2 727

NSEE 2014

CORAL

CC
HAUTE COMBE
DE SAVOIE

COMARLY

CC BEAUFORTAIN

▪ 39 communes, 4 communautés de communes, fédérées dans le PETR Arlysère :

- **Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL, 18 communes)** : territoire à la fois urbain (Albertville-Ugine) et périurbain/rural
- **Communauté de Communes Haute-Combe de Savoie (CCHCS, 11 communes)** : communes périurbaines/rurales
- **Communauté de Communes du Beaufortain (CCB, 4 communes)** : communes touristiques de montagne
- **Communauté de Communes du Val d'Arly (Com'arly, 6 communes)** : communes touristiques de montagne

▪ Un territoire à la croisée des vallées (Combe de Savoie, Tarentaise, Beaufortain, Val d'Arly, bassin annécien)

Une mutualisation de travail au niveau territorial sur de nombreux sujets, et un fil rouge depuis 2004 : **Développement Durable et Concertation**



Dans les pages à venir, le dossier présente l'historique et l'engagement « TEPOS » du PETR et de ses 4 communautés de communes, avant de détailler les acteurs actuels, l'état des lieux, les potentiels, puis de présenter le projet de TEPOS à travers l'organisation, le plan d'actions sans regret, et le plan d'actions à moyen et long terme.

1.1. Historique

1.1.1. L'historique d'un seul coup d'œil

Historique	
Oct 1999	Création du Syndicat Arlysère par les communes d'Ugine et Albertville pour la gestion de la papeterie d'entreprises et des contrats de territoire
Juillet 2000	Signature du 1er contrat de développement (CGD) avec la Région et le Département
2003 et 2004	Création de 3 communautés de communes : C.C. de la région d'Albertville (CoRAL), CC du Beaufortain (Confluences), CC de la Haute Combe de Savoie (COHCS)
2004	Lancement simultané de 3 procédures nouveaux contrats : CDDRA, Agende 21 local, et SCOT
2005 : Désignation « territoire de développement durable »	
Dec 2007	Création du SMU SCOT et lancement de la procédure de SCOT
Oct 2008	Elargissement d'Arlysère aux communes du Haut Val d'Arly
Mars 2010	Création de la CC du Haut Val d'Arly (Comtalpy)
Dec 2010	Démarrage des nouveaux contrats CDDRA et CTS
Juillet 2011	Arrêt du projet de SCOT
Dec 2011	arrêt du SCOT, constatant l'organisation souhaitable par les élus : Arlysère, 4 communautés de communes, 39 communes, et la répartition des compétences entre ces 3 niveaux
Mai 2012	Approbation du SCOT
Avril 2014	publication de l'état « 15 années de politiques territoriales sur Arlysère, bilan et perspectives »
Fev 2015	Validation du CTS JG
Nov 2016	Désignation « territoire de développement durable »

Vous avez dit « Arlysère » ?

A la fin des années 1990, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Savoie ont souhaité contractualiser des enveloppes de subvention au service du développement local, au travers de « contrats de territoire » signés pour 5 ans. Le **syndicat intercommunal Arlysère a ainsi été créé en 1999** pour porter la première génération de contrats, Contrat Territorial de Savoie (CTS) avec le Département de la Savoie, Contrat Global de Développement (CGD) avec la Région Rhône-Alpes. Il joue un rôle d'interface et d'animateur de la concertation entre les différents partenaires locaux (communes, communautés de communes, administrations, associations...) et avec les financeurs (État, Région, Département, Europe).

Au fil des années, le périmètre initial du syndicat s'est élargi, parallèlement Arlysère a développé ses interventions selon trois axes :

1/ **Elaboration, animation et gestion des contrats de territoire**, généralistes (CDDRA, CTS, PER) et thématiques : tourisme, agriculture, pastoralisme, commerce, forêt-filière bois... (voir encadré ci-dessous ✕)

2/ **Mise en place d'actions et de projets au service des collectivités membres** : TIC, SIG, consultance architecturale, conformité ADS, accessibilité (diagnostics tout ERP, PAVE) ... jusqu'à un pôle urbanisme structuré depuis janvier 2015, Plans Communaux de Sauvegarde et DICRIM, place de marché hébergements/activités touristiques, outil e-rando et autres actions de formation acteurs du tourisme, OPATB, bois énergie...

3/ **Conduite d'études et de documents de planification à l'échelle du territoire** : Programmes Locaux de l'Habitat, transports collectifs, services d'accueil de la petite enfance, étude de synthèse eau potable, ... et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), de son élaboration à l'accompagnement des communes pour sa mise en œuvre

✕ :

15 années de Contrats

➤ 3 générations de contrats territoriaux et 7 Contrats thématiques



➤ Plus de 32 millions d'euros de subventions mobilisées



➤ Correspondant à un budget d'actions de 100 M€ environ, **dont certaines portées directement par**



➤ Dans des logiques participatives et de développement durable



ateliers 21, commissions, comités de pilotage

Historique des réunions de la candidature « TEPOS », entre juillet et octobre 2015

Légende : réunion Arlysère dédiée ou non / assemblée délibérante ou CAU réunion au public : élargi, dédiée ou non

Date	Sujet de la réunion	Organisateur	Nb participants (hors animateurs)	Lieu
10 juin	Bureau du PETR : décision de proposer la démarche TEPOS	Arlysère	6	Arlysère
08 juillet	Bureau du PETR : point dossier TEPOS	Arlysère	6	Arlysère
08 juillet	Conseil syndical du PETR : délibération de lancement de la démarche TEPOS	Arlysère	67	Bouaif sur Doron
22 juillet	Atelier Espace Vallées, volet Mobilité : Organisation spatiale Présentation de la démarche TEPOS comme complément de la démarche TV	Arlysère	58	Alberville salle de la municipalité
06 août	Réunion de lancement de l'AMO TEPOS	Arlysère/AERE	4	Arlysère
26 août	COPE : Journée : travail sur l'articulation des projets TEPOS et Espace Vallées	Arlysère	9	Arlysère
31 août	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Communautaire / délibération afférente	Communauté de communes du Beauvaisin (CCB)	15	CCB
01 sept	Bureau du PETR : point dossier TEPOS	Arlysère	6	Arlysère
07 sept	Réunion de présentation TEPOS aux Techniciens du territoire	Arlysère	11	Alberville Maison Commune du Parc
07 sept	Réunion de présentation TEPOS aux Elus membres de la Commission Transition Energétique	Arlysère	17	Alberville Maison Commune du Parc
07 sept	Atelier Habitat/ Social/ Politique de la Ville	Arlysère	16	Alberville salle de la municipalité
08 sept	Présentation de la démarche CEE (Communes Efficaces en Economie d'Energie) par le Conseil Départemental et l'Auder	Conseil Départemental / AEDER	36 (14 communes d'Arlysère représentées)	Alberville Maison Communale du Parc
08 sept	Atelier Déplacements	Arlysère	20	Alberville salle de la municipalité
10 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire de Oisèches	9	maire de Oisèches
11 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire Bouaif	17	maire Bouaif
14 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire d'Ugine	23	maire d'Ugine
14 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire de Gagnon	18	maire de Gagnon
17 sept	Atelier "Jeu de la transition énergétique" Techniciens et sachants pour validation des cartes potentiel	AERE / Arlysère	47	Alberville Maison Communale du Parc
17 sept	Atelier "Jeu de la transition énergétique" Elus pour les choix politique	AERE / Arlysère	40	Alberville Maison Communale du Parc
17 sept	Commission Environnement CCACS : Informations Générales TEPOS	CCACS	50	Fronton : Salle des activités
18 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil de Développement	Conseil Local de Développement	38	Alberville
18 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire de Jours en Savaie	15	maire de Jours en Savaie
21 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire d'Alberville	28	maire d'Alberville
21 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire de Alenthon	8	maire de Alenthon
22 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire de Palud	12	maire de Palud
22 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire de Gilly	17	maire de Gilly
22 sept	Présentation de la démarche TEPOS au bureau de conseil syndical de parc naturel régional du massif des Bauges / délibération afférente	maire de Quantal	29	maire de Quantal
22 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire de Gréby	15	maire de Gréby
23 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire de Cléry	10	maire de Cléry
25 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire de Cohencoc	11	maire de Cohencoc
25 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire d'Albonval	info détaillée page 104	maire d'Albonval
28 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire de Verron Avey	12	maire de Verron Avey
29 sept	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	maire de Mercury	18	maire de Mercury
29 sept	Atelier 1 : Mobilité et urbanisme - Tourisme	AERE / Arlysère		Alberville Maison Communale du Parc
29 sept	Atelier 2 : Bioénergie, forêt, alimentation - Agriculture durable	SOLAGRO (Arlysère)		Alberville Maison Communale du Parc
29 sept	Présentation de la démarche TEPOS au CA : délibération afférente	Conseil Administration CFF Ugine	14	CFF Ugine
28 sept	Présentation de la démarche CEE au Conseil Municipal / délibération afférente	Maire de La Balbe	15	Maire de La Balbe
30 sept	Atelier 3 : Bâtiments, inclus maîtrise de l'énergie et production d'énergie	ENERTECH (Arlysère)		Alberville Maison Communale du Parc
30 sept	Atelier 3 : Electricité renouvelables, réseaux et smart grids	HESPUL (Arlysère)		Alberville Maison Communale du Parc
30 sept	Bureau du PETR : point dossier TEPOS	Arlysère	6	Arlysère
01 oct	Conseil communautaire : présentation de TEPOS aux élus et décision afférente	CCAV	47	Gilly sur Isère
02 oct	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	Maire de Fontenay	18	Maire de Fontenay
02 oct	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	Maire de Planchevire	9	Maire de Planchevire

Légende : mission Arlysère dédiée ou non / assemblée délibérante ou CA / réunion au public (oung, dédiée ou non)

Date	Sujet de la réunion	Organisateur	Nb participants (hors animateurs)	Lieu
03-oct	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	Maire de Vendhon	15	Maire de Vendhon
07-oct	Réunion de concertation avec l'ensemble des établissements scolaires et les représentants de parents d'élèves de la Co.FAM, ainsi que tous les transporteurs - Présentation de la démarche TEPOS	Co.FAM	30	Alberville
07-oct	Conseil spécial de PETAH - délibération d'engagement TEPOS d'Arlysère	Arlysère	69	Grand Valand
08-oct	Présentation de la démarche TEPOS + CBE au Conseil Municipal / délibérations afférentes	Maire de Notre Dame des Millères	3	Maire de Notre Dame des Millères
08-oct	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibérations afférentes	Maire de Sainte Eglise	14	Maire de Sainte Eglise
08-oct	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	Maire de Gevins	9	Maire de Gevins
08-oct	Présentation de la démarche TEPOS + CBE au Conseil Municipal / délibérations afférentes	Maire de Saint Vital	13	Maire de Saint Vital
13-oct	Programme d'actions MOEUREM d'Ugitech	Ugitech / AESSE / Arlysère	3	Ugitech
14-oct	Concertation transport de la Co.FAM - Articulation avec la démarche TEPOS	Co.FAM		Alberville
14-oct	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	Maire Saint Nicolas La Chapelle	9	Maire Saint Nicolas La Chapelle
15-oct	Réunion d'information et de présentation sur les besoins et objectifs de la démarche TEPOS	Maire de Saint Paul sur Isère	9	Maire de Saint Paul sur Isère
15-oct	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	Maire de la Gerbaie	10	Maire de la Gerbaie
15-oct	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	Maire de Grand Valand	9	Maire de Grand Valand
15-oct	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	Maire de Théobald	8	Maire de Théobald
20-oct	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	Maire de Macheof	NC	Maire de Macheof
21-oct	Présentation de la démarche TEPOS au Comité Local de Développement et grand public	Comité Local de Développement (CDE), avec A SERE et Arlysère	40	Alberville
21-oct	Présentation de la démarche TEPOS au C.C. / délibération afférente	Com Arly	15	Com Arly
22-oct	Conseil Communautaire CCGCS, présentation de TEPOS aux élus et élusaires afférents	CCGCS	22	Gefroy sur Isère
22-oct	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente	Maire de Villard sur Douan	11	Maire de Villard sur Douan
22-oct	Atelier Déplacements	Arlysère		Alberville
27-oct	Présentation de la démarche TEPOS au CA	CAE	20	Comité Basson Empire
30-oct	Présentation de la démarche TEPOS au Conseil Municipal / délibération afférente en afférente	Maire de George		Maire de George

1.1.2. 2004 - 2015 : la trajectoire d'Arlysère, « sous l'œil de DD »



Le chapitre qui suit montre en quoi la candidature TEPOS d'Arlysère constitue une suite logique de l'engagement du territoire en matière de développement durable.

2002 : Conseil énergie aux communes

En 2002, au travers du premier Contrat de territoire (CGD), Arlysère met en place un « **Point Info Energie** » local avec l'association en charge, l'ASDER.

Les objectifs de cette action, alors novatrice, (*Extrait du CGD, 1999 : « S'il est vrai que l'énergie ne semble pas être un problème actuellement dans notre pays, des solutions intermédiaires doivent être trouvées pour réduire les dépenses énergétiques des établissements publics et des habitations privées » !!!*), étaient de sensibiliser et de conseiller particuliers et collectivités en matière d'économies d'énergie et de possibilités d'utilisation d'énergies renouvelables locales, le bois-énergie en particulier (11 chaufferies bois communales à ce jour, 2 en projet, 7 autres étudiées).

Une mission de conseiller énergie, qui correspondrait aujourd'hui à un CEP, a ainsi été déployée de 2002 à décembre 2008, au travers d'une convention avec l'ASDER (mise à disposition d'un agent). Le conseiller énergie représente alors 50% des effectifs Arlysère !

Cette mission a pris terme en décembre 2008, au moment de la **création de la mission « Habitat »**, chargée de mettre en œuvre les actions issues des premiers Programmes Locaux de l'Habitat (PLH, élaborés et animés conjointement, de manière mutualisée), en intégrant la dimension énergétique. Par ailleurs et après 7 années d'accompagnement « rapproché » des communes, il a été considéré que les communes étaient désormais en capacité de gérer de manière autonome le suivi et l'optimisation de leurs consommations énergétiques... Erreur que corrigera le projet TEPOS !

2004 : Agenda 21, sous l'œil de DD

Début 2004, les élus d'Arlysère s'engagent dans une démarche alors inédite d'élaboration simultanée de trois projets de développement local :

- des contrats de territoire (avec la Région Rhône-Alpes et le Département de la Savoie)
- un SCOT
- un **Agenda 21 local**

L'efficacité de l'articulation étroite de ces trois procédures a été reconnue à l'échelon national, au travers des **Rubans du Développement Durable** attribués à Arlysère en novembre **2005**.

C'est de là que naît la culture de la **concertation** sur Arlysère, et de l'association des acteurs de la vie locale, qu'ils soient privés ou publics : en 2004, près de 500 personnes (50% d'élus environ) ont participé aux différents ateliers 21, renouvelés en 2008 avec près de 400 inscrits (et la même proportion d'élus).

Une **chargée de mission « agenda 21 local/communication »** est recrutée en 2004, et veille à ce que les 4 dimensions du Développement Durable (Environnement, Economie, Social, Gouvernance) soient intégrées dans les opérations qui bénéficient des Contrats (mise en place d'une **Charte de développement durable**, et d'une grille d'analyse des projets correspondante), mais aussi dans les actions portées directement par Arlysère : services aux communes, missions mutualisées, projets communs, études, formations, colloque DD annuel... jusqu'aux plannings hebdomadaires de réunions, largement e-diffusés, qui sont assortis du « **conseil de DD** », devenu la mascotte du territoire.



2005-2015 : Etudes et actions en lien avec l'énergie

Le syndicat Arlysère réalise plusieurs études prospectives ayant vocation à être transcrites en actions notamment au niveau des communautés de communes. Certaines ont marqué l'évolution du syndicat sur la thématique énergie/climat :

- **étude « transports »** (ERES transports) visant à définir un schéma de transports en commun sur le territoire (2005). Les communautés de communes, alors toutes jeunes, ne sont pas encore impliquées sur ce sujet. Cette étude amène à la **prise de compétence « transports »** de la CoRAL, puis dans un second temps (2012) à la mise en place d'une **DSP inter communautaire CoRAL/CCHCS**. Parallèlement, les statuts du syndicat Arlysère évoluent, avec la création en **février 2010** d'une carte « transports » faisant d'Arlysère un **syndicat mixte de transports** de type SRU (article L1231-10 et suivants du Code des transports).

Extrait des statuts d'Arlysère adoptés en février 2010 :

Le Syndicat exerce avec les collectivités Autorités Organisatrices de Transport (AOT) (Communes de (...), la Communauté de Communes de la Région d'Albertville, et le Département de la Savoie) la compétence « transports », afin de :

- *conduire les études préalables et la concertation nécessaires à un développement de l'offre de transports sur le territoire (transports collectifs, co-voiturage, modes doux, etc),*
- *coordonner les services que les AOT en place organisent,*
- *préparer et mettre en place un système d'information aux usagers,*
- *préparer et mettre en place un système de tarification coordonnée et des titres de transport uniques ou unifiés.*

Il pourra, en fonction des travaux menés sur le développement des transports en commun, et par délibération du Conseil Syndical, organiser des services réguliers et d'autres à la demande. A ce titre, Arlysère constitue, pour cette carte, un Syndicat Mixte de transports de type SRU (Article L.1231-10 et suivants du Code des transports).

La partie haute du territoire s'est saisie de la question par une approche touristique, concrétisée dans la **Convention Stations Durables Beaufortain/Val d'Arly 2010/2013**, dont le portage a été confié à Arlysère.

- **Charte forestière territoriale** (2005/2006), dans laquelle le bois énergie tient une place importante. Une chargée de mission « filière bois » intègre l'équipe de l'agence de développement économique locale, ALTEX. Un **Plan de mobilisation de bois** (PMB) est réalisé sur Arlysère en 2010.
- **audit sur le parc de lits touristiques** (2009, G2A Consulting) sur l'ensemble du territoire.
- **Étude diagnostic pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments** (2010, Urbanis/Inddigo). Cette étude a débouché sur la mise en œuvre d'un dispositif opérationnel, orienté vers :
 - o la **réhabilitation thermique du parc privé**, au travers d'une **OPAH**¹ « maîtrise de l'énergie » (mars 2012 à mars 2016).
 - o la **réhabilitation thermique des bâtiments publics** (logements sociaux, bâtiments publics), avec un dispositif d'aides intercommunales.
 - o la réhabilitation de **l'immobilier de loisirs**

En 2014, 3 des 4 communautés de communes d'Arlysère se sont à nouveau mobilisées de manière mutualisée pour préparer une **seconde génération de PLH**, exécutoires depuis juin 2015 (assistance GEODE). La mise en place d'un dispositif plus complet d'accompagnement à la réhabilitation du parc privé (type **plateforme de rénovation énergétique**) a été actée lors du comité de pilotage « Bilan de l'année 3 de l'OPATB », en mai 2015.

- **étude sur la qualité de l'air** (2011, Air Rhône-Alpes).

2008-2012 : Élaboration du SCOT



Ces différentes études ont alimenté ou complété le travail d'élaboration du SCOT (2008/2012), intégrant bien évidemment dans son rapport de présentation un **Etat initial de l'environnement**. En septembre 2012, le SCOT Arlysère devient exécutoire.

Les documents du SCOT ainsi que l'observatoire du SCOT 2013 sont téléchargeables sur :

<http://www.arlysere.fr/scot/>

La dernière génération de contrats territoriaux, le **PACT₂₁** (CDDRA+CTS 2010/2016) a été construite pour agir concrètement sur les enjeux d'un PCAET et diminuer la consommation énergétique territoriale et sa contribution aux GES.

Automne 2014 : « TEPCV » en devenir

Fort de son expérience et de ses projets, en novembre 2014 Arlysère répond à l'appel à projets de Mme la Ministre Ségolène Royal « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

En février 2015, la candidature Arlysère est retenue, au titre des « Territoires à Energie Positive pour la croissance Verte » en devenir.

¹ OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

2015 : Création du PETR – décision de candidater à l’AMI régional TEPOS

Créés par la loi MAPTAM de février 2014, les Pôles d’Equilibres Territoriaux et Ruraux visent à structurer davantage les territoires de Pays et in fine à les doter de compétences opérationnelles. Cette vision correspondant à la vision des élus du territoire quant à la « bonne organisation » locale (c’est-à-dire celle qui privilégie une répartition des compétences fonction de l’échelle la plus pertinente d’intervention pour une action publique locale efficiente), ceux-ci ont fait le choix de faire évoluer le syndicat mixte ouvert Arlysère et son frère jumeau (de par la loi de l’époque) le SIVU SCOT Arlysère en un unique PETR Arlysère, créé **le 8 juillet 2015**.

Son objet est le suivant (extrait des statuts) :

« S’appuyant sur la dynamique de partenariat entre les acteurs du territoire d’une part et la fédération des projets et ressources entre les 4 Communautés de Communes du territoire Arlysère d’autre part, le Syndicat a pour but l’étude et la mise en œuvre de tout moyen propre à favoriser un aménagement et un développement équilibré et durable du territoire Arlysère. »

Le PETR institue en outre une gouvernance nouvelle avec une conférence des Maires obligatoire. En termes de projet de territoire, il doit délibérer dans l’année suivant sa création sur un **projet opérationnel**, soit **d’ici le 8 juillet 2016**.

Des commissions thématiques ouvertes à tous les élus du territoire, se mettent en place pour élaborer ce « projet de territoire », chargées d’identifier les actions et compétences de niveau territorial à confier au PETR. Des ateliers ont été constitués dès **mai 2015** par ces commissions, en s’appuyant sur le travail réalisé antérieurement et sur le SCOT Arlysère. Un **atelier « transition énergétique »** est formé, aux côtés des ateliers déplacements, habitat/social/politique de la Ville, agriculture/filière bois, économie, tourisme, urbanisme, ...

Cette organisation de travail est « impactée » par deux actualités locales :

- **la très forte dynamique lancée début juillet avec la décision de candidater à l’AMI régional TEPOS du 30 octobre**, décision prise lors de la séance d’installation du PETR du 8 juillet 2015, marquant ainsi d’entrée le positionnement de celui-ci en matière de transition énergétique
- **la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**, qui devra être arrêté d’ici le 31 mars 2015 ; à ce stade, le projet proposé par le Préfet prévoit la fusion des 4 communautés de communes d’Arlysère.

1.1.3. Juillet-octobre 2015 : préparation de la candidature TEPOS

Juin-juillet : lancement de la candidature

Suite à la décision du bureau du PETR de s’engager dans une démarche TEPOS (**10 juin 2015**), une réunion « de lancement » de la démarche s’est tenue avec les interlocuteurs de l’ADEME, de la Région Rhône-Alpes, de la DDT et de la DREAL, le **30 juin 2015**.

Une consultation a très rapidement été menée afin de retenir une AMO. La réunion de lancement avec le candidat retenu, le groupement AERE (mandataire)/SOLAGRO/HESPUL/ENERTECH/Institut Négawatt s’est tenue le **6 Août 2015**.

Août-octobre : mobilisation des acteurs

Compte tenu de la nature de l'ambition TEPOS (facteur 2 sur les consommations et fort développement des énergies renouvelables) et des attentes des partenaires ADEME/Région, les 2 élus pilotes du projet et les 2 chargées de mission dédiées ont d'emblée misé sur une très forte mobilisation des acteurs autour de ce projet :

2 élus référents :

- Annick Cressens, VP Arlysère, Présidente de la CCB
- Lionel Mollier, délégué syndical Arlysère, Maire de Crest Voland

2 techniciens coordinateurs :

- Laure Chateigner-Létinois, chargée de missions Arlysère (SCOT, urbanisme, PLH, agriculture/forêt, prospective)
- Julie Pont, responsable environnement de la CCHCS

Pour cela 950 courriers d'information et de prise de renseignement (avec documents modèles proposés aux acteurs) ont été e-adressés courant août :

- aux Maires, Présidents de syndicats intercommunaux concernés, Bailleurs sociaux, acteurs locaux de l'aménagement et du développement territorial (39 mairies et 37 autres structures contactées),
- aux entreprises du territoire (assorties d'un formulaire élaboré avec l'OREGES pour autoriser la collecte des données individuelles), dans un courrier co-signé avec le Président de l'Agence Economique Locale ALTEX, adressé à près de 865 sociétés

L'atelier « transition énergétique » (16 élus, membres volontaires) a démarré son travail le **7 septembre** avec une mission très opérationnelle, et de « colportage » du projet TEPOS.

Un **comité technique** a été constitué, afin de faciliter « l'essaimage » de la dynamique TEPOS dans les différents secteurs d'activité et géographiques. Sa composition en a été la suivante :

- **les DGS des 4 intercos et un technicien (responsables des services techniques/envt) :**
 - o CoRAL : Sylviane Chemelle/Alexandrine de Veyrac
 - o CCHCS : Cynthia Ballesteros/ Julie Pont
 - o CCB : Jean-Claude Pauly / Géraldine Gallice
 - o Com'arly : Quentin Dieppedalle / Yann Caron
- **des référents sur un certain nombre de « cibles » :**
 - o entreprises/commerce :
 - Lorène Navet, chargée de mission Altex
 - Raphaël Effantin, animateur Ecopôle/PTEC (ex-chargé de mission commerce à Altex)
 - o secteur agricole : Eric Sadoux, technicien territoire, Chambre d'Agriculture
 - o stations de ski/acteurs du tourisme :
 - Stéphane Cévoz, chargé de mission tourisme Arlysère (Espace Valléen)
 - Géraldine Gallice, chargée de mission DD Beaufort/domaines skiabiles du Beaufortain
 - o acteurs du transport : Stéphane Piquier, référent transports CoRAL/Arlysère
 - o secteur associatif : AAB (Beaufortain), Vivre en Val d'Arly (Val d'Arly), Conseil Local de Développement (CLD/CBE)

Ce comité technique s'est lui aussi réuni le **7 septembre** afin de prendre connaissance de ses missions et d'organiser les interventions de chacun(e). Depuis lors, la majorité de ces personnes se sont engagées volontairement et gracieusement pour faire connaître la démarche TEPOS, mobiliser les données techniques et surtout les acteurs de leur secteur d'activité/géographique.

Septembre : deux temps forts

Le processus d'élaboration de la candidature a connu **deux temps forts participatifs**, réunissant élus, organismes institutionnels et acteurs privés, sous forme de 6 demi-journées (présentations en annexe 6.8) :

- **jeu de la transition, atelier 1, fixer les cartes à jouer** (17/09 matin) : préciser et valider les potentiels du territoire en matière d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables à 2050, estimés à partir du bilan par les experts de l'AMO ; **47 personnes « sachantes »** ont répondu présentes à notre invitation (voir liste en annexe 6.8) : ERDF, GRDF, EDF, SDES, Ugitech, Areva, Tri Vallées, Agence Ecomobilité, Gestionnaires des 3 domaines skiabiles, coopérative de Beaufort, CAUE, bailleurs sociaux, Société d'Aménagement de la Savoie, SEM4V (construction/réhabilitation), ADIL, Habitat et développement, ONF, CRPF, Pôle Excellence Bois, ASDER, DDT, territoires voisins-Bauges et Tarentaise,...



- **jeu de la transition, atelier 2, choisir une stratégie** (17/09 après-midi) : établir, sous la forme du « **jeu de la transition énergétique** » joué par équipe de 7 personnes, des choix à l'horizon 2030 en terme de mix énergétique et de stratégie d'économie du territoire. **40 personnes**, majoritairement élus du territoire (voir liste en annexe 6.8), ont ainsi investi le sujet et pu prendre la mesure des implications concrètes des engagements TEPOS. La forme très pédagogique du « jeu de cartes », chaque carte représentant un potentiel de 20 GWh, a permis de mesurer l'impact comparé des différentes actions possibles, et en ce sens a largement éclairé les élus ayant participé.



- **séminaire des 29 et 30 septembre (4 ateliers) :**

- atelier 1 : mobilité, urbanisme, tourisme
- atelier 2 : agriculture, bioénergie, forêt
- atelier 3 : bâtiments, maîtrise de l'énergie et de l'électricité
- atelier 4 : électricité renouvelable, solaire thermique, réseaux et smart grids

Objectif : identifier, thématique par thématique, les actions « sans regret » que les acteurs du territoire s'engagent à mener à bien pour accélérer la transition énergétique du territoire. Ces ateliers ont été l'occasion de mettre en débat les sujets abordés. Ils ont également permis d'identifier des actions à mener par la suite, des organisations à mettre en place sur certains sujets, des pistes de coopération et de mutualisation (par exemple dans la logique d'Ecologie Industrielle Territoriale telle que portée par l'Ecopôle du pays d'Albertville). **90 personnes** (voir liste en annexe 6.8) y ont participé (environ pour moitié des élus), dont certaines à plusieurs (voire à tous !) ateliers.



Tout au long de la préparation de la candidature

En complément des ateliers participatifs et des contacts pris par les différents techniciens relais, plusieurs **entretiens spécifiques** se sont tenus avec un certain nombre d'acteurs privés, par exemple avec Ugitech.

Les différents ateliers du PETR ont eux aussi « mis leurs lunettes TEPOS » dans les analyses et réflexions qu'ils portent sur différentes thématiques (ateliers déplacement, tourisme notamment très actifs, mais aussi habitat, urbanisme).

Des échanges sont **en cours** avec l'**OREGES** pour leur permettre de recueillir plus de **données** sur le territoire, via des formulaires remplis par les entreprises autorisant les fournisseurs d'énergie à transmettre à l'Observatoire régional leurs données individuelles. A ce jour, 11 entreprises ont retourné le formulaire (voir annexe 6.6).

Le grand public a également été informé du projet à travers la lettre d'info du Comité de Bassin d'Emploi (CBE) (1900 exemplaires), et des articles de presse locale (voir annexe 6.10). Certains offices du tourisme se sont également saisis de la question, ainsi l'agence de presse de la commune de la Giettaz (Espace skiable du Jaillet) a sollicité une présentation de la démarche TEPOS d'Arlysère.

Les communes et les communautés de communes ont également largement abordé le sujet, ce qui est traduit dans leurs **engagements** (voir le chapitre « engagements » ci-après).

1.2. L'Engagement d'Arlysière et de ses collectivités

1.2.1. Les engagements en un coup d'œil

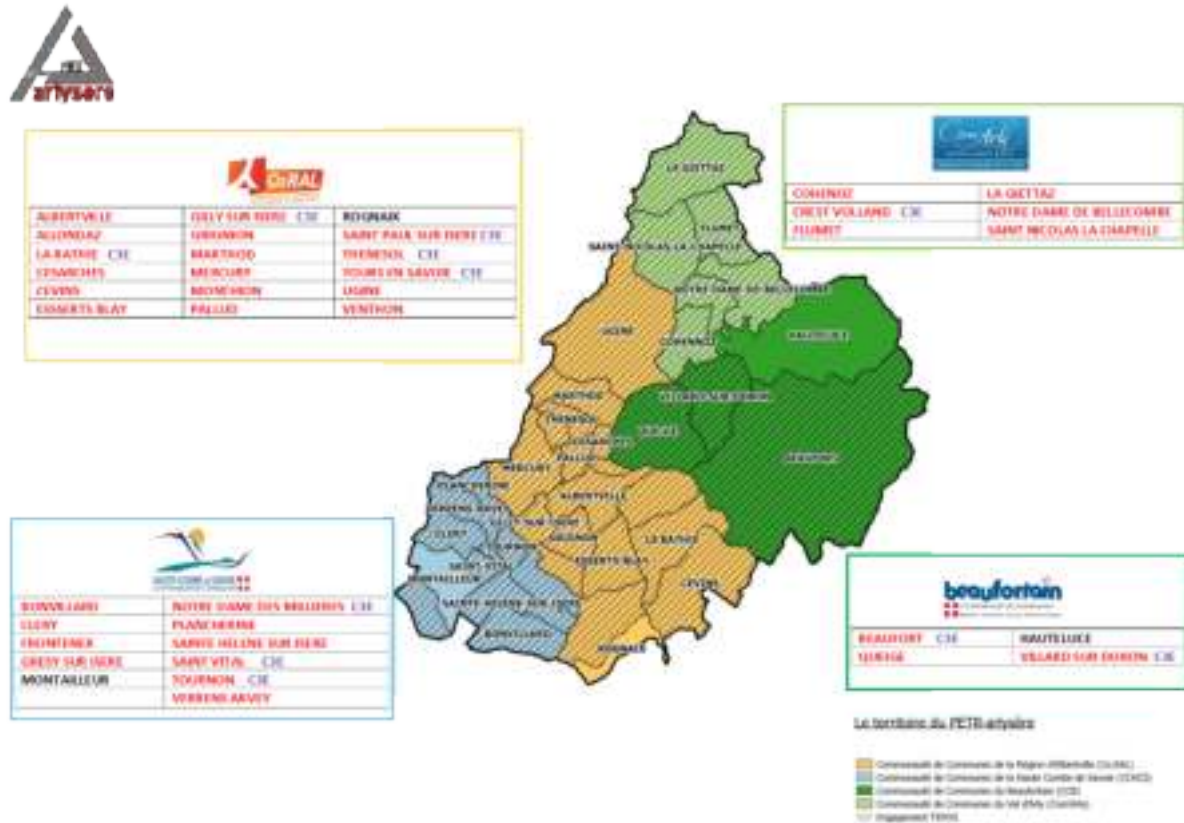


Figure 1 - Engagement des communes, sur l'ensemble du territoire d'Arlysière

1.2.2. L'engagement d'Arlysère

Suite au travail très intense des derniers mois concernant la candidature TEPOS (devenu un « personnage » à part entière du fait de son omniprésence dans les discussions et de la mobilisation forte des collectivités par Arlysère !), le Conseil syndical d'Arlysère en date du 7 octobre 2015 :

- **confirme sa volonté que soient mis en œuvre les objectifs TEPOS sur le territoire ;**
- **approuve la pérennisation de la gouvernance TEPOS mise en place à l'occasion du montage de la candidature à l'AMI régional ;**
- **approuve, si la candidature TEPOS Arlysère est retenue, l'inscription d'un ETP dédié à cette mission ;**
- **conforte l'engagement d'Arlysère à mener à bien les actions sus nommées (*) en matière de rénovation du bâti, d'urbanisme, de mobilité, de filière bois énergie ;**
- **approuve la poursuite des réflexions en matière de compétence énergie, au sein des communautés de communes membres comme au sein du PETR, selon l'évolution de la carte de l'intercommunalité, et à finaliser cette réflexion au plus tard en juillet 2016 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à la candidature TEPOS du territoire ;**
- **autorise M. le Président, à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental (CTS volet local) pour la réalisation de l'étude préalable à la mise en place d'une plateforme bois-énergie sur le territoire ;**
- **autorise M. le Président, à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de Conseil Départemental, de la Région Rhône-Alpes, de l'ADEME, de l'Etat, de l'ANAH, de l'ANRU, de l'Union Européenne, et de tout autre financeur susceptibles d'accompagner la mise en place des actions sus nommées (*)**

(*) : voir délibération Arlysère en annexe 6.2. Les actions concernées portent sur :

- une plateforme de rénovation énergétique de territoire ;
- la mutualisation d'un audit énergétique global sur les bâtiments communaux/intercommunaux ;
- une action de sensibilisation/promotion en matière d'écomobilité, des réflexions en vue de mutualisation des véhicules administratifs entre collectivités proches, du montage de groupements de commande pour des véhicules très performants/électriques, généralisation de formations d'éco conduite ;
- une étude préalable à la mise en place d'une plateforme bois-énergie à vocation départementale, l'identification du foncier forestier mutable rapidement (courrier aux 10 000 propriétaires forestiers du territoire) en vue d'une acquisition et gestion communale orientée bois énergie, sur les secteurs appropriés ;
- le renforcement de mission conseil urbanisme aux communes sur les aspects énergétiques et déplacements, en partenariat avec le CAUE et l'agence Ecomobilité notamment.

1.2.3. L'engagement des communautés de communes

La décision prise par le bureau d'Arlysère du 10 juin de préparer une candidature TEPOS (« L'ensemble des membres du Bureau se prononce pour aller dans cette direction et faire de cette thématique une priorité », extrait du CR du bureau syndical du 10 juin) engageait directement non seulement Arlysère mais aussi les 4 communautés de communes (pour mémoire, le Bureau Arlysère comprend les 4 Présidents de communautés de communes, le Maire d'Albertville et le Président d'Arlysère).

Les 4 communautés de communes se sont engagées :

- dans un premier temps, dans l'élaboration de la candidature, au travers de la **mise à disposition de leurs ressources humaines et de leurs contacts locaux** (entreprises, associations), et de **l'implication des élus communautaires** et commissions ;
- dans un second temps au travers de **leur engagement humain, politique, financier pour l'avenir du TEPOS Arlysère**, repris par délibération et/ou décision de bureau complémentaire (voir annexe 6.2) :
 - engagement sur les objectifs TEPOS
 - engagement d'une participation politique « pérenne » au processus
 - identification d'un certain nombre d'agents mis à disposition du TEPOS labellisé
 - engagement financier sur des actions concrètes identifiées
 - demande de pré diagnostic Cit'ergie, toutes 4 réalisées courant octobre 2015 (voir annexe 6.7)
 - engagement à une réflexion approfondie sur les compétences liées à l'énergie d'ici le 8 juillet 2016 au plus tard

1.2.4. L'engagement des communes

La mobilisation sur ce sujet a été réelle, sur l'ensemble du territoire. Outre les communautés de communes, 36 communes sur les 39 ont délibéré ou se sont engagées (92%) sur l'adhésion à la démarche TEPOS Arlysère, les objectifs TEPOS et le portage Arlysère, ainsi que sur un certain nombre d'actions de maîtrise de l'énergie (voir annexe 6.2).

Les élus municipaux ont également largement participé aux différents ateliers, de la même manière que la grande majorité des communes a retourné le formulaire d'informations (consommations, ENR, projets).

La démarche de candidature TEPOS a eu un effet « dynamisant » sur la mobilisation des communes, très nettement ressenti sur les actions de maîtrise de l'énergie ou les projets d'ENR, notamment les chaufferies bois et réseaux de chaleur : les communes ont une très forte attente en matière d'appui (financier ou d'ingénierie) à la réalisation de ces projets.

Elles se sont également mobilisées autour de la démarche « Communes Efficaces en Économie d'Énergie » -C3E- du Département, relayée par Arlysère (réunion du **8 septembre**). In fine, 10 communes ainsi que la CoRAL se sont engagées dans C3E, initiant par là même une première action sans regret.

Cette démarche de préparation de la candidature TEPOS a permis à de nombreuses équipes municipales de « faire un point » sur leur politique énergétique : qu'a-t-il été fait dans la commune pour diminuer ses consommations, qu'a-t-on programmé en la matière, que peut-on faire de plus ? Elle a aussi généré un certain nombre de questions, et des attentes vis-à-vis d'Arlysère pour organiser, accompagner, voire financer un certain nombre d'actions communes : éclairage public, audit des bâtiments, accompagnement de projets de rénovation, de réseaux de chaleur ou de chaufferies bois (dont certains projets mis à jour à l'occasion de la démarche TEPOS)...

Comme constaté à plus d'un égard, la démarche enclenchée sur ces 4 mois de préparation de la candidature « oblige » ainsi Arlysère à poursuivre le travail à l'issue de la candidature.

2. CEUX QUI FONT LE TEPOS ARLYSÈRE DES AUJOURD'HUI

2.1. Organisation actuelle du PETR d'Arlysère

Statuts et compétences

Fédération de projets et ressources des 4 Communautés de Communes qu'il recouvre, le PETR Arlysère a pour but « l'étude et la mise en œuvre de tout moyen propre à favoriser un aménagement et un développement équilibré et durable du territoire Arlysère ».

Son objet est défini dans les statuts arrêtés par le Préfet le 26 juin 2015, qui ont repris, sans augurer du projet de territoire à construire dans l'année, les cœurs de missions et d'activités du syndicat Arlysère et du SIVU SCOT, bien ancrés. Il est rédigé comme suit :

Extraits des statuts du 26 juin 2015

1. **Elaborer et suivre le projet de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural** pour le compte et en partenariat avec les Communautés de Communes qui le composent, définissant l'identité du territoire, les conditions de son développement économique, touristique, environnemental, culturel et social et les actions en matière d'aménagement de l'espace, de déplacement, de développement économique, et toute autre action d'intérêt territorial.

Sur proposition du Conseil Syndical du PETR Arlysère, le Conseil Départemental et le Conseil Régional pourront être associés à l'élaboration du projet du territoire.

2. Etre le cadre de la **contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires** et à ce titre porter les différents dispositifs de contractualisation avec le Département, la Région, l'Etat, l'Europe (CTS3G, CDDRA, dispositifs thématiques tels que le Projet Stratégique de Développement Rural PSADER, le Plan Pastoral Territorial, la Convention Stations Durables...).
3. Mettre en œuvre le **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)** : assurer le suivi, les révisions /modifications du document en cohérence avec les évolutions règlementaires et les enjeux de développement.
4. Conduire la **coordination des politiques d'aménagement, de développement économique et commercial du territoire, et de développement touristique en cohérence avec le SCoT**.
5. Conduire les études préalables et la concertation nécessaire avec les Autorités Organisatrices de Transport pour un **développement de l'offre de transports sur le territoire** (transports collectifs, co-voiturage, modes doux, etc...).
6. Conduire les études et la concertation nécessaires avec les collectivités pour la préparation et la mise en œuvre des **Programmes Locaux d'Habitat (PLH)** en cohérence à l'échelle du territoire.
7. Conduire les études préalables et la concertation nécessaires avec les collectivités pour le **développement touristique** du territoire.
8. Mettre en place tout **service d'appui et ou d'ingénierie (technique et financière) pour accompagner les collectivités du territoire dans l'exercice de leurs compétences** et la mise en œuvre de leurs projets en matière d'urbanisme, habitat, aménagement, environnement, tourisme, patrimoine et culture, services à la population et dans une perspective de mutualisation des moyens.

En particulier en matière d'urbanisme et d'aménagement, les missions suivantes :

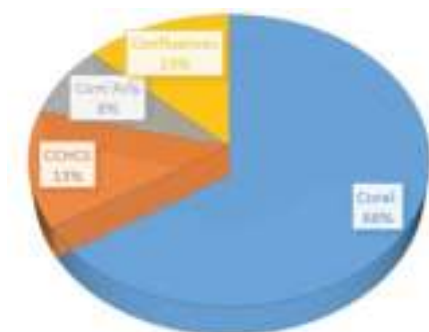
- **Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'urbanisme** (planification et urbanisme opérationnel, assistance réglementaire) en compatibilité avec le SCoT.
 - Dans le cadre d'une organisation territoriale des services, mise à disposition d'ingénierie en matière d'urbanisme (planification et application du droit des sols), habitat (PLH, OPAH...), aménagement.
 - Elaboration et mise à disposition **d'outils d'observation du territoire**, notamment via le SIG territorial.
9. En outre, le PETR contribue aux frais du secours hélicoptéré de la sécurité civile durant la période estivale (*action portée jusqu'à la création d'Arlysère en 1999 par l'Association des Maires du bassin d'Albertville*).

À noter, la compétence énergie est en réflexion. Sur ce sujet, le territoire pourra bénéficier du travail et des études menées par l'APT (voir annexe 6.3, engagement APTV).

Financement

Son budget, qui s'élevait à 477 000 euros en 2015, est financé :

- d'une part par les **subventions** mobilisées au travers des différentes politiques contractuelles
- d'autre part par les **cotisations des 4 communautés de communes**, elles-mêmes proratisées en fonction d'une règle basée sur la population, le potentiel fiscal et la longueur de voirie (critères de l'ancien Fonds départemental d'équipement des communes)



Organisation

La composition du **Conseil Syndical** a été revisitée lors de la création du PETR et suite aux travaux menés sur 2014 en matière de gouvernance : historiquement, chaque commune était représentée par 3 délégués, plus les Conseillers Généraux, ce qui amenait à une assemblée de 111 délégués titulaires. Aujourd'hui, le conseil syndical est composé de 74 délégués, selon une répartition qui serait celle d'une communauté d'agglomération Arlysère :

- Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL) : 36
- Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS) : 18
- Communauté de Communes du Beaufortain (CCB) : 11
- Communauté de Communes du Haut Val d'Arly (Com'Arly) : 9

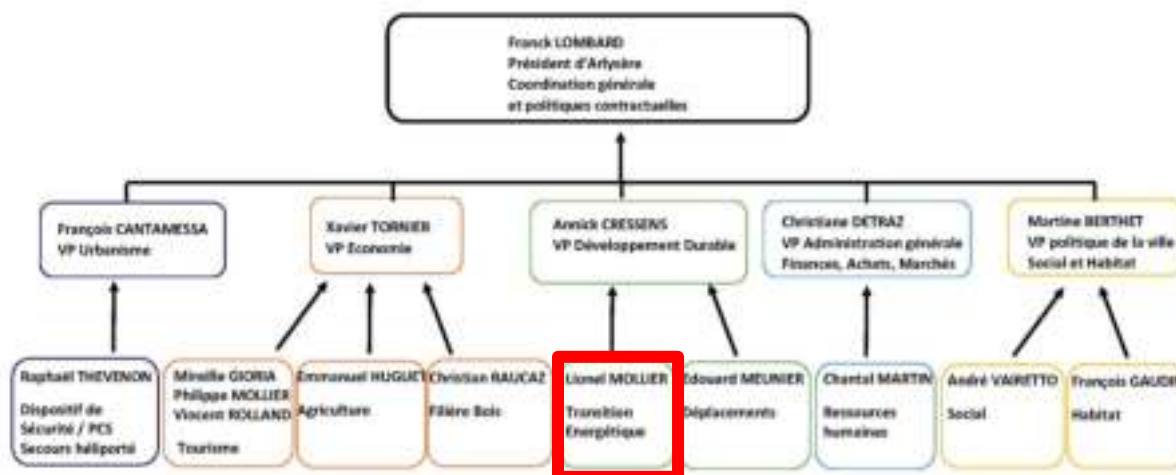
Le Conseil syndical se réunit 4 à 6 fois par an.

Les 4 communautés de communes sont directement les « donneurs d'ordre » du syndicat, qu'elles copilotent au travers du **bureau syndical**, composé comme suit :

- Président d'Arlysère
- Présidents des 4 communautés de communes, également Vice Présidents d'Arlysère
- Maire d'Albertville, également Vice-Présidente d'Arlysère

Il se réunit selon les besoins, tous les mois à tous les deux mois.

Ce bureau, volontairement resserré depuis la nouvelle mandature de 2014, s'appuie sur un certain nombre de **délégués syndicaux** en charge de dossiers spécifiques, tels que définis dans la gouvernance du PETR. Ils constituent ainsi des **commissions thématiques, appelées « ateliers »** :



Dans le cadre de la constitution du projet de territoire pendant la première année, ces ateliers ont pour mission d'établir des propositions en matière de missions et de compétences pour lesquelles le niveau Arlysère est le plus pertinent, en articulation avec les compétences des communautés de communes et de celles des communes. Ainsi, ils sont invités à revisiter et préciser le schéma de gouvernance arrêté dans le SCOT Arlysère et le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) de 2011, et qui se base sur une gouvernance à trois niveaux :

Extrait du DOG du SCOT Arlysère – mai 2012 :

1/ le syndicat de territoire fédérant les 4 communautés de communes sur un certain nombre de compétences transversales concernant notamment les transports en commun, le développement économique, un pôle territorial d'ingénierie, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme, les équipements d'intérêt territorial, l'animation touristique de territoire ;

2/ Les 4 communautés de communes existantes, constituant la bonne échelle pour la gestion d'un certain nombre de compétences, telles que l'action sociale (petite enfance, jeunesse, personnes âgées), l'environnement (eau potable, assainissement, déchets, gestion et entretien des cours d'eau, sentiers de randonnée et loisirs), les équipements d'intérêt communautaire, les services partagés ;

3/ Les 39 communes, qui exercent les compétences de leur ressort.

La coordination et la collaboration territoriale sur les compétences communautaires et communales seront maintenues, par le biais du syndicat de territoire, d'ententes territoriales ou toute autre solution juridique à étudier et dont les périmètres peuvent être adaptés aux projets.

Les ateliers se sont réunis de manière assez variable, entre 1 et 6 fois (atelier tourisme, en parallèle à la démarche Espace Valléen), selon la dynamique des dossiers.

Certains dossiers font l'objet, en fonction des besoins, de comités de pilotage dédiés : tourisme, OPATB par exemple. Si le territoire est labellisé TEPOS, ce dossier sera également suivi par un comité de pilotage tel que proposé dans la suite du document (voir chapitre 5.1).

Moyens humains

Depuis ses origines, le syndicat s'est associé dans une logique de mutualisation avec la communauté de communes de la Région d'Albertville, pour ce qui est du personnel purement administratif : secrétariat, accueil, assemblées, marchés publics, finances, RH...

Ce personnel est jusqu'à aujourd'hui porté par la CoRAL, mais intervient également, sous l'égide d'un pôle administratif intercommunal, pour un certain nombre de « petits » syndicats du territoire, des autres communautés de communes ou de communes, sur demande et par convention. Ce pôle administratif intercommunal devrait selon toute vraisemblance être transféré au niveau du PETR.

Aujourd'hui, dans un contexte de mutualisation de services accru sur l'ensemble des nos collectivités, et d'incertitudes quant à l'évolution de la carte intercommunale et de plusieurs syndicats (eau, assainissement en particulier), l'équipe du PETR est composée comme suit :

- une coordinatrice, par ailleurs DGS de la CoRAL,
- une chargée de mission « politiques contractuelles », assistée d'une personne mise à disposition à 50% par la Ville d'Albertville,
- une chargée de missions SCOT/PLH/Urbanisme, mais aussi agriculture/filière bois, et depuis quelques mois TEPOS (la mission TEPOS est complétée par l'intervention de la responsable environnement de la CCHCS),
- un chargé de mission « tourisme », mise à disposition du projet Espace Valléen par la commune de Beaufort (0,8ETP),
- un chargé de mission « déplacements », qui intervient depuis mai à l'échelle Arlysère et sur un sujet étendu par rapport à des fonctions de Responsable transports de la CORAL,
- un pôle urbanisme (service ADS) composé de 3 instructeurs, un urbaniste, une secrétaire, une responsable de services (par ailleurs responsable du service environnement/travaux de la CoRAL).

Ces missions sont complétées par des interventions thématiques d'autres structures partenaires : Altex (agence de développement économique locale) pour l'animation économique, la SEA (société d'économie alpestre) pour la gestion du Plan Pastoral Territorial, ...

Le portage actuel de la candidature TEPOS est décrit dans l'historique de la candidature, chapitre 1.1.3, paragraphe mobilisation des acteurs.

Partenariats avec les territoires voisins

Le territoire travaille en lien avec les territoires voisins sur un certain nombre de sujets :

- **le PNR des Bauges** pour ce qui concerne notamment le tourisme et l'urbanisme ; 11 communes d'Arlysère font partie du PNR des Bauges ; le chargé de mission TEPOS de ce territoire a par ailleurs été associé à la dynamique TEPOS d'Arlysère, et des actions passerelles sont envisagées,
- **le territoire de l'APT** : mobilité (action passerelle envisagée dans le cadre de l'expertise Ecomobilité – voir le courrier de soutien de l'APT en annexe 6.3 - sur un tramtrain entre Moûtiers et Albertville), Contrat rivière (porté par l'APT mais influant sur plusieurs communes d'Arlysère), pastoralisme, filière bois,... nombreux sont les sujets d'interaction entre nos deux territoires et nos deux structures, également toutes deux porteuses de SCOT ; là encore, des interactions sont envisagées, mais n'ont pu être approfondies faute de temps, malgré la volonté forte de nos élus. Dans tous les cas, Arlysère s'engage à faire bénéficier l'APT des expériences qui pourront être menées, notamment en ce qui concerne le tourisme (recherche-action damage/neige, qui pourrait être déployée, essaimage des système des récupération de chaleur sur salles de traite mobiles...), et à travailler en interaction avec l'APT pour ce qui concerne la rénovation énergétique du parc privé notamment (plate forme)

- **l'espace Mont Blanc**, en interaction plus marquée avec le secteur du Beaufortain (Tourisme, mais aussi procédure de Plan d'actions Agroenvironnemental et Climatique-PAEC).

Des relations plus ponctuelles avec d'autres structures/territoires limitrophes tels que le Pays de Faverges, la commune de Megève, la communauté de communes des vallées d'Aigueblanche, Cœur de Savoie ont eu cours, et seront à développer dans le cadre du TEPOS.

2.2. Organisation actuelle des communautés de communes

Les communautés de commune ont répondu quasiment unanimement de manière favorable et souvent engagée dans la démarche TEPOS, à la mesure de leurs moyens, et avec de fortes attentes en terme d'accompagnement, peu pourvues qu'elles sont pour la plupart en terme de services internes.

Le tableau ci-après présente quelques éléments concernant ces principaux partenaires « co porteurs » de la candidature, au sujet des dimensions, moyens, ressources humaines et compétences :

	CoRAL	CCHCS	CCB	CC Val d'Arly
Date création	2003	2003	2004	2010
Nb communes	18	11	4	6
Population	43 004	8 860	4 470	2 727
Compétences	<p>AMENAGEMENT DE L'ESPACE : SCOT, ZAC, Réserves foncières</p> <p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : animation et veille économique, Emploi, insertion des jeunes ; gestion des ZA communautaires, gestion de pépinières d'entreprises.</p> <p>AGRICULTURE : études de projets de développement agricole durable.</p> <p>TOURISME : Maison du tourisme, sentiers communautaires</p> <p>ENVIRONNEMENT : SPANC, Etude d'opportunité d'une gestion communautaire des services d'eau et d'assainissement, Création, entretien et gestion des nouveaux forages d'eau potable, gestion des cours d'eau des contrats rivières des bassins versant de l'Isère et de l'Arly, études et travaux liés aux risques d'inondation/entretien des digues de l'Isère sur les sujets ne relevant pas de la compétence de l'Etat, gestion des déchets, chenil</p> <p>LOGEMENT ET CADRE DE VIE : PLH, OPAH, création et la gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage.</p> <p>VOIRIE d'accès à certaines ZA</p> <p>DEPLACEMENTS : dispositifs de transports publics collectifs des personnes, transports scolaires du territoire, définition du schéma de pistes cyclables d'intérêt communautaire.</p> <p>EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS : (...)</p>	<p>AMENAGEMENT DE L'ESPACE : SCOT, ZAC, aménagement rural (lutte contre les friches agricoles, politiques agro environnementales, soutien EA), réserves foncières</p> <p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : gestion des ZA communautaires, opérations de restructuration commerce et artisanat, soutien à l'animation économique</p> <p>TOURISME : actions de promotion touristique, sentiers communautaires</p> <p>ENVIRONNEMENT : SPANC, Etude d'opportunité d'une gestion communautaire des services d'eau et d'assainissement, participation aux études liées à la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques, gestion des déchets, études et travaux liés aux risques d'inondation/entretien des digues de l'Isère sur les sujets ne relevant pas de la compétence de l'Etat</p> <p>LOGEMENT ET CADRE DE VIE : PLH, OPAH, petite enfance et jeunesse</p> <p>DEPLACEMENTS : AO1 écoles maternelles et primaires, AO2 transports scolaires secondaire, études et fins transports en commun</p> <p>EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS : (...)</p>	<p>AMENAGEMENT DE L'ESPACE : charte intercommunale d'aménagement et de développement, SCOT, ZAC, étude sur mutualisation des schémas directeurs d'eau potable, schéma directeur d'assainissement, coordination et mise en œuvre du contrat de rivière Arly/Chaise/Doron, sentiers de randonnée et VTT</p> <p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : animation économique et commerciale/appui aux entreprises, gestion des ZA communautaires, opérations de restructuration commerce et artisanat</p> <p>AGRICULTURE : soutien aux projets collectifs, participation GIDA, gestion abattoir intercommunal</p> <p>SYLVICULTURE : implication sur projets structurants, actions de valorisation et labellisation de la production, encouragement aux projets</p> <p>TOURISME : gestion d'équipements touristiques, randonnée, VTT, escalade, actions d'animation en lien avec les OT, études, actions tourisme adapté</p> <p>ENVIRONNEMENT : SPANC, déchets, assainissement collectif, SPANC, cours d'eau d'intérêt communautaire</p> <p>LOGEMENT ET CADRE DE VIE : PLH, OPAH, charte architecturale, gendarmerie, gymnase, centre de secours</p> <p>VOIRIE : d'accès aux installations interco.</p> <p>DEPLACEMENTS : AO2 écoles maternelles, primaires, et secondaire</p> <p>EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS : (...)</p> <p>SOCIAL : petite enfance et jeunesse</p>	<p>Tourisme, Action sociale d'intérêt communautaire (établissement accueil petite enfance, RAM, financement ADMR, financement VVA)</p> <p>Déchets (collecte des OM et recyclables, collecte des cartons, gestion de la déchetterie, traitement transféré au SITOM des Vallées du Mt-B), Transports scolaires, Activités de pleine nature (itinéraires de randonnées, VTT, raquette), Agriculture (financement d'association/groupements), Financement SDIS, Participation patrimoine (PAH)</p>
Effectif salarié	170	58	42 y/c saisonniers (28 ETP)	8
Budget 2015 (F/I), hors budgets annexes	25 M€ / 4 M€	4,3 M€ / 1,1 M€	13,5 M€	5,4M € / 2,6 M€

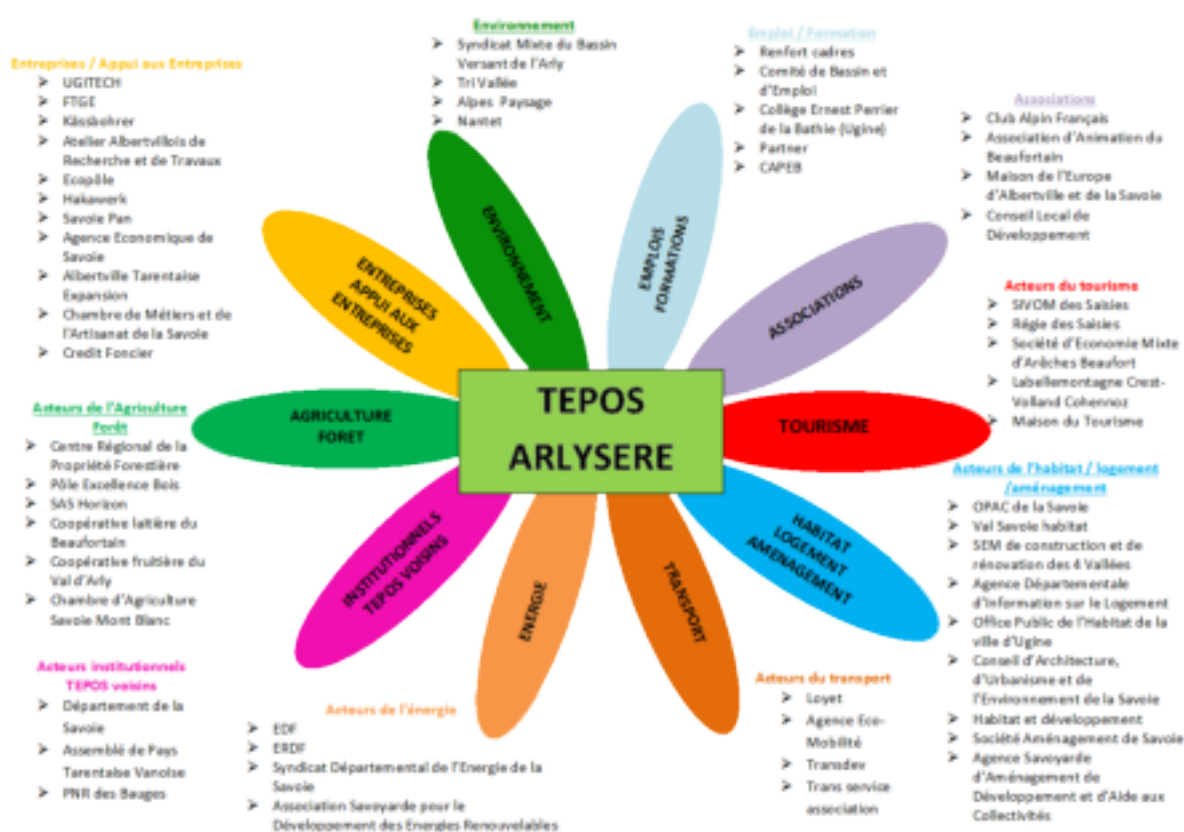
2.3. Les autres acteurs partenaires du territoire

Fort de ses 15 années de mobilisation et de démarches participatives de projet de territoire, Arlysère a mis en œuvre ce savoir-faire pour impliquer toutes les forces vives du territoire dans la démarche. Au-delà des « habituels » partenaires institutionnels, il a été nécessaire d'aller chercher un certain nombre d'entreprises et d'associations avec lesquelles les habitudes de travail étaient nettement moindres. Les techniciens relais, de par leur connaissance de ces acteurs, ont joué un rôle important pour cette mobilisation. **57 courriers d'engagements** ont été reçus hors collectivités (voir annexe 6.3).

Au-delà du « mailing » réalisé par Altex, des contacts privilégiés ont été pris avec les critères suivants :

- principaux consommateurs d'énergie ;
- acteurs les plus directement concernés (EDF, GRDF, SDES...) ;
- représentation des différents secteurs d'activité.

Le schéma ci-dessous présente les acteurs ayant répondu « présents », au travers d'un courrier d'engagement. L'annexe 6.1 présente chacun en quelques mots.



D'autres acteurs (une vingtaine) ont plus simplement transmis leurs données énergétiques au travers du formulaire ou participé aux ateliers, on les retrouvera dans les annexes 6.5 et 6.8.

Cette mobilisation sera à poursuivre et à compléter pendant le projet TEPOS, tout en maintenant la dynamique d'acteurs engagée. En effet, nombreux sont ceux qui nous ont demandé, à l'issue des ateliers ou de leur engagement : « et la suite ? ». Là encore, la démarche initiée « oblige » Arlysère à poursuivre ...

3. L'ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

L'état des lieux permet de connaître le point de départ du territoire à partir duquel une stratégie énergétique pertinente peut être définie et mise en œuvre. Il évalue la dépendance de l'approvisionnement énergétique vis-à-vis de l'extérieur à travers la balance entre les consommations et la production locale d'énergie et recense les moyens de production d'énergies renouvelables déjà en place, ainsi que les initiatives déjà en cours.

Il a été réalisé à partir des données de l'OREGES (Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre), des données d'entrée de l'INSEE pour le tertiaire et la mobilité (outil Alter-territoire® de AERE), des informations transmises par Arlysère et ses collectivités et des consignes de l'ADEME en ce qui concerne la prise en compte de la production d'énergies renouvelables. Le principe général est le suivant : les données d'entrées, réelles ou estimées en fonction de leur disponibilité, permettent de calculer les consommations et les productions d'énergie par secteur et par usage dans le périmètre du territoire. L'année de référence est en général 2012.

La réalisation prochaine du PCAET d'Arlysère permettra de compléter cet état des lieux et de l'ajuster, en zoomant sur certains secteurs pour lesquels des précisions seront particulièrement utiles notamment pour mesurer l'impact du tourisme, tant pour la mobilité que pour les bâtiments, ainsi que pour disposer de détails sur les consommations de l'industrie par usage si des informations complémentaires sont disponibles.

3.1. Contexte

3.1.1. Présentation générale du territoire



Carte source Observatoire du SCOT 2013

Arlysère regroupe 4 communautés de communes et un total de 39 communes qui comptent environ 60 000 habitants. La superficie du territoire est de 764 km², d'où une densité moyenne de 78 habitants par km², soit à peine plus de la moitié de la densité moyenne de la région Rhône-Alpes.

Le territoire, qui s'étend autour de la confluence de l'Isère et de l'Arly, présente une grande **diversité de paysages entre vallées et massifs alpins** (sommet à 2 920 m dans le massif du Beaufortain). Limitrophe avec la Haute-Savoie, il est bordé à l'ouest par le Massif des Bauges et la chaîne des Aravis, au nord et à l'est par le Massif du Mont-Blanc et au sud-est par le massif de la Tarentaise-Vanoise. Arlysère est ouvert sur le bassin annécien, sur les vallées de l'Arly et de la Tarentaise, et au sud sur la Combe de Savoie et la vallée de la Maurienne.

Le territoire d'Arlysère côtoie ainsi plusieurs territoires aujourd'hui en démarche **TEPOS** : le Parc naturel régional des Bauges, la Tarentaise, et Cœur de Savoie. Cette situation géographique sera probablement l'occasion de développer des synergies lors du projet TEPOS, par exemple à travers le développement de la plateforme bois énergie.

Ce relief a largement influencé le développement économique d'Arlysère, notamment par le biais de **l'hydroélectricité**. (source INSEE)

Les **forêts** couvrent 26 766 ha (environ 40% du territoire), répartis entre la propriété domaniale et communale (56%) et une propriété privée morcelée (44%). Environ les deux-tiers des volumes sur pied sont exploitables, mais la mobilisation de la ressource est pénalisée par le morcellement, l'altitude et les pentes qui induisent des coûts d'exploitation plus élevés que la moyenne nationale. L'amont de la filière bois a représenté un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros en 2004 (sources SCOT et Charte forestière 2006).

De 1999 à 2010, la **population** d'Arlysère a augmenté avec un taux de variation annuel moyen de + 0,9 %, identique à celui de Rhône-Alpes. Cette augmentation est le résultat d'un solde migratoire positif (+ 0,6 %), avec un sud-ouest attractif et dynamique. Pourtant, la population est vieillissante, de manière légèrement plus marquée qu'en Rhône-Alpes du fait du solde migratoire positif de la population du troisième âge. En 2010, 24,2 % des habitants d'Arlysère ont moins de 20 ans, contre 25,4 % pour Rhône-Alpes. Les plus de 60 ans représentent 24 %, soit deux points de plus que pour la Région. La structure par âge de la population 2010 connaît un déficit des tranches d'âge inférieur à 45 ans et un excédent pour les autres. (source INSEE)

Résidentielles ou porteuses d'activités économiques de nature variée, les 39 communes d'Arlysère se caractérisent par leur **diversité** et des valeurs **identitaires** fortes, notamment sur la partie « haute » du territoire.

Elles sont ainsi de plaine ou de montagne (entre 340 et 1040 mètres d'altitude du chef-lieu), et de très petites à urbaines (12 communes de moins de 500 habitants (152 pour la plus petite, Cohennoz), 16 communes entre 500 et 1000 habitants, 9 communes entre 1000 et 3000 habitants, Ugine avec 7000 habitants et Albertville avec 19 000 habitants).

Les quatre communautés de communes qui composent Arlysère ont ainsi des caractéristiques très contrastées (pour information, les données INSEE 2012 indiquées ici pour la population ont permis d'établir les calculs l'état des lieux) :

Communauté de communes de la région d'Albertville



La CoRAL compte 43 595 habitants (INSEE 2012), soit 73% de la population totale.

Ce territoire de fond de vallée alpine abrite notamment les deux pôles urbains du territoire Arlysère, aux activités différentes :

- Albertville, avec entre autres le principal pôle commercial du territoire et de l'arrondissement (zone commerciale du Chiriac), et qui constitue aussi le centre de services de ce même arrondissement. ;
- Ugine, sur la route en direction d'Annecy, qui accueille un important pôle industriel (tel que Ugitech, chaudronneries, métallurgie), avec des consommations électriques élevées. Ces industries se sont historiquement implantées là en lien avec la proximité des barrages hydrauliques.

À noter, l'autoroute qui dessert la vallée de la Tarentaise traverse la périphérie d'Albertville. Albertville dispose également d'une gare SNCF.

- Communauté de communes de Haute-Combe de Savoie



La CCHCS compte 8 982 habitants (INSEE 2012), soit 15% de la population.

Située au pied du Massif des Bauges, dans la vallée de l'Isère, elle abrite une activité artisanale, tertiaire dans le sillon d'Albertville, mais aussi une activité agricole diversifiée (arboriculture, élevage, horticulture...).

- Communauté de communes du Val d'Arly



La CC du Val d'Arly compte 2 711 habitants (INSEE 2012), soit 4,5% de la population

Ce territoire rural de montagne accueille des activités agricoles centrées sur l'élevage (AOP Beaufort, Reblochon, Chevrotin, ...), et une activité touristique importante, notamment au travers des domaines skiables : Espace Diamant : Flumet, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Notre-Dame-de-Bellecombe, Crest-Voland et Cohennoz, reliées avec le domaine des Saisies ; et Espace Jaillet / Les Portes du Mont Blanc, avec la commune de la Giétaz sur le territoire.

- Communauté de communes du Beaufortain



La CC Beaufortain compte 4 489 habitants (INSEE 2012), soit 7,5 % de la population.

Ce territoire de montagne accueille des activités agricoles centrées sur l'élevage (AOP Beaufort), sylvicoles, ainsi qu'une activité touristique importante, avec notamment plusieurs stations de domaines skiables (Station de Arêches-Beaufort, Domaine des Saisies, rattaché aux stations du Val d'Arly dans l'Espace Diamant, Domaine de Hauteluze Col du Joly, rattaché à celui des Contamines Monjtoie).

Elle est aussi le berceau des 4 barrages hydroélectriques majeurs du territoire.

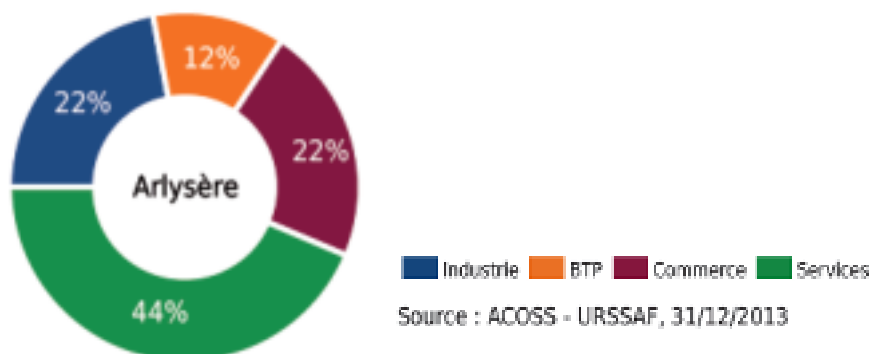
3.1.2. L'activité économique et l'emploi

Au-delà des enjeux environnementaux et énergétiques, la démarche TEPOS est clairement perçue par les acteurs locaux comme une opportunité pour dynamiser l'activité et les emplois locaux.

En 2010, le territoire comptait 28 000 actifs, dont 25 887 disposaient d'un emploi, soit un taux de chômage de 8%.

Les emplois occupés étaient à 70% dans le tertiaire, 17% dans le secteur industriel, 16% dans le commerce (tertiaire), 11% dans le BTP, 10% dans le tourisme (tertiaire) et 2% dans l'agriculture.

(source : INSEE - fiche INSEE descriptive res sdr 2010, p6 et suivantes - total > à 100% car tourisme et commerce dans tertiaire)



En 2013, 3 518 personnes étaient employées dans l'industrie, 1 950 par le BTP, 6 953 personnes travaillaient dans le secteur des services, 3 511 dans le commerce (source : CCI).

Zoom sur quelques spécificités de l'emploi :

- **Activité industrielle**

Avec plus de 1 100 salariés travaillant à la fabrication d'aciers spéciaux, Ugitech (ex-Péchiney, aujourd'hui filiale du groupe allemand Schmolz-Bickenbach), est de loin le principal employeur du territoire. CEZUS, filiale d'AREVA, emploie de son côté plus de 300 personnes dans son usine de fabrication d'alliages de zirconium.

- **Tourisme**

Avec 4 domaines skiables, 8 communes support stations de sport d'hiver, et plus de 300 établissements de restauration et d'hébergement, l'activité du tourisme et des loisirs représente 10 % de l'emploi salarié total (environ 1 600 salariés). Le chiffre d'affaires annuel des 9 stations de ski, développées à la fin des années 1970, atteint 30 millions d'euros. Il y a eu 1 600 000 journées-skieur en 2013, et 2 620 600 nuitées en 2012 (67% en hiver). L'offre est de 65 180 lits touristiques (moins de 10 % du total en Savoie) dont 27 900 lits marchands (43 %) répartis pour 43% en meublés et 18% en résidences de tourisme (source : <http://www.savoie.cci.fr/696-tableau-de-bord-economique-arlysere.htm>).

Au travers de la dernière génération de « Convention Stations Durables » (Beaufortain/Val d'Arly, 2010/2013)², des études de positionnement réalisées dans ce cadre, et désormais au travers du projet Espace Valléen de dimension Arlysère, les territoires de montagne et Arlysère sont fortement impliqués pour développer un tourisme dit « 4 saisons », assis sur une diversification des activités (estivales, et hivernales par ailleurs), la mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales des territoires, et la mise en marchés de produits touristiques correspondants. Cette stratégie constitue

² 3 axes pour cette convention : Structuration du territoire et organisation des mobilités, Diversification des activités, Valorisation des sites naturels et culturels

très nettement une **stratégie d'adaptation au changement climatique**, notamment pour des stations de moyenne altitude telles que les nôtres.

Synthèse de la stratégie « Espace Valléen » arrêtée :



- **Agriculture**

L'agriculture est une activité essentielle au territoire d'Arlysère, de par ses multiples fonctions :

- Élément de **l'identité** du territoire
- Construction et entretien des **paysages**
- Rôle de **production** de denrées alimentaires, indispensable dans une économie de proximité
- Participation à **l'activité économique locale**

La Surface Agricole Utile est de 13 714 ha (environ 20% du territoire) (valeur 2014).

Le cheptel compte 12 229 Unités de Grand Bétail (valeur 2010).

Les espaces pastoraux sont une composante essentielle de l'activité agricole et touristique du territoire Arlysère, de son patrimoine naturel et de ses paysages. Avec près de 15 852 ha, ils contribuent de manière significative à l'armature des espaces naturels, agricoles et des paysages dont le SCoT souhaite la préservation et la valorisation.

L'agriculture « de montagne » doit composer avec le relief, qui amène un certain nombre de contraintes : rareté du foncier, terrains en pente, accès... Simultanément, le foncier agricole subit la pression d'autres vocations d'occupation, notamment l'habitat, qui est financièrement mieux valorisé à court terme.

Dans un contexte national de surcroît difficile pour l'agriculture, avec la diminution toujours en cours du nombre d'exploitations et leur concentration, la baisse et la volatilité des prix, les hausses du coût de l'énergie, etc, notre agriculture bénéficie pourtant de plusieurs atouts :

- Grande **diversité des productions** : lait, viande, fruits, légumes, etc
- Importances des **signes de qualité** et éléments de notoriété : AOP, IGP, marques « Savoie », « Beaufortain », ...
- **Coopératives** laitières fortes (dans le Beaufortain et le Val d'Arly)

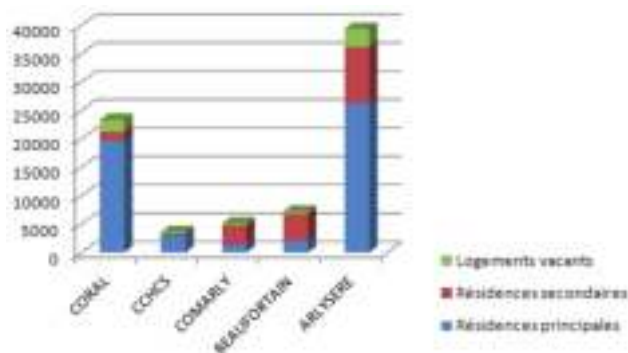
- Présence d'une **clientèle touristique** friande de produits du terroir
- Engouement et confiance envers les « **produits locaux** », opportunités ouvertes par le développement et la valorisation des **circuits courts**

Paradoxalement, l'agriculture « de plaine » souffre davantage, à la fois d'un manque de reconnaissance, de la difficulté à valoriser ses productions, à maintenir ses exploitations, de la pression foncière.

3.1.3. Le secteur résidentiel

Le territoire d'Arlysère compte 41 019 logements, dont 26 190 résidences principales (64%), 11 480 résidences secondaires (28%) et 2 800 logements vacants (7%, qui correspond à la moyenne française). Ces chiffres montrent la place importante du tourisme.

54% des logements sont des maisons individuelles, 46% des appartements (habitat collectif).

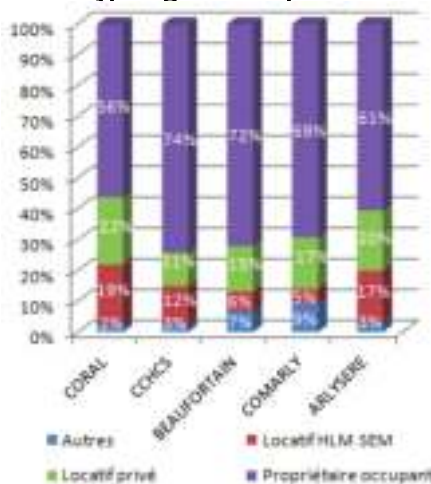


après la DGFI 2011

60% des logements sont occupés par leurs propriétaires, 18% par des locataires HLM, 19% par des locataires du secteur privé, 3% sont des logements utilisés gratuitement (source INSEE 2010).

Le parc locatif social est important (actuellement 20% du parc sur Arlysère, soit 5 323 logements), lié à l'histoire industrielle du territoire : en particulier sur Ugine (41% du parc), Albertville (29%), et Frontenex (32%).

Répartition des ménages par typologie d'occupation



Source : MEDDE-CGDD-SOES-Filocom d'après la DGFI 2011

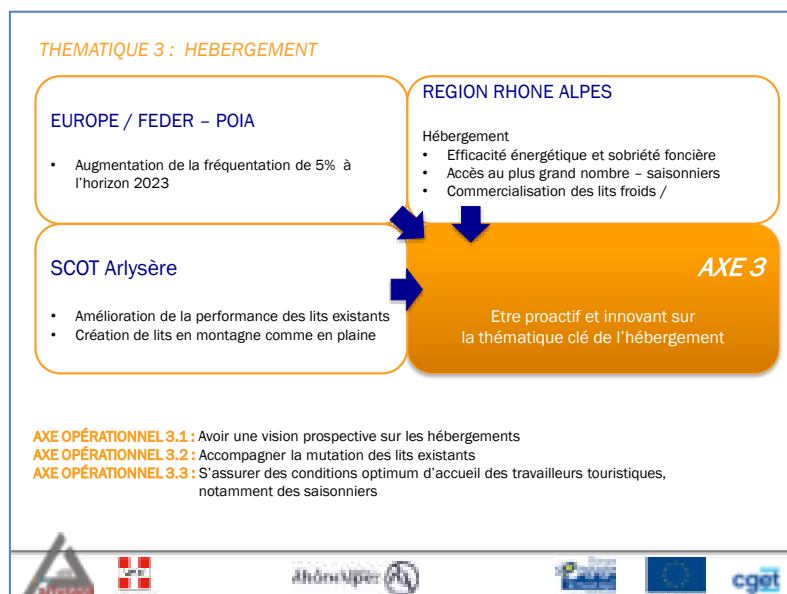
La majeure partie des logements se trouve en vallée, dans les deux pôles urbains d'Albertville et d'Ugine (source Observatoire du SCOT, 2013).

Type d'investissement	Enjeux	Forces	Faiblesses	Remarques
Maisons individuelles	Leviers majeurs sur le résidentiel (20% des résidences principales)	Part de 141 d'avant 2015 très élevées, régime économique favorable, beaucoup de propriétaires occupants sont satisfaits de l'emploi immobilier	Marché (rénovation globale performante) à court, dynamique et structuré	Mécanisme d'une forte activation territoriale, coordination des acteurs du territoire, mobilisation de la demande, accompagnement des artisans pour construire une offre. Le secteur économique performant et accessible, nécessité d'un dispositif public pour maîtriser le démarrage
Coopératives	Volume important dans les deux villes centre	Des dispositifs, d'accompagnement déjà en place	Procesus d'investissement très long et chronophage, peu de chances d'aboutir dans le contexte actuel	Ne peut être dans une optique de déplacement à grande échelle, mais d'un accompagnement des artisans en cours. De par sa forte implication sociale, de grands programmes de rénovation performants sont plus facilement réalisables et évolutifs, mais d'accompagnement des projets (AMO) manque de la conception à l'opérationnel et de construction de mécanismes financiers adaptés
Logements sociaux (ou logements communaux)	Même enjeu que la vallée	Procesus d'édification facilité (maîtrise d'ouvrage public déjà bien organisée), forte présence communale des experts	Mécanismes de financement insuffisants, nécessité de trouver des dispositifs complémentaires (SARL/SAS, etc.)	Les collectivités, de par leur rôle de pilier dans le projet de territoire, sont en position de maître et d'animateur de la stratégie territoriale TITNTS. La responsabilité de la réalisation doit être portée par les différents acteurs (maîtrise d'ouvrage public, financement des collectivités) et le pilotage doit être assuré
Logement public (résidentiel)	Part importante, enjeu d'équité, rôle de "normatif"	Procesus d'édification facilité (maîtrise d'ouvrage public), forte présence communale des experts	Fortes connaissances des intervenants du privé public (enjeu de suivi), des lieux et travail de planification reconnus, Mécanismes de financement insuffisants, nécessité de trouver des dispositifs complémentaires (SARL/SAS, etc.)	Les collectivités, de par leur rôle de pilier dans le projet de territoire, sont en position de maître et d'animateur de la stratégie territoriale TITNTS. La responsabilité de la réalisation doit être portée par les différents acteurs (maîtrise d'ouvrage public, financement des collectivités) et le pilotage doit être assuré
Logement public (résidentiel) (type de logement)	Part importante et grand enjeu des communes	Éléments d'économie d'échelle et d'effets de synergie (enjeu de maîtrise d'ouvrage public)	Mécanisme de construction d'une offre de services (qualité, confort) et la maîtrise d'ouvrage	Les actions de MCO sur l'habitat social (habitat de base ou logement social) sont fondamentales et doivent être renforcées, en particulier l'entretien, l'investissement et le confort (qualité, confort, etc.)
Logement public (résidentiel) (type de logement)	Enjeu sur la rénovation et sur l'habitat social d'Ugine	Fortes connaissances	Mécanisme de construction d'une offre de services (qualité, confort) et la maîtrise d'ouvrage	Les actions de MCO sur l'habitat social (habitat de base ou logement social) sont fondamentales et doivent être renforcées, en particulier l'entretien, l'investissement et le confort (qualité, confort, etc.)

Source : Enertech

Récapitulatif des forces et des faiblesses du secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire)

En matière d'immobilier **touristique**, l'Espace Valléen a arrêté la stratégie suivante :



3.1.4. Les transports et la mobilité

Les infrastructures de transport existantes sur le territoire sont majoritairement dédiées aux modes de transports routiers.

L'infrastructure routière la plus importante est l'autoroute A430, qui devient la N90 après Albertville. Les charges du réseau routier sont caractérisées par d'importants transits vers la Haute Savoie et la

Tarentaise. Une comparaison des flux dans et au delà du secteur d'étude permet d'évaluer ce transit à 40% du trafic en moyenne journalière annuelle. Il en est autrement en saisons où les transits saturent les axes en fins de semaine (source : étude ERES 2005).

Une modélisation de la demande (nombre de déplacements) avait été faite à partir des données disponibles sur les populations et les emplois, les flux d'actifs, et les flux routiers. Les échanges entre pôles étaient alors estimés au total à 27 000 déplacements par jour, et déclinés par tronçon sur les axes principaux (2006). La quasi totalité des déplacements non scolaires du secteur s'effectuait alors en voiture individuelle, qui aujourd'hui encore conserve des avantages comparatifs difficiles à contrebalancer en zone rurale de montagne, à l'habitat très dispersé (source : étude ERES 2005).

Plusieurs lignes de **transport en commun par autocar** et autobus co-existent, pour des publics différents, qui complètent l'offre ferroviaire pour le transport de personnes.

La CoRAL a mis en place en 2007 un réseau de transport collectif. Les tarifs sont conçus pour être adaptés et attractifs.

Initialement centré sur Albertville et la liaison Albertville/Ugine, le réseau compte à ce jour 10 lignes urbaines desservant tout le « bas » du territoire (CoRAL/CCHCS). Il a permis en 2014 d'effectuer plus de 263 000 "trajets", correspondant à une augmentation de fréquentation de plus de 29 % par rapport à 2013, soit une diminution non négligeable des trajets pendulaires.

Le travail est engagé et à poursuivre en ce qui concerne l'optimisation des transports scolaires, désormais ouverts progressivement au public au profit d'un meilleur "remplissage des bus", sur ce même périmètre CoRAL/CCHCS.

D'autres types de transport en commun existent, tous par voie routière :

- Services scolaires des autres territoires, qui représentent un potentiel certain de par leur ouverture possible au public
- Navettes saisonnières
 - Navettes stations
 - Navettes interstations
 - Navettes estivales (Beaufortain et Val d'Arly notamment)
- Transports activités périscolaires (prise en charge partielle par les communes)
- Déplacements EPHAD, CCAS, associations
- Transports PMR (3 associations de **covoiturage** pour personnes à mobilité réduite)

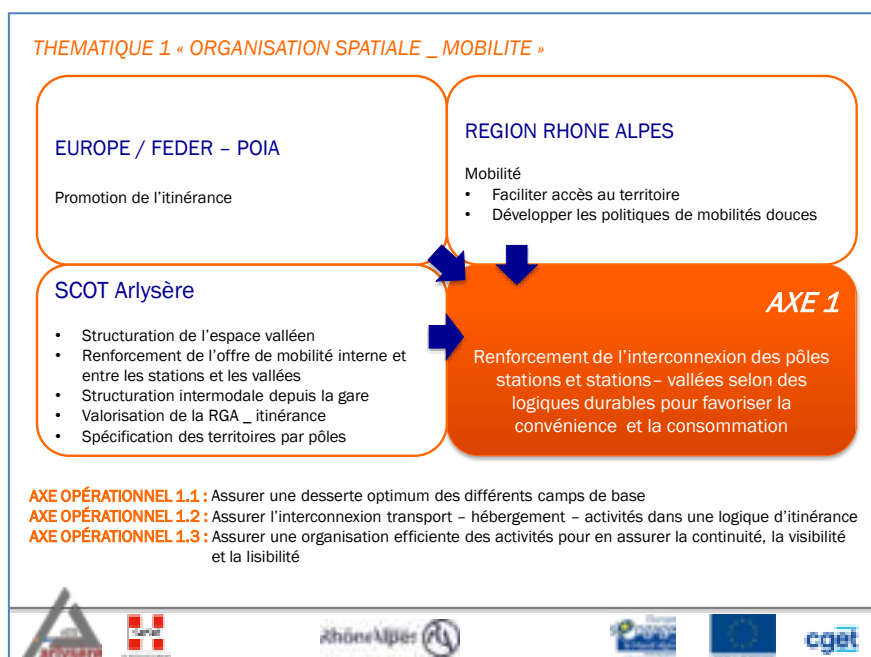
Une **voie ferrée** dessert trois gares dans la vallée de l'Isère : Albertville, Frontenex et Grésy-sur-Isère. La gare d'Albertville a connu une augmentation de sa fréquentation de 20 % entre 2001 et 2011. Après un déclin entre 2001 et 2005, la gare de Frontenex a retrouvé depuis le début de la présente décennie une augmentation de sa fréquentation (+ 10 % entre 2010 et 2011). La gare de Grésy-sur-Isère quant à elle a plus que doublé son nombre annuel de voyageurs sur la période 2005/2011. Enfin, une ligne de fret ferroviaire dessert Ugine.

(sources : SCOT Arlysère, colloque DD transport du 03/09/2011, données services transports du territoire)

La CoRAL participe à la réflexion avec les collectivités d'Arlysère quant à l'optimisation et au développement des **transports doux**.

Le territoire développe depuis plusieurs années son réseau de pistes cyclables, en commençant par la portion de la voie verte Annecy/Albertville (2010 à 2012), qui se prolonge en aval d'Albertville. Albertville est classée Ville Vélotouristique par la FFCT, et ambitionne de développer l'usage du vélo en général et en particulier du VAE/VAETT, que ce soit dans une logique de mobilité ou d'activité touristique.

Aujourd'hui, le flux global touristique est mal quantifié, et une meilleure connaissance de celui-ci constituera un réel enjeu pour le projet de territoire, à la fois en terme de mobilité et en terme touristique. La stratégie territoriale en matière de **mobilité touristique** arrêtée dans le cadre du projet Espace Valléen est la suivante :



3.2. Bilan des consommations

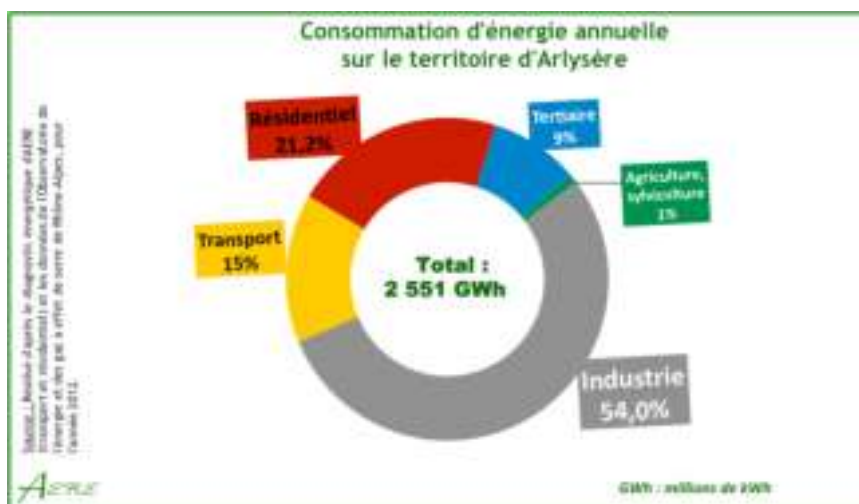
3.2.1. Consommation d'énergie finale annuelle sur le territoire, en GWh

La consommation annuelle d'énergie finale du territoire est de 2 551 GWh, ce qui représente une consommation moyenne de 42 680 kWh /habitant (59 777 habitants recensés en 2012). Ce chiffre, supérieur à celui indiqué dans l'AMI de 33 000 kWh/habitant, s'explique par le secteur industriel fortement développé et par les consommations des divers équipements pour le secteur touristique.

Le bilan ci-dessous est établi par secteur et par type d'énergie finale, hors transit routier des voitures et du fret à destination de la vallée de la Tarentaise.

	Charbon	Pétrole	Gas	Electricité	Chaleur	Bois	déchets	Autres renouvelables	total (GWh)
Industries	1,004	33,086	268,100	1 072,399				2,017	1 376,605
Transport	0,000	367,412	0,000	13,082				0,000	380,494
Residentiel	0,560	108,527	84,600	224,638		123,496			541,821
Services	0,000	45,159	76,046	105,363			0,000	1,940	229,008
Agriculture	0,000	17,428	1,024	3,946			0,000	0,109	22,507
total	1,565	572,312	429,769	1 419,426	0,000	123,496	0,000	4,066	2 551,435

Figure 2 - Tableau des consommations d'énergie finale annuelles d'Arlysère



**Figure 3 - Répartition des consommations d'énergie finale annuelles
d'Arlysière, par secteur**

Les consommations de l'industrie étant affectées à 100% au territoire (comme nous l'a confirmé l'ADEME lors d'une réunion de préparation pour la candidature, un autre choix aurait été de considérer une part « territoire » et une part « nationale »), on voit ici la part prépondérante de ce secteur dans le bilan énergétique (plus de la moitié de la consommation totale). Suivent le secteur résidentiel (plus de 20%), les transports (15%, inclus le fret local), devant le tertiaire (9%), et enfin, loin derrière, l'agriculture-sylviculture. A noter que si l'on additionne le résidentiel et tertiaire, le bâtiment représente 30% des consommations d'énergie, ce qui est inférieur à la moyenne nationale.

Compte-tenu du poids de l'industrie dans le bilan qui explique la part plus faible que la moyenne nationale du bâtiment (moins de 30% si l'on additionne résidentiel et tertiaire), les actions menées avec les acteurs industriels locaux auront un impact significatif.

Élément encourageant, la volonté d'agir de ces derniers semble bien présente, comme en témoignent les lettres d'engagement qu'ils ont accepté de signer, leur participation particulièrement active aux différents ateliers, ainsi que leur promesse de fournir des informations supplémentaires dès lors que la démarche TEPOS aura été formellement engagée. Ce positionnement fait écho aux démarches qualité que la plupart d'entre eux ont déjà engagées en interne.

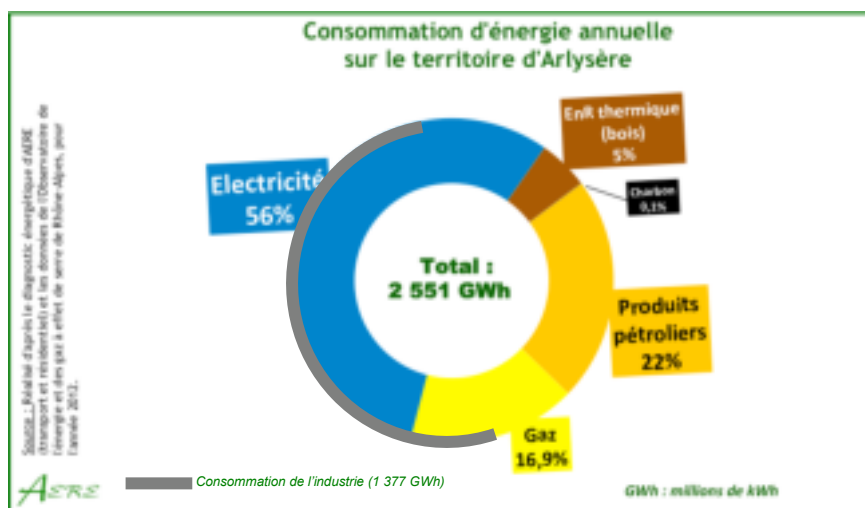


Figure 4 - Répartition des consommations d'énergie annuelles d'Arlyère, par type d'énergie

La consommation de l'industrie impacte aussi fortement la répartition par type d'énergie.

La société Ugitech, principal employeur et 1^{er} consommateur d'énergie du territoire (500 GWh), est alimentée à 50% par de l'électricité, 50% par le gaz. À noter que, pour des raisons de confidentialité des données, les informations actuellement disponibles ne permettent pas de détailler cette répartition, qui a donc été établie en ordre de grandeur. Dans le cadre du projet TEPOS, les principales industries se sont engagées à fournir des informations supplémentaires et régulières dans le cadre du projet TEPOS, et ont donné leur accord pour une transmission de ces données à l'OREGES par leurs fournisseurs d'énergie.

Comme on le voit dans le graphique ci-dessus, ce sont les consommations d'électricité qui sont nettement majoritaires (plus de la moitié), ce qui est cohérent avec le contexte historique du territoire (barrages hydrauliques alpins liés à l'alimentation des industries situées en vallée). Suivent les consommations de produits pétroliers (plus de 20%), de gaz (17%) - là encore en grande partie pour alimenter l'industrie – et enfin les énergies renouvelables thermiques (5%) notamment issues du bois et destinées au résidentiel.

S'ils ne sont pas les principaux consommateurs d'énergie du territoire, les secteurs des transports et de l'agriculture sont fortement dépendants des produits pétroliers (carburants).

En raison de l'inéluctable évolution à la hausse sur le moyen terme des prix de l'électricité et des produits pétroliers, qui représentent 78% des consommations d'Arlyère, ce territoire peut être considéré comme vulnérable énergétiquement.

3.2.2. Les consommations d'énergie du secteur résidentiel



Illustrations du contraste des situations, sur un même territoire...

Second secteur de consommation d'énergie derrière l'industrie, et premier pour ce qui relève des politiques publiques territoriales, le résidentiel absorbe 542 GWh par an, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 13 189 kWh par logement.

Les résidences principales consomment 89% de ce total, contre 11% pour les résidences secondaires. La consommation des maisons individuelles est évaluée à 58% du total du secteur résidentiel contre 42% pour les logements collectifs publics (logement social) et privés.



Figure 5 - Consommations annuelles d'énergie finale du résidentiel, par usage

84% de l'énergie consommée dans le résidentiel est consacrée à la production de chaleur (usages thermiques), dont 70% pour le chauffage, 9% pour l'eau chaude sanitaire (ECS) et 5% pour la cuisson, le reste (16%) à des usages électriques dits "spécifiques" (éclairage, froid, électroménager, multimédia, etc.).

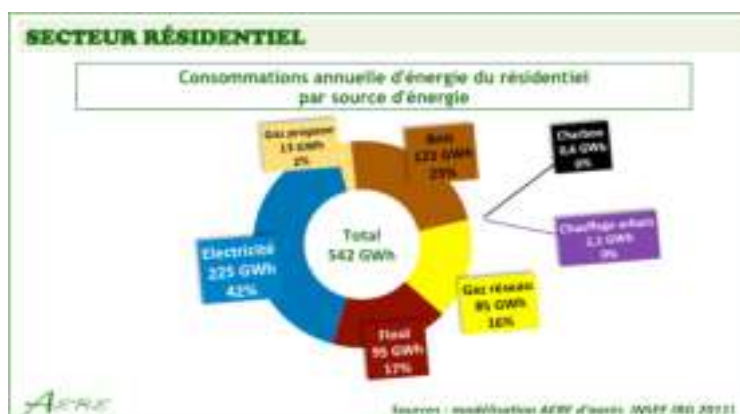


Figure 6 - Consommations annuelles d'énergie finale du résidentiel, par type d'énergie

Parmi les vecteurs énergétiques, l'électricité vient en premier avec 42%, dont la moitié est utilisée pour le chauffage et l'ECS : or il s'agit d'une énergie chère, qui impacte fortement le budget des ménages notamment dans les logements mal isolés, et elle est en général difficilement substituable.

La consommation de bois énergie vient en seconde place, avec près du quart des consommations (23%). Cette part élevée est une caractéristique remarquable du territoire. Les émissions polluantes corrélées sont abordées dans l'étude sur la qualité de l'air (2011, Air Rhône-Alpes), qui a qualifié également le parc d'appareils de chauffage domestique au bois, sur la base d'une enquête.

Viennent ensuite le fioul et le gaz réseau (respectivement 17% et 16%), correspondant pour le premier à la part ancienne du patrimoine bâti, pour le second à la part située en milieu urbain dense.

Le gaz propane (cuves ou bouteilles) représente 2% de l'énergie consommée, ce qui peut devenir problématique pour les ménages concernés compte-tenu de son coût, mais elle est heureusement bien souvent substituable.

Le chauffage urbain est présent mais pour l'instant très peu développé.

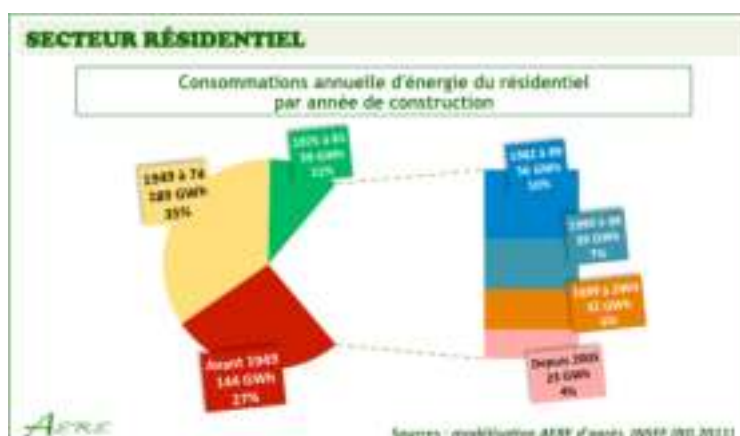


Figure 7 - Consommations annuelles d'énergie du résidentiel, par année de construction

Trois quarts des consommations d'énergie du résidentiel concernent des bâtiments construits avant 1985, sachant que 62% des bâtiments existants datent d'avant 1974, c'est-à-dire d'avant la première réglementation thermique. Cette part très importante est due à la fois au nombre de logements, à une consommation unitaire élevée et à la structure du parc (majorité de maisons individuelles qui ont une plus grande surface de parois extérieures exposées aux intempéries par mètre-carré de surface au sol que les logements collectifs).

Un des enjeux énergétiques majeur du territoire est ainsi le parc résidentiel, en particulier sur la rénovation thermique des logements. Les cibles a priori les plus accessibles seront les logements les plus consommateurs, utilisés toute l'année et situés dans les zones hors périmètre soumis aux

recommandations des architectes des bâtiments de France. Toutefois, étant données les particularités du territoire, un des enjeux est aussi la rénovation des résidences secondaires et les bâtiments à usage touristique.

3.2.3. Les consommations d'énergie pour les transports et la mobilité

Troisième poste de consommation d'énergie du territoire, avec 15%, il dépend à 97% des carburants issus de produits pétroliers, ce qui représente un enjeu central pour un territoire à énergie positive.

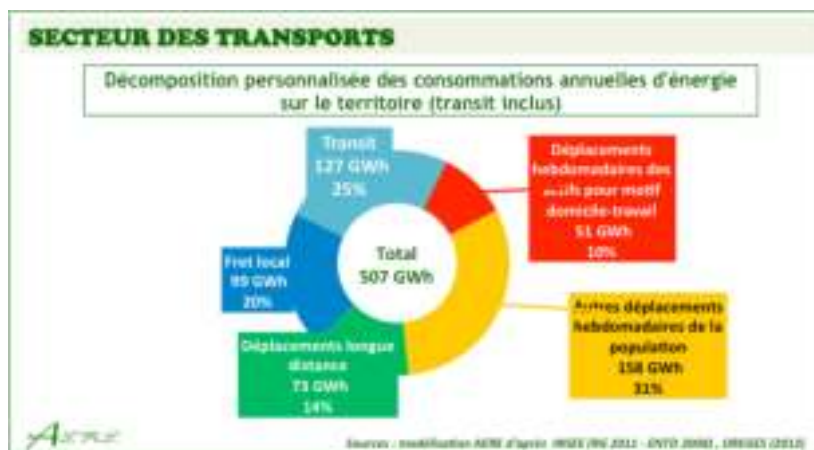


Figure 8 - Consommations annuelles d'énergie des transports (transit inclus), par type de déplacement

Le transit, essentiellement vers la Tarentaise (autoroute), est estimé à 25% des flux de transport du territoire, à partir de la différence entre le calcul des consommations locales réalisé par AERE et le total OREGES. Afin de ne pas introduire de biais dans le calcul et le suivi des efforts à fournir, il est exclu du bilan énergétique du territoire.

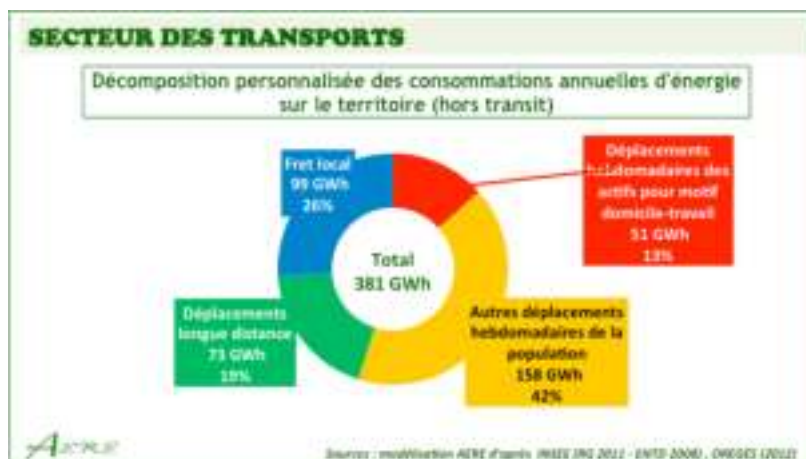


Figure 9 - Consommations annuelles d'énergie des transports (hors transit), par type de déplacement

Hors transit, on constate que les déplacements du quotidien représentent 55% des consommations d'énergie des transports, les 45% restants concernant le fret et les loisirs longue distance.

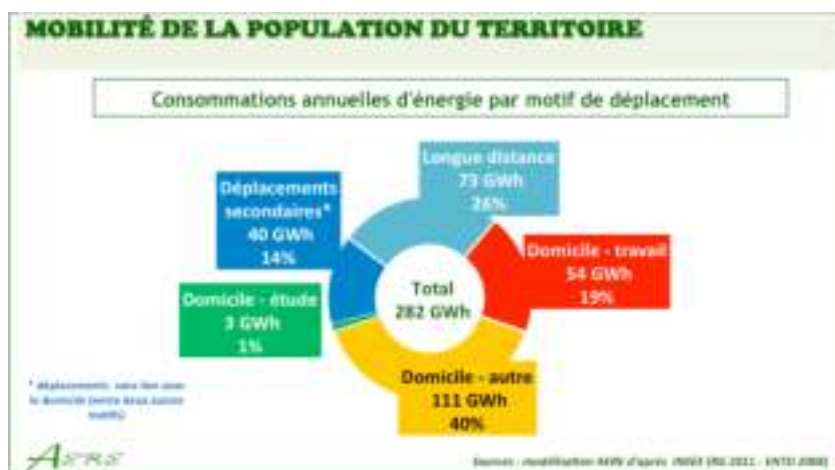


Figure 10 - Consommations annuelles d'énergie liées à la mobilité, par motif de déplacement

En ce qui concerne la mobilité des personnes (transport hors transit et hors fret), les déplacements à partir du domicile pour des "motifs divers" représentent 40% de la consommation d'énergie alors que ceux à longue distance ne comptent que pour un peu plus du quart (26%).

Les déplacements domicile-travail ne viennent qu'en troisième position, avec 19% de l'énergie consommée. Toutefois, si on leur ajoute les 14% dus aux déplacements secondaires dont font notamment partie les déplacements école-travail et pour lesquels il existe des marges de manœuvre représentant un gisement de maîtrise de l'énergie, leur part atteint le tiers des déplacements, devant les déplacements longue distance.



Figure 11 - Consommations annuelles d'énergie liée à la mobilité, par mode

Avec 88% des consommations d'énergie liées à la mobilité, la voiture individuelle est le mode de déplacement actuellement privilégié sur le territoire.

A contrario, les 7% de la consommation qui proviennent des déplacements en train reflètent la faible utilisation de ce mode de transport, eu égard notamment au cadencement relativement faible de ces services, et aux difficultés pouvant exister pour réaliser les deniers « kilomètres » en gare d'arrivée.

Les deux-roues et les autocars représentent actuellement 1% chacun.

Si elle n'apparaît pas par définition dans le bilan des consommations d'énergie, la pratique du vélo comme outil de mobilité s'est largement développée depuis quelques années, sur Albertville notamment.

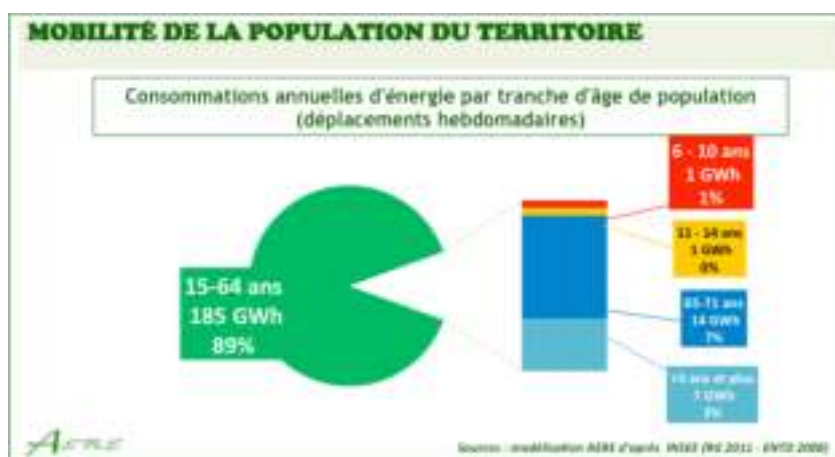


Figure 12 - Consommations annuelles d'énergie liée à la mobilité, par tranche d'âge

En ce qui concerne les déplacements hebdomadaires, 89% de l'énergie consommée pour cet usage sont imputables à la population active, contre 10% aux personnes de plus de 65 ans.

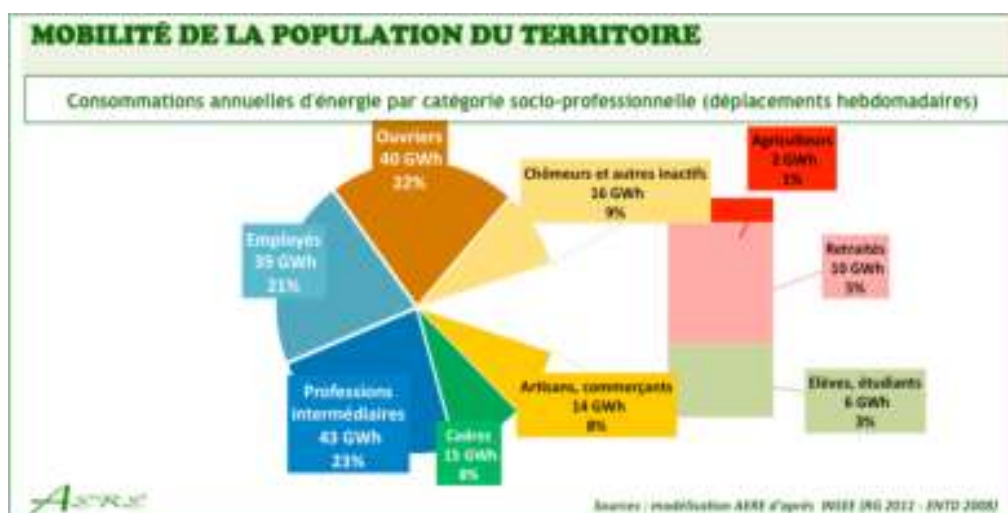


Figure 13 - Consommations annuelles d'énergie liée à la mobilité, par catégorie socio-professionnelle

Pour les déplacements hebdomadaires, les trois catégories socio-professionnelles les plus consommatrices d'énergie sont les professions intermédiaires, les ouvriers et les employés (entre 23% et 21% chacune), qui totalisent les 2/3 de ces consommations.

3.3. Bilan des productions d'énergie renouvelable

La **production locale** des énergies renouvelables (EnR) est présentée dans ce paragraphe.

Type d'énergie renouvelable	Détails	Installations	en MW	Présence en MW	en MW	en MW	Productions en GWh				
							Total	Électrique	Chaleur	Gas	Carburants
Eolien	total	0	N/A	0,00	0,00	0,00	0,000				
Hydroélectrique	total	27	N/A	146,40	4 000,000	à l'échelle régionale	923,227	923,227			
Photovoltaïque	total	582	N/A	0,47	0,87	0,466 MWc	1,279	1,279			
Solaire thermique	total	8 440	m ²		500 000,00		2,505		2,505		
Solaire thermique	Chauffe-eau solaire individuel	2 162	m ²		200,00		0,757				
Solaire thermique	Chauffe-eau solaire collectif	1 007	m ²		400,00		0,501				
Solaire thermique	Système solaire individuel individuel	2 087	m ²		400,00		0,505				
Solaire thermique	combinaison solaire	220	m ²		400,00		0,503				
Solaire thermique	Panorama solaire individuel	194	m ²		400,00		0,504				
Solaire thermique	Panorama solaire collectif	72	m ²		400,00		0,503				
Solaire thermique	Système solaire	0	m ²		0,00		0,000				
Solaire thermique	Panneau solaire	10	m ²		400,00		0,000				
Solaire thermique	autres systèmes de chauffage	2 191	m ²		40,00		0,119				
Régie	total	2	N/A		500 000,00		2,044	2,044	0,044		
Mécanisation	total	0	N/A	0,00	0,00		0,000				
Bois résidentiel	total				2 420,000	à l'échelle régionale	176,216		176,216		
	Appareils individuels						119,074				
	chauffe-eau	100	N/A	4,28	2 420,000	à l'échelle régionale	5,142				
Mécanisation chaleur	total	2	N/A	1,20	300 000,00		1,045		1,045		
Mécanisation	total	0	N/A	0,00	0,00		0,000				
Bois grand public	total	0	N/A	0,00	0,00		0,000				
Déchets ménagers	total	0	N/A	0,00	0,00		0,000				
Résonance	total	0	N/A	0,00	0,00		0,000				
Bois chaudière collective	total	69	N/A	0,04	2 400,000	à l'échelle régionale	12,249		12,249		
TOTAL							1 068,165	923,227	126,465	0,000	0,000

Figure 14 - Tableau de la production annuelle d'énergie renouvelable

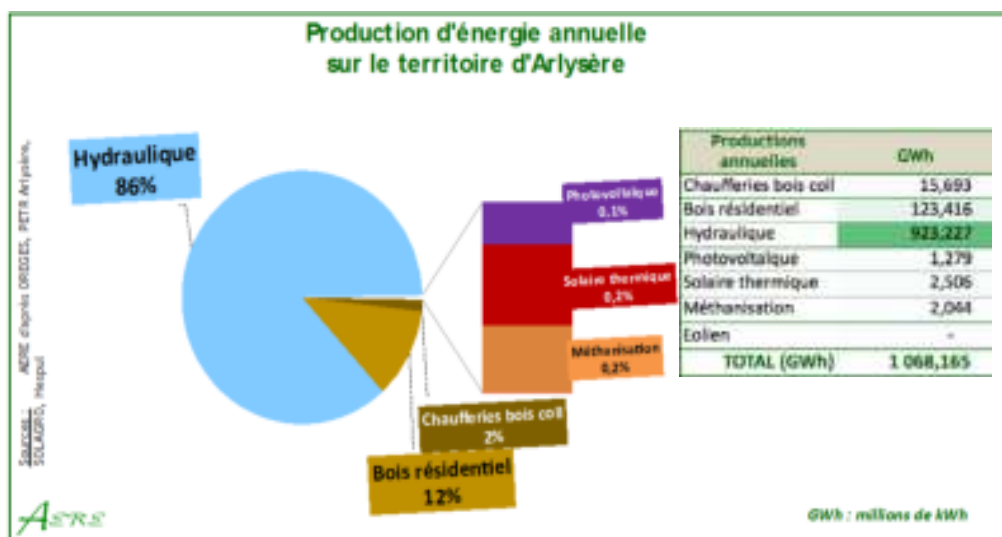


Figure 15 – production annuelle d'énergie renouvelable, par type

La **production d'hydro-électricité** est importante sur le territoire, très largement devant toutes les autres énergies renouvelables (86%, 923 GWh), avec au total 27 usines hydroélectriques recensées par l'OREGES. Nous avons appliqué la consigne de l'ADEME, d'identifier les barrages dont la production est évacuée hors du territoire par une ligne THT et de compter leur production

proportionnellement à la population. C'est le cas du barrage de La Bâthie (Roselend) (production intégralement évacuée hors du territoire par une ligne THT). Dans le bilan local, sa production a été pondérée pour les besoins de cette étude par le ratio de la population d'Arlyère sur la population nationale, ce qui conduit à ramener la puissance nominale de 475 013 kW à 435 kW.

Le **bois énergie** (14% au total, 123 GWh), utilisé pour le chauffage des bâtiments, est la deuxième EnR sur le territoire. Trois réseaux de chaleur bois existent déjà sur le territoire, mais pour une production encore très faible (2%).

La **production d'énergie solaire** est encore timide, avec 0,2% (2,2 GWh) pour le solaire thermique (production de chaleur, pour du chauffage et de l'eau chaude sanitaire), et 0,1% (1 GWh) pour le solaire photovoltaïque (production d'électricité). Le solaire thermique concerne essentiellement de l'eau chaude sanitaire collective et individuelle (1,27 GWh) et des systèmes solaires combinés individuels (0,83 GWh), à noter l'existence de séchage solaire des fourrages (0,1 GWh). Même si la topographie est un peu différente, la proximité géographique de Montmélian, ville internationalement citée en exemple sur le développement du solaire, peut être considérée comme un atout à exploiter.

La **méthanisation** (production de biogaz) démarre tout juste sur le territoire, avec deux installations en fonctionnement (en 2014, 0,2% du bilan, production de 2 GWh). En 2015, une 3^{ème} unité a vu le jour, sur Albertville, portée par l'Union des Producteurs de Beaufort (voir l'engagement de ce partenaire en annexe 6.5).

Aucune production d'énergie éolienne ni géothermique n'est à ce jour répertoriée sur le territoire par l'OREGES, de même que la valorisation énergétique locale des déchets est actuellement absente du bilan OREGES sur le territoire. La fraction non valorisable des déchets ménagers est actuellement traitée sur l'incinérateur de Chambéry porté par Savoie Déchets ; par ailleurs, la CCHCS et la CoRAL alimentent l'unité de méthanisation de Gruffy (74) de 286 tonnes annuelles de déchets fermentescibles.

Pour rappel, cet état des lieux a été établi à partir des seules données portées à la connaissance de l'OREGES. Il pourra être complété dans le cadre du projet TEPOS grâce à l'implication des partenaires.

3.4. Bilan des émissions de gaz à effet de serre

À partir du bilan des consommations d'énergie, les émissions annuelles de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire sont évaluées à 408 000 tCO₂e.

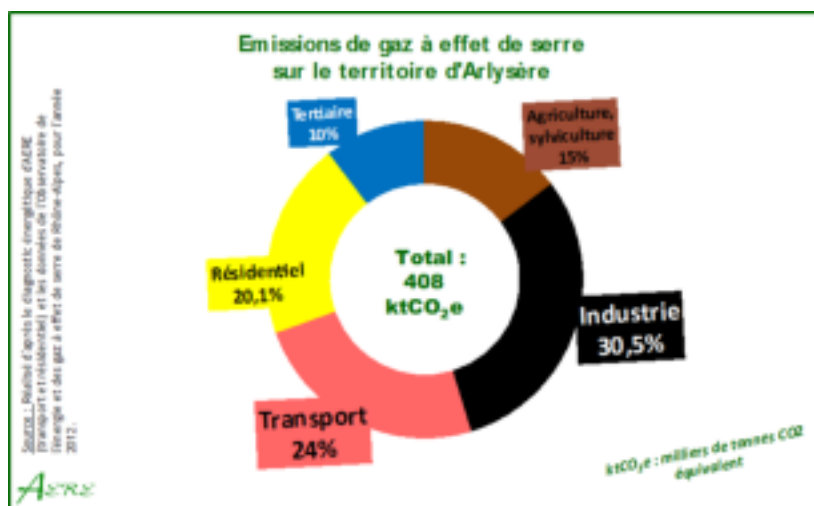


Figure 16 – Emissions annuelles de GES du territoire, par secteur

C'est le secteur de l'industrie qui conserve la première place, avec près du tiers des émissions. Il est suivi du secteur des transports (hors transit), avec près du quart des émissions.

Le secteur résidentiel émet 1/5^{ème} des GES. Toutefois si on additionne le tertiaire, l'ensemble lié aux bâtiments rejoint le niveau des émissions de l'industrie, avec près du tiers des émissions.

L'agriculture-sylviculture émet 15% des GES, hors cheptel.

On constate une répartition différente entre les consommations d'énergie et les émissions de GES.

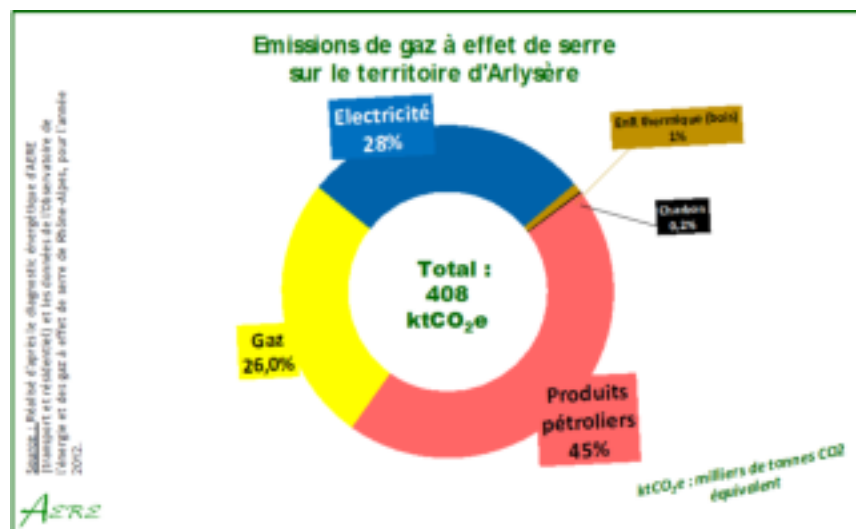


Figure 17 - Emissions annuelles de GES, par type d'énergie

La conclusion précédente s'explique à travers ce graphique, qui met en avant la part des émissions dues aux produits pétroliers (près de la moitié, avec 45%). L'électricité et le gaz émettent chacun plus du quart des GES (respectivement 28% et 26%).

3.5. Principales actions réalisées et en cours

Les actions d'Arlysère

Diverses études ont été menées par le syndicat Arlysère. Parmi celles-ci on peut citer, en lien avec la problématique énergie/climat :

- **étude « transports » (ERES transports)** visant à définir un schéma de transports en commun sur le territoire (2005). Cette étude amène à la prise de compétence « transports » de la CoRAL, puis dans un second temps (2012) à la mise en place d'une **DSP inter communautaire CoRAL/CCHCS**. Les statuts du syndicat Arlysère ont évolué avec la création en février 2010 d'une carte « transports » faisant **d'Arlysère un syndicat mixte de transports** de type SRU.
- Les études liées à la **Convention Stations Durables Beaufortain/Val d'Arly 2010/2013** et le travail en cours sur la prochaine **Convention Espace Valléen 2015/2020**, évoqué plus haut (mobilité, activités d'adaptation au changement climatique, hébergement...).
- **Charte forestière territoriale (2005/2006)**, dans laquelle le bois énergie tient une place importante. Une chargée de mission « filière bois » intègre l'équipe de l'agence de développement économique locale, **ALTEX**.

- **Plan de mobilisation de bois** (PMB) réalisé sur Arlysère en 2010. Il contient un audit complet de la desserte forestière, avec l'identification des points noirs au regard des secteurs à enjeu forestier; la détermination de ces secteurs à enjeu (c'est-à-dire contenant des bois de qualité non exploités du fait des difficultés d'accès), soit 55 massifs forestiers représentant environ 4 000 ha, dont 60% en forêt privée. Un travail partenarial avec le CRPF (via une convention d'objectifs et depuis 2015 un co-financement direct d'Arlysère) vise en outre à développer la mobilisation du bois en forêt privée, malgré le très fort émiettement de la propriété, car c'est en son sein que se trouve le plus important potentiel de bois énergie. Aujourd'hui, Arlysère lance avec le Pôle Excellence Bois une étude préalable à la mise en place d'une plateforme bois énergie (voir le programme d'actions), au sein de laquelle le CRPF travaille sur un approfondissement du PMB sous l'angle bois énergie..
- **Étude diagnostic pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments** (2010, Urbanis/Inddigo). Cette étude a débouché sur la mise en œuvre d'un **dispositif opérationnel**, co-financé notamment par les communautés de communes et par les **contrats de territoire CDRA/CTS** portés par Arlysère, orienté vers :
 - la **réhabilitation thermique du parc privé** (60% des consommations énergétiques du bâti du territoire), au travers d'une OPAH
 - la **réhabilitation thermique des bâtiments publics** (logements sociaux, bâtiments publics), avec un dispositif d'aides intercommunales
 - la réhabilitation de **l'immobilier de loisirs**, avec une enveloppe dédiée pour deux opérations exemplaires. Celle-ci n'a pas été mobilisée faute de maître d'ouvrage sur ces projets complexes. Une animation spécifique a fait défaut.
- **Audit sur le parc de lits touristiques** (2009, G2A Consulting) sur l'ensemble du territoire, visant à caractériser ce parc, sa mise en marché, et à identifier des solutions pour augmenter sa mise en marché (lutte contre le phénomène des lits froids). Cette étude a débouché sur la mise en place d'une **place de marché mutualisée** à l'échelle Arlysère, et sur des services **d'accompagnement des hébergeurs** (formations, conseils, sites internet...). Ce travail est repris et poursuivi dans le cadre de la construction du projet touristique de territoire « **Espace Valléen** ».
- **Étude sur la qualité de l'air** (2011, Air Rhône-Alpes), sur la partie basse du territoire, visant à identifier les polluants en cause, leur origine, et des pistes d'action. En complément de la campagne intensive de mesures, une **enquête** auprès des particuliers a été menée sur les moyens de chauffage (type et habitude de chauffage, combustible utilisé, quantité consommée...), principales sources de particules, afin de compléter l'analyse sur l'origine de la pollution.

Sans entrer dans le détail des politiques territoriales conduites par Arlysère, ces études ont également mis l'accent, en cohérence et/ou en complémentarité avec les politiques des communautés de communes d'Arlysère :

- sur les **circuits courts**, que ce soit en matière :
 - **d'agriculture** : soutien aux initiatives collectives de vente directe/magasin de producteurs, étude de potentiel et étude préalable à la mise en place d'une unité de méthanisation à la ferme sur Tournon (voir programme d'actions) ;

- **de déchets** : ambassadeurs du tri, études de potentiels sur différentes filières de valorisation (partenariat avec la SCOOP Tri Vallées), accompagnement à un projet d'EcoParc, méthanisation des déchets fermentescibles (Symvallées), etc ;
 - **d'industrie** : accompagnement au développement des coopérations sous traitants/donneurs d'ordre ;
 - **de services**, avec une notion de « juste proximité » développée depuis 2005 : maisons de santé pluridisciplinaires, accueils petite enfance, étude de potentiel de visio bornes pour accès aux services à distance (2005), services culturels décentralisés, pour donner quelques exemples.
- sur la **structuration urbaine du territoire et la stratégie foncière des collectivités** :
- **structuration de l'armature urbaine, commerciale, et des zones d'activités** du SCOT, visant notamment à faciliter le développement des solutions de transport collectif ;
 - **limitation de la consommation de foncier** (objectif facteur 2 dans le SCOT) et densification avec restructuration de l'existant (ZAE, zones d'habitat...) ;
 - **accompagnement aux réserves foncières stratégiques et à la réhabilitation du patrimoine communal vacant en centre bourg** (subventions contrats, opérateur SEM4V local notamment).

Enfin, la dernière génération de contrats territoriaux, le **PACT₂₁** (CDDRA+CTS 2010/2016) a été construite pour agir concrètement sur les enjeux d'un PCAET et diminuer la consommation énergétique territoriale et sa contribution aux GES.

« Le PACT₂₁ Arlysère décloisonne les différentes politiques sectorielles et permet de conforter la transversalité des actions territoriales, afin de répondre à deux objectifs complémentaires, la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial, et la réalisation des premières actions définies par le SCOT.

Cette approche novatrice déclinée en 5 orientations³ telles que décrites dans la Charte d'orientations limite le nombre d'actions du PACT₂₁ Arlysère à huit. La transversalité est ainsi complètement prise en compte pour chacune d'entre elles, en favorisant les projets de dimension territoriale, intercommunale et/ou de filière, dans le souci d'un réel effet de levier des aides proposées. De plus, le PACT₂₁ Arlysère est beaucoup plus ambitieux dans la façon de penser le développement équilibré du territoire. Au-delà de la Charte de Développement Durable qui avait conduit l'ensemble de nos actions dans les contrats précédents, chaque projet doit s'inscrire dans le respect des 6 fondamentaux⁴, ciments de notre volonté d'être un territoire exemplaire.

L'aménagement durable de notre territoire au service de la population s'inscrit dans un dispositif de gouvernance renforcée tant par le rôle des Ateliers 21, véritables lieux d'échanges et de propositions, que par l'appui du Conseil Local de Développement (CLD) et le travail du comité de pilotage. Le bureau syndical sera le garant de l'application des fondamentaux, de la transversalité, de l'équité et de la cohérence territoriales des projets. L'organisation de la concertation et de cette gouvernance d'Arlysère est un nouveau modèle de démarche participative engagée depuis plus de 6 ans dans ce territoire pilote. »

Source : Introduction au document final PACT21_2010

³ Développer la juste proximité des services à la population / Optimiser la facture énergétique des bâtiments / Favoriser les circuits courts de production et commercialisation / Maîtriser et coordonner les politiques foncières / Renforcer l'ingénierie, la formation et la communication

⁴ Être un territoire accueillant pour toutes les populations et favoriser le vivre ensemble / Favoriser toutes les économies, qu'elles quelles soient / Préserver et valoriser nos ressources naturelles / Faire avec les risques naturels / Soutenir l'émergence et la conduite de projets de dimension territoriale / Concevoir des projets transversaux

Le PACT2₁ ne constitue toutefois pas un véritable PCAET, or la réalisation d'un PCAET est désormais obligatoire à moyen terme pour la CoRAL. Quelle que soit l'issue des discussions en matière d'organisation territoriale, **ce PCAET sera réalisé directement à l'échelle Arlysère.**

Le PETR Arlysère porte également directement un certain nombre d'actions visant la diminution de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables du territoire :

- **OPATB** « maîtrise de l'énergie » (mars 2012 à mars 2016) (documents, dont bilan 2015, téléchargeables sur le lien internet <http://www.arlysere.fr/habitat/>). Objectifs 423 logements rénovés, 246 dossiers réalisés à date de mai 2015, énergie économisée 35% en moyenne soit 3,4 GWh sur 3 ans, plus de 1000 ménages renseignés **2012/2016**. La volonté de donner suite à celle-ci au travers la mise en place d'un dispositif plus complet d'accompagnement à la réhabilitation du parc privé (type **plateforme de rénovation énergétique**) a été actée lors du copil « Bilan de l'année 3 de l'OPATB », en mai 2015.
- Animation mutualisée de 3 **PLH** 2015/2021, ayant très nettement établi une priorité (y compris financière) sur la réhabilitation du bâti existant (logements sociaux/parc privé), et la mobilisation du parc vacant. **Seconde génération de PLH**, exécutoires depuis juin 2015 (assistance GEODE). Ceux-ci ont très nettement mis la priorité sur la réhabilitation énergétique du parc existant (abandon des aides sur le neuf) : parc social, parc privé, parc vacant (voir les engagements financiers correspondants dans la maquette des engagements TEPOS des communautés de communes et d'Arlysère, paragraphe 5.1.4).
- La nouvelle **convention « Espace Valléen »** en gestation, et qui porte sur l'ensemble du territoire (finalisation et dépôt du projet d'ici décembre 2015), mettra l'accent sur la coordination/promotion des services, et sur le déploiement de services de mobilité et/ou d'activités type VAE.
- Réflexion en cours sur la question de l'écomobilité (résidents et touristes) en zone rurale de montagne. Après avoir préparé la mise en place d'une DSP transports publics intercommunautaire sur la « vallée » (CoRAL/CCHCS), le territoire souhaite poursuivre le travail en ce sens, et fortes des expériences de terrain conduites, et des nombreuses questions posées depuis plusieurs années sans réponse satisfaisante dans un contexte rural de montagne à l'habitat dispersé, où les avantages comparatifs de la voiture restent importants (difficultés liées à la géographie à mailler tout le territoire et à « rabattre » les usagers sur les lignes structurantes/services, coût des services impliqués au regard de leur fréquentation, dénivelées, budgets décroissants des collectivités, dispersion des AOT...), les communautés de communes au travers d'Arlysère ont souhaité répondre à l'appel à projets de la Région Rhône-Alpes en vue de bénéficier d'une **expertise en écomobilité** (juin 2015), au service de l'action locale (voir annexe 6.9). (réalisation 2016 si le territoire est retenu)
- Travail visant à développer la mobilisation locale de **bois énergie**, suite au PMB :
 - convention 2015/2015 avec le CRPF, portant notamment sur des objectifs quantifiés de réalisations de chantiers mixtes, de desserte, de structuration d'ASA, association syndicale autorisée... Le travail partenarial avec le **CRPF** (via une convention d'objectifs et depuis 2015 un co-financement direct d'Arlysère) vise en outre à développer la mobilisation du bois en forêt privée, malgré le très fort émiettement de la propriété, car c'est en son sein que se trouve le plus important potentiel de bois énergie.
 - participation à la candidature du CRPF (centre régional de la propriété forestière) à l'**appel à projet Dynamic Bois de l'ADEME** (avril 2015)
 - étude préalable à la mise en place d'une **plateforme bois énergie** (voir le programme d'actions TEPOS dans le chapitre 5), animée par le **Pôle Excellence Bois**, au sein de laquelle le CRPF travaille sur un approfondissement du PMB sous l'angle bois énergie : structuration de la filière bois énergie locale, avec en particulier un projet de plate-forme bois énergie à vocation départementale sur Albertville (auquel est associée la question de la valorisation locale des branchages collectés en déchetteries)

- Préparation (échéance décembre 2015) d'un **Contrat touristique stations/vallée** (FEDER/RRA), visant la valorisation touristique estivale des ressources naturelles et patrimoniales ; ce travail et ce contrat intègrent fortement la question des déplacements, celle de la rénovation du bâti touristique également.
- Coordination des réflexions et projets visant le développement des activités et d'un savoir faire local en matière de **mobilité électrique** et à hydrogène (vélo/véhicules)

Les actions des collectivités

Les collectivités membres sont elles aussi engagées à plus d'un titre dans des démarches en faveur des économies d'énergie et de la production d'énergie renouvelable. Pour ne citer que quelques exemples :

- **unité de méthanisation** à la ferme, associant 4 communautés de communes, 2 agriculteurs, 2 sociétés de collecte/traitement du déchet, et visant notamment à valoriser localement les fumiers/lisiers mais aussi les déchets fermentescibles produits sur le territoire
- développement des **chaufferies bois**, dont 2 projets à l'horizon de 3 ans sur Albertville-7 MW- et sur Ugine -3,5 MW-, projet en phase d'étude sur Ste Hèlène sur Isère, à horizon de mise en service 2017. Extension du **réseau de chaleur** de Beaufort en cours. D'autres projets étudiés par le passé et ajournés pourraient ressortir grâce à la dynamique TEPOS.
- en lien avec ce développement, mise en place d'une filiale SEM4 vallées énergie à la **SEM4V locale** (statuts de ces 2 structures en annexe 6.9 – projet de statut, entériné mi-octobre). L'objectif est de créer au sein de cette filiale une mission mutualisée au bénéfice de l'ensemble des chaufferies et réseaux de chaleur du territoire, et des projets en gestation. Un tel poste permettra notamment d'optimiser le fonctionnement des chaufferies, et de faire évoluer les cahiers des charges d'approvisionnement avec des exigences de chaleur produite plus que de volume de plaquettes fourni.
- participation au **défi C3E** pour 10 communes, plus la CoRAL
- participation au défi « **Class' Énergie** » organisé par l'ASDER pour 2 communes (Ugine, Beaufort)
- mobilisation autour du défi « **familles à énergie positive** » organisé par l'ASDER
- projet de bâtiment d'accueil neuf pour le site d'activités économiques territorial, dit « stratégique » (SCOT), incluant au maximum la thématique énergétique : photovoltaïque, géothermie de nappe (expérimentation, en bénéficiant de l'expérience de la SAS, cf programme d'action) ; ce bâtiment « vitrine » sera un **bâtiment à énergie positive**.
- actions diverses et nombreuses d'intervention sur **l'éclairage public**, la réalisation **d'audits énergétiques** sur patrimoine communal et/ou de **rénovation énergétique** (voir en annexe 6.2 le tableau de synthèse des engagements des communes).

Les actions des acteurs

De nombreux acteurs privés sont impliqués au travers d'actions en cours, parmi lesquelles on peut citer :

- mise en place d'une **micro centrale hydroélectrique** (SUMATEL) sur Queige, et plusieurs études ou pré projets de micro centrales (Tours en Savoie, Bonvillard...)
- actions de maîtrise de l'énergie des industries, dont la société **Ugitech** (voir annexes 6.3 pour l'engagement et 6.9 pour le programme d'actions)
- développement des compétences et pratiques en matière de **constructions publiques** (SAS, SEM Savoie, constructeur aménageur) : géothermie systématique ou presque, généralisation des tests d'étanchéité à l'air, inscription durable dans le BIM/Smart Grid
- actions de maîtrise de l'énergie des **domaines skiables**, et actions visant à diminuer le coût énergétique lié au déplacement des skieurs (voir en annexe 6.9 le descriptif de l'action)
- projet de valorisation énergétique de **déchets à haut pouvoir calorifique**, par la société Tri Vallées, qui prépare une réponse à l'appel à projets de l'ADEME sur les CSR (combustibles solides de récupération)

- développement de la valorisation locale des **déchets organiques** collectés en GMS, en restauration collective et en pied d'immeuble, par l'acquisition d'un déconditionneur à l'étude, en lien avec les collectivités (Tri vallées)
- valorisation **bois énergie des embâcles** situés dans les principales rivières (crues de mai 2015), avec chantiers test à l'étude (TriVallées/CoRAL)
- rénovation énergétique du **parc de logement social**, notamment celui des deux bailleurs sociaux locaux (Val Savoie Habitat et OPH Ugine), soutenus en cela par les communautés de communes porteuses de PLH : rénovations BBC effinergie, rénovation avec obligation de sensibilisation des occupants et traitement des espaces extérieurs (dont aménagements accès modes doux)
- démarche **E3D** (Etablissement en démarche de développement Durable) du **collège** Erne Perrier de la Bâthie d'Ugine (voir l'engagement en annexe 6.3)
- projet de **récupération de chaleur de la coopérative agricole** de Flumet, et projet de changement d'une chaudière fioul en bois
- optimisation des **circuits de collecte du lait** en alpage, par la coopérative de Beaufort
- action de **récupération de chaleur des groupes électrogènes** utilisés en alpage pour la traite, pour chauffer l'eau de lavage, projet pilote porté par l'Union des Producteurs de Beaufort (voir l'engagement en annexe 6.3)
- travaux de **modernisation** du complexe Roselend-La Bâthie engagés par **EDF**, pour un gain énergétique estimé à 20GWh (voir l'engagement en annexe 6.3).

3.6. Les atouts et faiblesses du territoire pour aborder la transition énergétique

Consommation d'énergie			Production du territoire	
Chaleur	630 GWh	>>	144 GWh	Bois, méthanisation, solaire
Electricité spécifique	148 GWh	>	925 GWh	Electricité
Industrie	1 377 GWh			
Transport	397 GWh	>>	-	Agrocarburants
	2 551 GWh		1 068 GWh	

Figure 18 - Bilan par usage (ordres de grandeur corrects, valeurs indicatives)

Déduction faite de la production d'hydroélectricité évacuée par la ligne THT, le bilan énergétique d'Arlysère présente un déséquilibre sur tous les postes d'usage : la production de chaleur est déficitaire d'un peu plus des trois-quarts, la production d'électricité est déficitaire de près de 40%, les carburants pour les transports de 100%.

La démarche de TEPOS a donc tout son sens et toute sa place pour qu'Arlysère s'engage activement dans la transition énergétique en vue notamment de réduire cette dépendance et la facture qui en découle.

Les territoires sont divers, entre un milieu montagnard peu dense accueillant des activités touristiques et agricoles, doté d'un gisement d'énergies renouvelables en partie déjà exploitées, et un fond de vallée urbanisé accueillant des activités industrielles et tertiaires, où la production d'énergies renouvelables est à développer.

Les forces	Les faiblesses
La volonté des acteurs, élus comme partenaires	Une population vieillissante, comme sur le reste du territoire national
Une complémentarité de 4 territoires, entre montagne rurale et vallée à la fois urbaine et rurale	Faible densité des vallées de montagne et dispersion de l'habitat Des transports en commun difficiles à structurer Peu de production d'énergies renouvelables
Complémentarité des activités économiques (industrie, agriculture, tourisme, tertiaire, bâtiment, filière bois...) Enjeu d'image pour l'agriculture : les AOP	Consommation énergétique importante de l'industrie Enjeux liés au changement climatique : sports d'hiver, hydroélectricité, agriculture
Complémentarité des gisements d'énergie renouvelables Exploitation existante de l'hydroélectricité et du bois énergie	Consommation énergétique importante du bâti Certains gisements peu exploités ou identifiés : solaire, éolien, géothermie

Les axes de la **stratégie TEPOS d'Arlysière** se déclineront en conséquence de la manière suivante :

- Développer l'usage des énergies renouvelables, dont l'énergie bois
- Améliorer la performance énergétique du parc bâti
- Développer le bouquet des solutions de mobilité et leur connexion
- Structurer le portage et la mise en œuvre de la politique énergétique, en articulant les acteurs publics et privés
- Améliorer la facture énergétique des secteurs clé d'activité et donc diminuer leur vulnérabilité : industrie, tourisme, agriculture notamment

Cette stratégie TEPOS constitue une réelle opportunité économique, et doit permettre de développer l'économie verte locale, tout en préservant le capital nature et paysage d'Arlysière, qui est le socle de l'identité et de la richesse du territoire.

4. LE POTENTIEL DU TERRITOIRE

4.1. La méthode de travail

4.1.1. Identifier les potentiels du projet TEPOS d'Arlysière

Etant donné le contexte et les échéances pour la candidature, suite à l'état des lieux du territoire, les différents experts qui ont appuyé Arlysière pour préparer sa candidature ont évalué, chacun dans son domaine de compétence, les potentiels d'une part de réduction des consommations d'énergie par des actions de sobriété ou d'efficacité, d'autre part de développement des énergies renouvelables. Le travail d'élaboration d'un programme complet comportant une liste exhaustive d'actions couvrant toutes les thématiques, décrites précisément en intégrant le "qui fait quoi" et l'accord explicite des différents acteurs, sera réalisé lors du prochain PCAET.

Les principaux potentiels identifiés ont ensuite été présentés sous forme de « cartes à jouer » d'une valeur unitaire de 20 GWh. L'état des lieux (le point de départ) et les potentiels (ce sur quoi on peut agir) ont été présentés aux acteurs du territoire (élus, services des collectivités et acteurs économiques), lors d'une journée de travail dont l'objectif était de préciser si nécessaire et de valider les ordres de grandeur de l'état des lieux et des potentiels. C'est par exemple à cette occasion que le poids du secteur industriel, notamment Ugitech, a pu être évalué plus précisément.

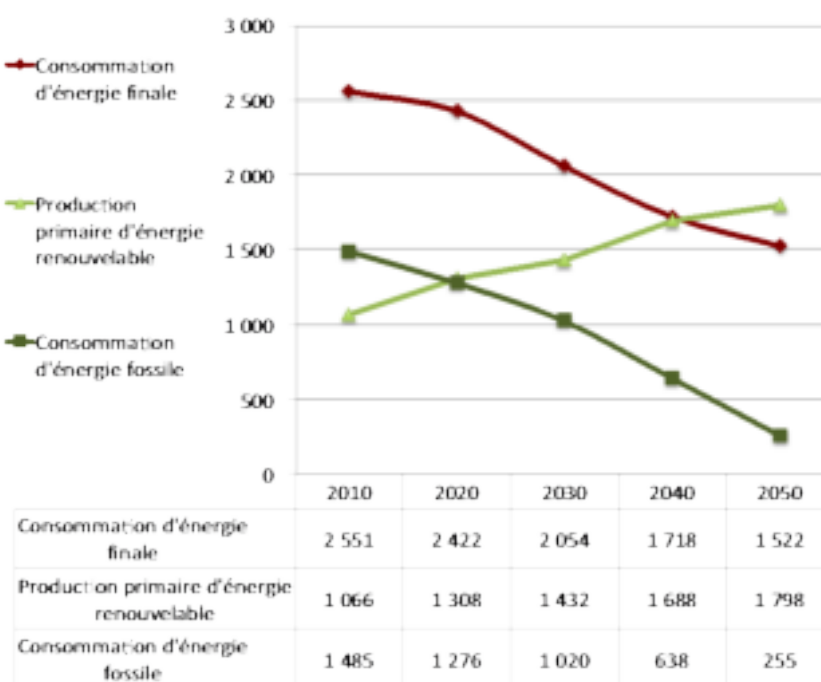


Figure 19 - Trajectoire cible proposée (en GWh)

Source : Solagro

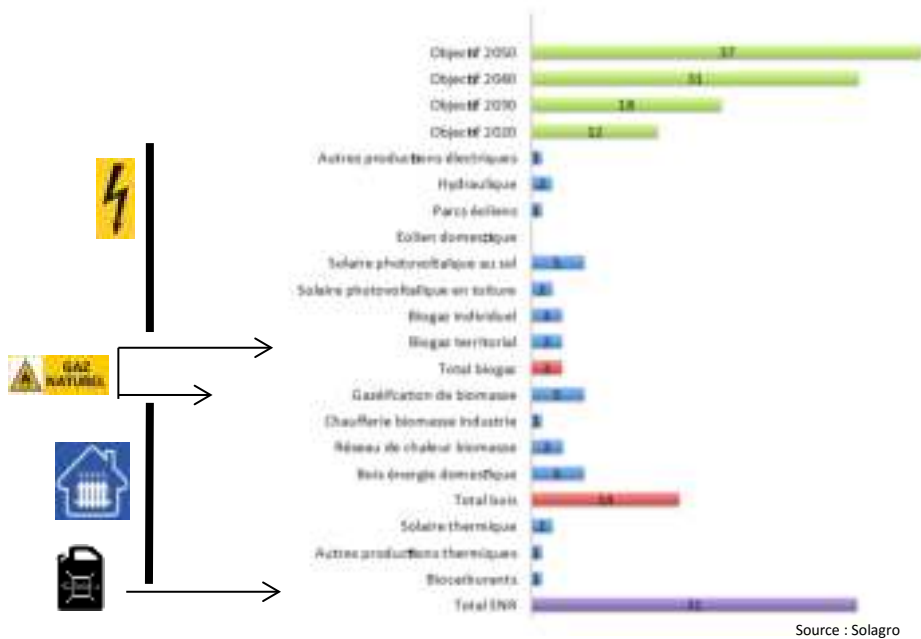


Figure 20 - Énergies renouvelables, comparaison objectifs / potentiels (nombre de cartes de 20 GWh, après l'atelier du 17/09/2015 matin)



Figure 21 - Maîtrise de l'énergie, comparaison objectifs / potentiels (nombre de cartes de 20 GWh, après l'atelier du 17/09/2015 matin)

4.1.2. Quelle image du territoire en 2030 pour être TEPOS en 2050 ?

Une deuxième séance a été consacrée au "Jeu de cartes de la Transition Energétique" selon une méthodologie développée par Solagro, partenaire du groupement. Il s'agit de proposer aux participants répartis en plusieurs petits groupes mixant les catégories, les fonctions et les appartenances d'acteurs, de sélectionner les cartes à jouer d'ici 2030 permettant d'atteindre l'objectif TEPOS en 2050, c'est-à-dire a minima l'équilibre entre consommation et production.

Il présuppose que les acteurs sont prêts à engager les actions pour être territoire TEPOS en 2050 et il laisse entière liberté aux participants de choisir les actions pour y parvenir, la condition étant qu'ils se mettent d'accord entre eux. Tout l'effort peut ainsi être mis sur la rénovation des logements, sur la mobilité ou sur les EnR, mais dans tous les cas, seul un mix d'actions faisant l'objet d'un choix explicite peut permettre d'atteindre les objectifs.

4.1.3. Le choix des actions sans regret

D'autre part, quatre séminaires thématiques d'une demi-journée chacun (mobilité, urbanisme tourisme ; biomasse et agriculture ; bâtiments : électricité renouvelable, réseaux et smart grids), regroupant les participants du "jeu de cartes" ont permis d'approfondir la réflexion sur certaines caractéristiques du territoire et de sélectionner les "actions sans regret" devant être lancées en priorité.

Ces temps de travail et de co-élaboration ont permis aussi de proposer des actions pour le programme à moyen et long terme.

Cette méthode favorise sous une forme ludique l'appropriation rapide des enjeux et l'élaboration collective des solutions qui devront être mises en œuvre lorsque le territoire aura été retenu à l'AMI : en amenant les parties prenantes à s'interroger sur ce qu'ils souhaitent pour leur territoire, elle les prépare concrètement à l'action.

4.2. Le potentiel du territoire

Le potentiel du territoire sera affiné au cours de l'élaboration du PCAET et les actions des collectivités pourront s'appuyer sur la démarche Cit'ergie, démarche dans laquelle les communautés de communes souhaitent s'engager.

D'ores et déjà, les potentiels suivants ont été identifiés sur Arlysère, en maîtrise de l'énergie (MDE) et développement des énergies renouvelables (EnR), soit par ordre décroissant⁵ :

-  - (MDE) Rénovation de 90% du parc des **résidences principales**, à une moyenne de 80 kWh/m², niveau BBC, soit **280 GWh** économisés ;
-  - (EnR) Développement du **bois énergie**, pour les usages domestiques (100 GWh), la gazéification de la biomasse (100 GWh), les réseaux de chaleur biomasse (60 GWh) et une chaufferie biomasse dans l'industrie, soit **280 GWh** ;
-  - (MDE) MDE dans le secteur **industriel** et récupération d'énergie fatale, à hauteur de 15% des consommations actuelles, soit **200 GWh** ;
-  - (EnR) Développement du **solaire photovoltaïque**, au sol ou sur ombrières de parking (100 GWh) et en toiture (40 GWh), soit **140 GWh** ;
-  - (MDE) Actions de **sobriété** et de MDE à faible coût pour les ménages et le patrimoine public (programmes de type FAEP – famille à énergie positive, avec 15% d'économie sur les consommations et C3E – commune efficace en économie d'énergie, avec 10% d'économie), soit **80 GWh** ;
-  - (MDE) Développement du **covoiturage** pour les trajets domicile-travail, soit **80 GWh** ;
-  - (MDE) Inciter à l'acquisition des **véhicules les plus performants**, soit **80 GWh** ;
-  - (MDE) Actions de MDE pour le **tertiaire** public et privé, soit **60 GWh** ;
-  - (EnR) Développement du **biogaz**, territorial et/ou individuel, soit **60 GWh** ;
-  - (MDE) Rénovations du parc d'**hébergements touristiques**, soit **40 GWh** ;
-  - (EnR) Développement de l'**hydraulique**, soit **40 GWh** ;
-  - (MDE) Autres actions de MDE dans le secteur **touristique** (actions sur les stations des domaines skiables), soit **20 GWh** ;
-  - (MDE) Développement du **télétravail** (30% des cadres télé-travaillent deux jours par semaine), des modes doux, soit **20 GWh** ;
-  - (EnR) Développement d'un parc **éolien**, soit **20 GWh**.

4.2.1. Le potentiel de sobriété et d'efficacité énergétique

Ici sont présentés des zooms sur quelques secteurs.

Actions de MDE dans le secteur du bâtiment

Avec plus de 40 000 logements, le secteur résidentiel est le second secteur consommateur d'énergie du territoire d'Arlysère (plus de 20%). Les trois quarts des consommations d'énergie concernent des bâtiments de plus de trente ans, et le chauffage représente 70% des consommations. Les 64% de résidences principales consomment 89% du total, contre 11% pour les résidences secondaires (28% des logements). Les logements sont en majorité occupés par leurs propriétaires, et du type maisons individuelles.

Le potentiel MDE réside ainsi principalement dans la rénovation des maisons individuelles anciennes avec propriétaire occupant. Si certains secteurs ont une contrainte patrimoniale, d'autres gisements existent, dont les potentiels mobilisables sont non négligeables : le parc locatif HLM qui de part sa

⁵ Les estimations sont arrondies par tranche de 20 GWh.

structuration peut jouer un rôle moteur, le parc vacant qui est également un enjeu social, le parc touristique qui représente un enjeu économique, les immeubles dont les opérations comportent des effets d'échelle. S'ajoute la rénovation du tertiaire public, qui joue un rôle exemplaire.

La mobilisation à la fois des compétences des professionnels et des financements, ainsi que la question des coûts, sont actuellement des freins rencontrés pour le développement de la rénovation énergétique du parc bâti. Des subventions existent mais sont difficilement mobilisables.

Le territoire d'Arlysère a initié des dispositifs (EIE, OPATB, PLH), et envisage de poursuivre cette dynamique, avec la mise en place d'un dispositif permettant d'augmenter le nombre de ces opérations. Les acteurs ont participé activement aux échanges, la plateforme de rénovation a été évoquée, même si sa configuration n'a pas été finalisée dans le temps de la candidature, et le projet TEPOS permettra de mettre en œuvre en concertation avec les divers acteurs une solution adaptée aux besoins et aux forces vives du territoire. Le dispositif sera conçu de manière à pouvoir lancer un cercle vertueux, et ouvert aux opportunités de projets initiateurs. D'ores et déjà et dans le cadre de la candidature, l'opérateur actuel de l'OPATB a fourni une contribution pour le dispositif, fort de l'expérience acquise. Les banques seront aussi un partenaire important, et le territoire bénéficie d'ores et déjà d'une convention d'études et de conseil avec le Crédit Foncier de France (voir courrier en annexe 6.3).

L'électricité spécifique est également une part croissante des consommations énergétiques des bâtiments. Les actions de sobriété ont toute leur place pour agir sur ce poste.

Le suivi des consommations et de l'entretien des installations permet de garantir la durabilité de ces performances. Il est à mettre en place aussi dans les bâtiments neufs.

Actions de MDE dans le secteur touristique

Le PETR Arlysère comprend 4 domaines skiables, 8 communes support stations de sport d'hiver, plus de 300 établissements de restauration et d'hébergement avec 63 400 lits, qui accueillent 1,6 millions de journée skieurs et emploient environ 1 600 salariés.

Le potentiel de MDE est multiple et diffus, portant sur l'amélioration de la qualité énergétique des hébergements, la gestion du domaine skiable (damage notamment, poste le plus énergivore - voir en annexes 6.5 et 6.3 le formulaire et l'engagement de la régie des Saisies -, enneigement), l'accès aux stations et la mobilité intra-stations pendant les séjours, le choix de produits locaux et de saison pour une alimentation de proximité. Il sera mis en œuvre par des actions spécifiques qui pourront s'appuyer sur les actions similaires des autres secteurs. Les acteurs, présents aux différentes rencontres pour préparer la candidature d'Arlysère, ont présenté des actions sur les domaines skiables qui participent au plan d'actions "sans regret". Des actions sur la mobilité sont aussi déjà mises en œuvre, le projet TEPOS permettra un changement d'ambition et d'échelle pour ce secteur.

Actions de MDE et de valorisation de l'énergie fatale dans l'industrie

Les entreprises industrielles fortement consommatrices d'énergie représentent un tiers des consommations d'énergie du bilan.

Des actions sont déjà mises en œuvre, tant de MDE que de développement des ENR. Le potentiel est un des plus importants du territoire, avec notamment des actions possibles sur les utilités (air comprimé, ventilation, froid, éclairage, process). Le potentiel en énergie fatale, sur les rejets de fumées et les vapeurs de plus de 100 °C est valorisable par la récupération de chaleur, la production d'électricité sur les fours, séchoirs et chaudières, tant en inter qu'en intra entreprises, ou en réseau pour les autres acteurs du territoire.

Actions sur la mobilité

Plusieurs actions sont proposées pour modifier les modes de transport des habitants et des touristes d'Arlysière. Ces actions sont déployées sur les différents motifs de transport : ainsi pour les trajets domicile-travail, le développement du co-voiturage, qui vise 20% des actifs, doit être organisé par une mise en relation facile, via des PDE, PDIE et PDA. Il est à compléter par une sensibilisation des employeurs et des habitants au télétravail, le développement de centres de co-working (il est proposé que 30% des actifs de type cadre télé-travaillent en moyenne deux jours par semaine). Des infrastructures adaptées, même légères, sont à prévoir par les collectivités dans l'aménagement de l'espace public, pour favoriser les modes doux, dès l'enfance, via par exemple les "pedibus" scolaires. Le territoire bénéficiant d'infrastructures ferroviaires, il s'agit d'organiser le transfert des touristes de la gare d'Albertville vers les différentes stations, et ensuite le déplacement des touristes au sein de la station. Des solutions de mobilité douce comme celles mises en œuvre dans la station de Verfenweng (Autriche) avec sa clé SAMO (Saft Mobilität) et ses 106 véhicules à disposition, dont une Zoé, sont connues des stations d'Arlysière : elles seront étudiées et adaptées au contexte local. De même, l'optimisation de la desserte des industries par le train est un des points qui sera étudié dans le cadre du TEPOS.

Les collectivités s'engagent dans les actions sans regret et, à titre de l'exemple qu'elles doivent porter, à travailler sur le parc de véhicules administratifs et techniques : éco conduite, mutualisation entre communes et des usages, du suivi et de l'entretien, évolution des flottes...

4.2.2. Le potentiel d'énergies renouvelables

Ici sont présentés des zooms sur quelques potentiels.

Potentiel Bois

Le territoire d'Arlysière est couvert par plus 25 000 ha de forêt. Cette forêt constitue une ressource pour le territoire en terme environnemental, paysager, économique et également énergétique. Le territoire a fait l'objet de différentes démarches d'études et de valorisation de cette ressource.

Le potentiel physique de cette ressource forestière pour alimenter des projets bois énergie est **une réalité**. Les enjeux portent aujourd'hui sur la mobilisation forestière dans son ensemble, sachant que l'essentiel du potentiel bois énergie est située en forêt privée.

La forêt privée souffre d'un émiettement de la propriété (10 000 propriétaires sur Arlysière) et d'un intérêt généralement faible des propriétaires pour la gestion forestière durable. Le territoire peut toutefois compter sur un partenariat ancré avec le CRPF, une association de sylviculteurs étoffée, et l'opportunité que représente les mutations de propriété en cours (moyenne d'âge élevée des propriétaires), d'où une action en réflexion pour remobiliser ces parcelles.

Les **39 chaufferies collectives et individuelles installées sur le territoire**, représentent environ 4 MW installés. Elles font appel à des fournisseurs de bois déchiquetés qui travaillent pour la plupart directement sur des produits issus de coupes en forêt. (voir la note prospective de l'ASDER en annexe 6.9)

Potentiel biogaz

Le potentiel a été évalué sur la base des données de l'étude régionale en cours sur la méthanisation réalisée pour l'Ademe et la Région. Elle évalue le potentiel du territoire en termes de ressources méthanisables à près de 60 GWh.

La ressource disponible est principalement agricole, avec des exploitations agricoles nombreuses mais dispersées sur le territoire. Des industries agroalimentaires ainsi que de gros producteurs de déchets (restauration, grandes et moyennes surfaces) pourraient également apporter des matières pour la méthanisation.

Plusieurs typologies d'unités de méthanisation pourraient voir le jour sur le territoire, avec une valorisation du biogaz soit en cogénération, soit en injection sur le réseau de gaz. Une évaluation plus précise des potentialités serait nécessaire afin d'évaluer les modèles économiquement viables qui pourraient se développer sur le territoire, tout en prenant en compte les équipements déjà existants ou en projet.



Un exemple de projet en cours sur le territoire : le projet de Tournon, dont le portage est intéressant : il rassemble deux agriculteurs, quatre collectivités et deux entreprises de collecte de déchets. Il permettra la valorisation des déjections animales produites par les exploitations et des biodéchets collectés dans un rayon de 50 km autour de Tournon, pour un tonnage traité de l'ordre de 6 000 tonnes par an et une puissance de production électrique de 200 kWe.

Concernant le potentiel de micro méthanisation, EDF propose dans son engagement de faire bénéficier le territoire des retours de l'étude sur le sujet (voir annexe 6.3).

Potentiel hydraulique

On évalue le potentiel équivalent à 5% du productible actuel (amélioration des installations actuelles) soit 40 GWh.

Le projet TEPOS pourra être l'occasion d'évaluer le potentiel des micro-centrales.

4.3. Le résultat du jeu de cartes



Lors du jeu de cartes, les participants ont joué en moyenne (le contenu des cartes proposées se trouve en annexe 6.8) :

- Pour les énergies renouvelables :
 - Bois énergie
 - Bois énergie domestique : 3,75 cartes
 - Bois énergie réseau de chaleur : 2,5 cartes
 - Bois énergie industriel : 0,5 cartes (2 groupes sur 4 ont joué 0 carte)
 - Solaire
 - Photovoltaïque en toiture : 2,25 cartes
 - Photovoltaïque au sol : 1,75 cartes
 - Solaire thermique : 1,25 cartes
 - Biogaz
 - Biogaz territorial : 0,5 cartes (3 groupes sur 4 ont joué 0 carte)
 - Biogaz individuel : 1,75 cartes
 - Hydraulique : 2 cartes
 - Parcs éoliens : 0,75 cartes (1 groupe sur 4 a joué 0 carte)
- Pour la maîtrise de l'énergie :
 - Rénovation thermique des logements : 7 cartes
 - Réduction des consommations dans l'industrie : 6 cartes
 - Efficacité énergétique (tertiaire public et privé) : 2,5 cartes
 - Amélioration de la performance du parc de véhicules : 2,25 cartes
 - Sobriété Familles à Energie Positive /MDE patrimoine public : 2 cartes
 - Tourisme, actions MDE bâti – mobilité : 2 cartes
 - Voitures partagées pour les trajets domicile-travail : 2 cartes
 - Télétravail comportements mobilité : 0,75 cartes (1 groupe sur 4 a joué 0 carte)

À noter, pour la production d'énergies renouvelables, la place du bois énergie et du solaire (tous types confondus). Les cartes des biocarburants n'ont pas été jouées (à comparer avec les enjeux mobilité sur le territoire), ni celles des autres productions électriques. Dans le cadre du projet TEPOS, l'information sera à compléter dans les travaux de ce type à venir.

Pour la maîtrise de l'énergie, ce sont les actions sur la rénovation thermique des logements et celles de l'industrie qui prennent les premières places, suivies des actions sur l'efficacité énergétique.

Les délais rapprochés entre la présentation succincte de l'état des lieux et la réflexion sur un plan d'actions nécessitent de prendre du recul par rapport aux propositions choisies. L'exercice montre les premières volontés des acteurs du territoire, et met en avant des points qui seront à approfondir au cours du projet TEPOS.

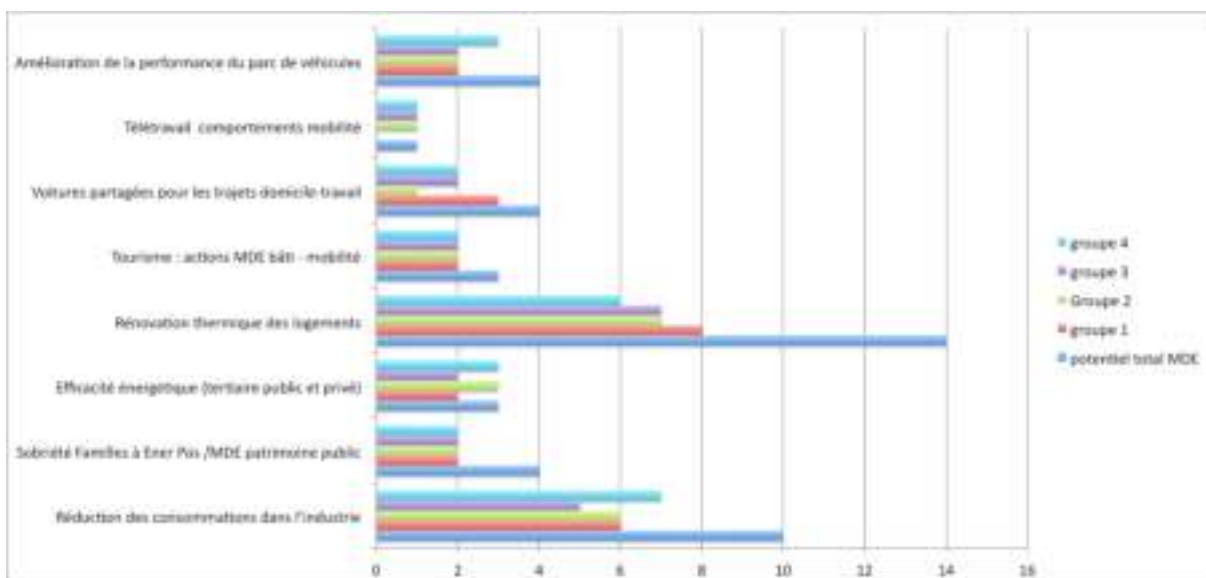


Figure 22 - Restitution des 4 damiers, actions maîtrise de l'énergie à 2030 (nombre de cartes de 20 GWh jouées)

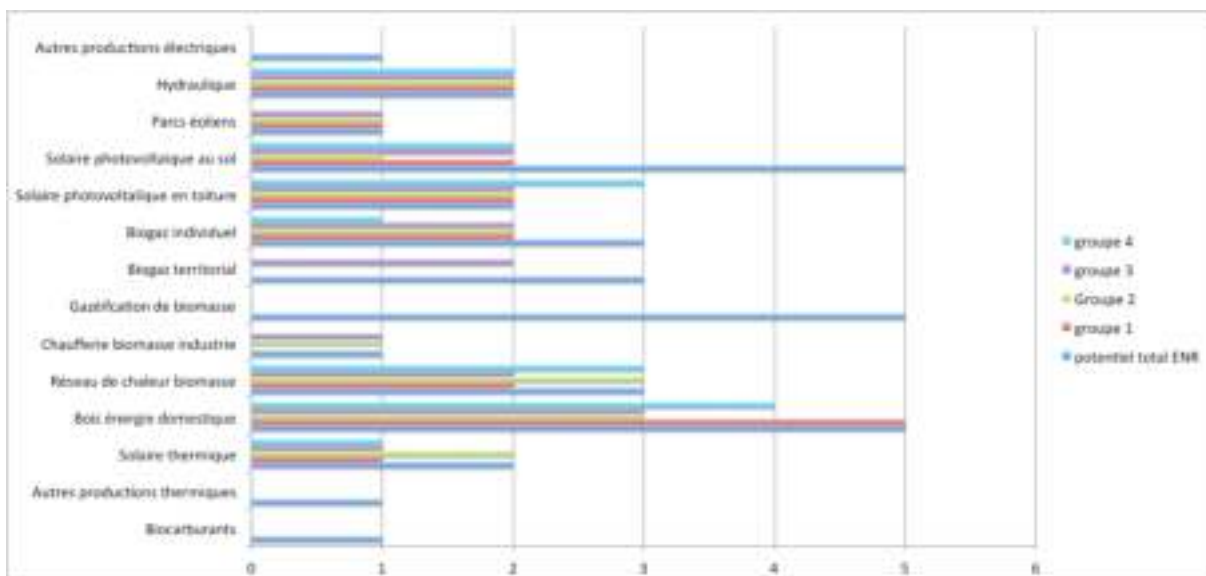


Figure 23 - Restitution des 4 damiers, actions énergies renouvelables à 2030 (nombre de cartes de 20 GWh jouées)

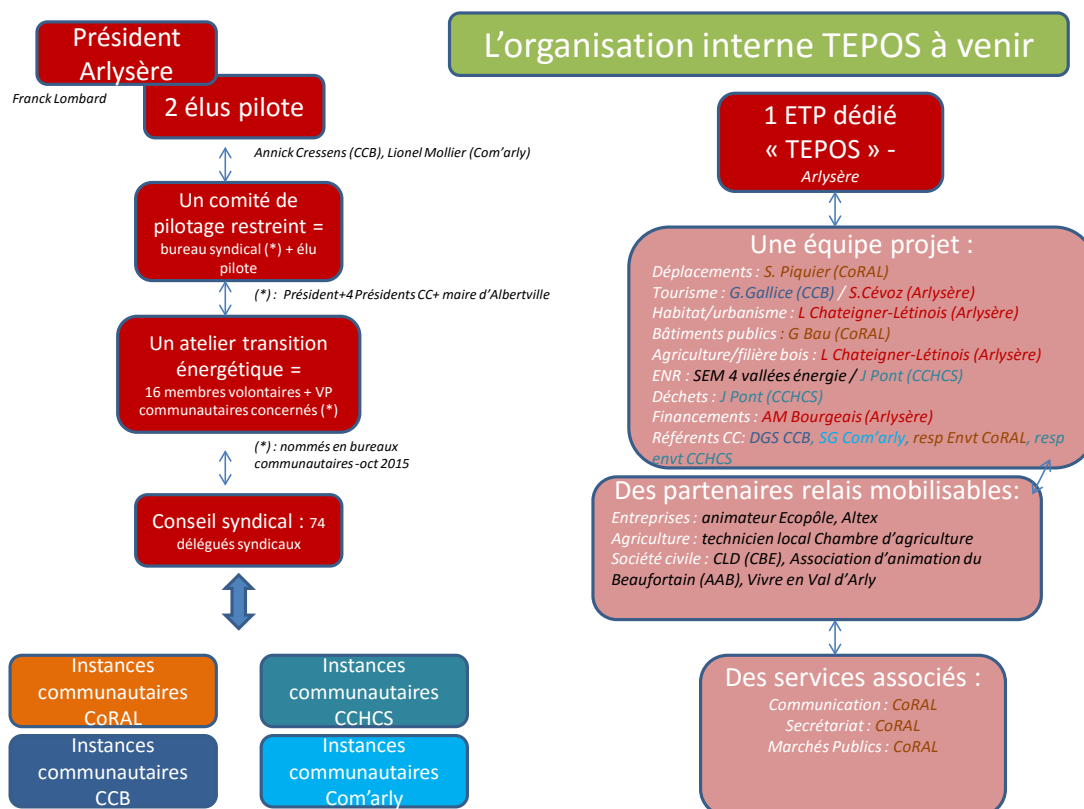
5. S'ENGAGER DES 2015 DANS LE TEPOS ARLYSÈRE

5.1. Organisation pour le TEPOS

Le territoire a dû s'organiser très vite pour répondre au challenge de la candidature TEPOS décidé début juillet. L'organisation mise en place pour cette phase « candidature » devra se structurer de manière plus pérenne et complète si le territoire est labellisé, et d'ores et déjà le territoire a prévu cette organisation, avec les communautés de communes (voir 5.1.2) mais aussi les membre du « comité technique » constitué en phase « candidature ».

5.1.1. Organisation d'Arlysère pour le TEPOS

L'organisation ci-après est dessinée, en ce qui concerne les moyens humains socles du TEPOS, au niveau des 5 collectivités Arlysère/communautés de communes :



Cet organigramme s'appuie sur les engagements des structures concernées, présentés dans les paragraphes qui suivent.

En perspective, plusieurs missions seront par ailleurs associées à l'équipe projet TEPOS, à compter de 2016/17 :

- l'animation de la plateforme de rénovation énergétique, une fois celle-ci en place ;
- et potentiellement une mission CEP (conseil en énergie partagé), qu'elle soit portée ou non par Arlysère.

L'atelier « transition énergétique » sera « complété » par, pour ceux qui ne sont pas encore membres de l'atelier, les Vice-Présidents des communautés de communes en charge des thématiques directement concernées par la transition énergétique (habitat, déplacements, développement économique, environnement..., selon les cas). Ceux-ci ont été nommés dans chacune des 4 communautés de communes, par décision de bureau ou de conseil communautaire (voir paragraphe 5.1.2 ci-après).

5.1.2. L'implication des communautés de communes

La présence d'une ingénierie dédiée et l'implication des élus sont deux éléments fondamentaux pour la réussite de ce projet comme de tout autre, aussi ces éléments ont été rediscutés dans les différents bureaux communautaires durant le mois d'octobre 2015.

Suite aux décisions prises dans ces instances :

- bureau communautaire de la CCB du 12 octobre 2015
- conseil communautaire de la Com'arly du 21 octobre 2015
- conseil communautaire de la CCHCS du 22 octobre 2015
- bureau communautaire de la CoRAL du 22 octobre 2015

chacune des communautés de communes a acté :

- de l'engagement politique de ses élus communautaires, au travers des Vice-Présidents concernés, amenés notamment à intégrer l'atelier « TEPOS/transition énergétique » d'Arlysère ;
- de l'engagement de ses services, au travers de l'identification des personnes qui seront directement associées à l'équipe projet TEPOS et des services qui pourront être mis à disposition du projet.

Ces différents engagements sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

1/ Engagement politique (implication élus) :

	Elus en charge du dossier	Fonctions	Elus associés à l'atelier "transition énergétique" à compter de 2016
Arllysère	Arnick Cressens Lionel Moller	Maire de Beaufort, Présidente de la CCL, VP Arlysère (développement durable), Conseillère Départementale déléguée au DD Maire de Léal Valéris, VP Com'arly	l'ensemble des VP et délégués syndicaux en charge des ateliers TEPOS (cf organigramme)
CoRAL	François Carlier Frank Lecomard	Maire de Werthon, Président de la CoRAL Maire d'Ugine, Président d'Arllysère, VP CoRAL (dynamique territoriale, DD, finances, mutualisation), 1er VP au Conseil départemental (économie stratégique)	Michel Bata, VP environnement / Patrice Bardot, VP transports / Philippe Garzon, VP habitat / Martine Berthet, VP services à la population et rattachement de la CoRAL
CCNCS	Xavier Tremier Arnie Mérelle Thierry Bergère	Maire de Tourson, Président de la CCNCS, VP Arlysère (économie) Maire de Mont-Dame des Mélières, VP tourisme/agriculture, Conseiller Départemental Adjoint à Frontex, VP CCNCS (environnement)	Christine Bouteau, VP économie / Daniel Javel, VP Habitat / élus des communes particulièrement mobilisés dans la démarche (Dul Blanc, Serge pour Saint Vital, Armand Denis pour Tourson, Gales Patrick pour Verrens Arvey) / Membres de la Commission Environnement
CCB	Arnick Cressens Eloane Mourier	Maire de Beaufort, Présidente de la CCL, VP Arlysère (développement durable), Conseillère Départementale déléguée au DD Maire de Quirgy, VP CCB (aménagement et transports), Délégué syndical Arlysère en charge des transports/sécurité	Emmanuel Huguet, VP Habitat / Mireille Garcia, VP économie / Edouard Mourier, VP environnement et transports
Com'arly	Christiane Demaz Lionel Moller	Maire de Cabannes, Président de Com'arly, VP Arlysère (substitution pénalisée) Maire de Léal Valéris, VP Com'arly	Philippe Muller, VP Com'arly et délégué syndical Arlysère en charge du tourisme / Christian Lucifora, Conseiller communautaire et délégué syndical Arlysère

2/ Engagement humain (personnel) :

	Personnel mobilisé phase candidature (3 mois)	total ETP/3mois	Personnel qui sera mobilisé à compter de 2016	total ETP
Arllysère	une chargée de mission quasi "dédiée"	0,9 ETP	un chargé de mission TEPOS, ainsi que : les chargés de mission "tourisme", "agriculture et forêt **" et le pôle urbanisme/habitat sur questions liées, les gestionnaires "politiques contractuelles",	1,7 ETP, dont 1 ETP (138 900 € sur 3 ans) sans RRA si territoire labellisé (50% / 40% / 10%)
CoRAL	secrétariat TEPOS, responsable déchets (2 ateliers), responsable bâtiments (2 ateliers), chef de service environnement-urbanisme	0,9 ETP	un technicien référent TEPOS, responsable transport avec mission "mobilité" sur périmètre Arlysère, secrétariat TEPOS, chargée de communication, responsable des marchés (groupement de commandes)	0,8 ETP au total créés
CCNCS	Référente environnement	0,9 ETP	référente environnement	0,9 ETP
CCB	Chargée de mission DD de Beaufort/Archegny/Saisies ; DCS de la cité de communes	0,2 ETP	Chargée de mission DD de Beaufort/Archegny/Saisies ; le DCS de la cité de communes	0,5 ETP
Com'arly	Responsable administratif	0,08 ETP	Responsable administratif	0,1 ETP selon actions mise en œuvre
TOTAL		1,6 ETP		2,9 ETP

* : en lien avec la chargée de mission "chaufferies bois et réseaux de chaleur"

qui serait mutualisée au niveau de la SEM locale (SEM4V) et sa filiale la SEM 4 Vallées Energie

5.1.3. Les engagements financiers d'Arlysère et des quatre communautés de communes

Cet engagement est traduit financièrement dans le tableau récapitulatif ci-après des engagements financiers d'Arlysère et des 4 communautés de communes.

3/ Engagement financier HORS POSTES :				
Contenu	2016	2017	2018	TOTAL/3 ans
Arlysère				
Etudes complémentaires/AMO externe	16 000 €	15 500 €	15 500 €	47 000 €
Actions de communication	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €
Pour mémoire, poste dédié TEPOS	45 000 €	46 500 €	47 000 €	138 500 €
TOTAL des dépenses fléchées "AMO TEPOS ADEME"	64 000 €	65 000 €	65 500 €	194 500 €
Etude mise en place plate forme bois énergie	24 000 €			
Audit énergétique global et EP / communes et CC	non chiffré à ce jour, réalisation 2016/2017			
Mobilité (comm'), action "semaine de la mobilité", études, formation écoconduite, mut...) - 2016 : formation écomobilité du chargé de mission en sus	18 000 €	15 000 €	15 000 €	48 000 €
Etude préopératoire Plate forme de reno éner.	20 000 €			20 000 €
Animation PFRE et actions liées		110 000 €	110 000 €	220 000 €
Convention CRPF pour mobilisation forêt privée	5 500 €	10 000 €	10 000 €	25 500 €
Sensibilisation/formation "approche TEPOS de l'urbanisme"	non compté	non compté	non compté	
Sous total Arlysère	131 500 €	200 000 €	200 500 €	508 000 €
CoRAL				
Construction d'un bâtiment d'accueil/interentreprises sur Terre neuve, innovant et expérimental du point de vue énergétique : part budget ENR		400 000 €		
Mise en place d'un EcoParc sur Gilly (réduction des déplacements pour déchets collectés)		non chiffré		
Evolution de la flotte des véhicules (véhicules hybrides) et développement des services "mixtes" scolaires/urbains		650 000 €	650 000 €	
Soutiens à la réhabilitation du parc bâti de logement privé/social (cf actions 1.1, 1.2, 2.2, 2.3 du PLH)	210 000 €	210 000 €	210 000 €	630 000 €
Sous total CoRAL	210 000 €	1 260 000 €	860 000 €	2 330 000 €
CCHCS				
Soutiens à la réhabilitation du parc bâti de logement privé/social (cf actions 1.1, 1.2, 2.2, 2.3 du PLH)	57 500 €	57 500 €	57 500 €	172 500 €
Sous total CCHCS	57 500 €	57 500 €	57 500 €	172 500 €
CCB				
Etude AMO et rénovation énergétique de la gendarmerie (extension, réhabilitation)	12 000 €			12 000 €
Etude AMO et rénovation énergétique des nouveaux locaux de la CCB (construction, réhabilitation)	10 000 €			10 000 €
Rénovation énergétique du centre social dans le cadre de la réhabilitation	10 000 €			10 000 €
Définition des besoins Com com/Communes en matière de véhicule hybrides ou électriques, aide à la rédaction d'un cahier des charges. Création d'un groupement de commande (// démarche Arlysère)		15 000 €		15 000 €
Complément d'étude sur le traitement des boues de la station d'épuration Intercommunale (Méthanisation, compostage...)	10 000 €			10 000 €
Etude d'optimisation énergétique de la piscine intercommunale		8 000 €		8 000 €
Etude sur le développement du VTT électrique (// démarche espace valléen Arlysère)	12 000 €			12 000 €
Etude des déplacements intra et extra murs et définition d'un plan d'action (// démarche Arlysère)		10 000 €	20 000 €	30 000 €
Soutiens à la réhabilitation du parc bâti de logement privé/social (cf actions 1.1, 1.2, 2.2, 2.3 du PLH)	39 000 €	39 000 €	39 000 €	117 000 €
Sous total CCB	93 000 €	72 000 €	59 000 €	224 000 €
Com'arly				
Opération d'amélioration de l'habitat thermique bâti (OPAH-TB) - A destination des propriétaires privés occupants - et par la suite PFRE	15 000 €	à définir dans PFRE	à définir dans PFRE	15 000 €
Autres actions MDE ou ENR		selon actions décidées		
Sous total Com'arly	15 000 €			15 000 €
TOTAL Arlysère+CC	507 000 €	1 589 500 €	1 177 000 €	3 249 500 €

5.1.4. Organisation avec les partenaires relais

Les « partenaires relais mobilisables » n'ont pas formalisé un tel engagement.

Néanmoins :

- **l'AAB et Vivre en Val d'Arly**, deux associations très dynamiques et ancrées sur les 2 territoires concernés, sont particulièrement sensibles aux questions de développement durable, depuis de nombreuses années. Dans le cadre de nos discussions, elles ont indiqué leur accord pour s'associer à la communication et la sensibilisation autour de la démarche territoriale de transition énergétique.
- **le CLD** est depuis sa création fortement impliqué aux côtés d'Arlysère, dans les politiques territoriales et plus largement dans les réflexions de développement local et de prospective. Le Directeur du Comité de Bassin d'Emploi et animateur du CLD s'est très fortement impliqué pour faire connaître la démarche localement, et a organisé deux séances du CLD sur ce sujet (cf article de presse en annexe 6.10).
- **l'Ecopôle** est très fortement intéressé par la démarche TEPOS, qui conforte son engagement inscrit dans son projet de **PTCE** (projet territorial de coopération économique) et sa volonté de développer de l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT). L'animateur de l'Ecopôle connaît par ailleurs très bien les collectivités locales, ayant travaillé durant plusieurs années au sein d'Altex, en charge de la politique commerciale des UC et du territoire (Opérations collectives de modernisation). Les documents sont disponibles auprès du partenaire Ecopôle, Raphaël EFFANTIN, r.effantin@tri-vallees.com
- **Altex** a mobilisé depuis septembre une de ses ressources pour informer et sensibiliser les entreprises du territoire à la démarche énergétique du territoire ; c'est par ailleurs « le bras armé » des collectivités locales (qui co-financent l'association) pour ce qui concerne le développement économique et l'appui aux créateurs d'entreprises.
- **le technicien local de la Chambre d'agriculture** s'est également impliqué depuis septembre sur la candidature TEPOS, s'en faisant le relais auprès des 3 groupements agricoles, des coopératives agricoles, syndicats interprofessionnels, etc. Ce partenariat a permis l'émergence de l'action expérimentale sur les groupes électrogènes en alpage (cf programme d'actions).

Enfin, le secteur de l'éducation est à ce jour peu mobilisé, par manque de temps et compte-tenu de la période estivale puis de rentrée scolaire. Pourtant, il constitue selon nous un élément clé, pour préparer l'avenir et construire les écogestes réflexes de demain en matière d'énergie ! Le territoire s'engage à les mobiliser davantage par la suite, au travers notamment :

- du défi « Class' Énergie » de l'ASDER, dont il se fera un relais ;
- d'un partenariat communes/écoles primaires à renforcer sur le sujet de l'énergie (via C3E par exemple, mais aussi au-delà) ;
- d'un travail à initier avec les collèves, lycées, en commençant par les volontaires (cf engagement lycée René Perrin d'Ugine) et au travers également de leurs associations représentatives.

À noter, à l'occasion de la démarche TEPOS, de nombreuses données ont été collectées et transmises par les divers acteurs (consommations, actions en cours...). Celles qui n'ont pas servi à la démarche de candidature à l'AMI régional TEPOS seront utilisées dans le cadre du projet TEPOS, par exemple pour affiner l'état des lieux de certains secteurs, ou pour l'avancement des actions qui correspondent.

5.2. Le plan d'actions sans regret et les actions bonifiées

5.2.1. Le plan d'actions sans regret d'un seul coup d'œil

Le plan d'actions sans regret comprend les actions que Arlysère et ses partenaires s'engagent à mettre en œuvre, à l'année 1, quelle que soit la réponse à l'AMI TEPOS pour Arlysère. Ces actions sont en cours, démarrées ou budgétées pour 2016. Elles ont été choisies selon les critères suivants :

- favoriser les actions transversales, bénéficiant à l'ensemble du territoire plus qu'à telle ou telle collectivité ou structure particulière,
- favoriser les actions engageantes, par le choix d'un panel touchant les différents secteurs, en particulier les postes les plus énergivores, mais aussi celles ayant un fort pouvoir mobilisateur autour de la démarche TEPOS auprès des différents acteurs,
- favoriser des actions correspondant à un projet global et cohérent sur le territoire.

Si Arlysère est lauréat TEPOS et ensuite TEPCV, ce plan d'actions sera complété avec les actions du programme d'actions TEPOS / TEPCV (dites « bonifiées »).

Quatre actions « sans regret » sont proposées :

1. Encourager et structurer les bonnes pratiques énergie-climat des collectivités
2. Encourager et structurer les bonnes pratiques énergie-climat des acteurs économiques
3. Encourager et développer les bonnes pratiques énergie-climat des habitants
4. Développer les énergies renouvelables

Elles sont déclinées en sous-actions

- sous maîtrise d'ouvrage intercommunale
- sous maîtrise d'ouvrage communale
- sous maîtrise d'ouvrage privée (ou associative)

Consommations actuelles totales du territoire : 2 551 GWh / an

Energie économisée par les actions sans regret : 15,8 GWh/an (la première année)

- Soit 0,6% du total des consommations du territoire la première année

Energie économisée par les actions sans regret, cumulée sur trois ans : 99,9 GWh

- Soit 3,9% du total des consommations du territoire, en actions cumulées sur trois ans

Ce plan d'actions permet de modifier la trajectoire du territoire, en s'appuyant sur les forces et les acteurs du territoire.

5.2.2. Le plan d'actions sans regret détaillé

1. Encourager et structurer les bonnes pratiques énergie-climat des collectivités

Les actions sans regret pour et par les collectivités permettent une économie la première année (2016) de 1,3 GWh, chiffre qui sera en croissance ensuite, pour atteindre 7 GWh en cumulé sur les trois années.

Ces actions se basent sur une structuration des communautés de communes par la démarche Cit'ergie (les 4 pré-diagnostic Cit'ergie ont été sollicités, voir annexe 6.7) et la mise en place au sein des communes et EPCI de trois actions de sobriété portant sur le comportement, appuyé sur les ressources locales comme l'ASDER, le défi C3E (commune efficace en économie d'énergie), le dispositif Class'énergie pour 2 écoles et un travail sur le parc de véhicules des collectivités et leur usage (formation à l'éco-conduite des agents). Ces actions de sobriété seront aussi l'occasion d'aborder la question de l'adaptation au changement climatique (économie d'eau, gestion du confort d'été et maîtrise des températures intérieures).

Arllysère va porter un groupement de commande pour l'éclairage public qui permettra d'économiser 40% (a minima) des consommations actuelles de ce poste. La mise en place d'un groupement de commande permettra d'aller plus loin et de manière plus exhaustive dans les actions entreprises (besoins en éclairage par sous secteur, variateurs...), il sécurisera les collectivités en leur apportant un support technique et juridique, permettra de mieux négocier les prix, et globalement d'aller « plus vite et plus haut ».

2. Encourager et structurer les bonnes pratiques énergie-climat des acteurs économiques

Deux actions sans regret ont été retenues pour les acteurs économiques : elles portent sur deux des secteurs phares de l'activité économique du territoire :

- l'industrie lourde,
- le tourisme.

Elles permettent une économie de 1,7 GWh la première année et de 3,1 GWh en cumulé sur trois ans.

Ces actions se situent dans la continuité des actions d'Ugitech pour ce qui concerne cette industrie.

La Régie des Saisies s'est quant à elle portée volontaire dans le cadre des travaux sur le TEPOS, pour porter une action expérimentale, avec ses deux fournisseurs directs (damage/neige de culture) et en associant localement les autres domaines skiables (qui ne disposent pas à ce jour des matériels de mesure suffisants), ainsi que l'IRSTEA et DSF. (Voir fiche action détaillée en annexe 6.9)

L'action de la Régie des Saisies est aussi une action d'adaptation au changement climatique, permettant d'adapter la production de neige aux conditions climatiques.

3. Encourager et développer les bonnes pratiques énergie-climat du grand public

Ces trois actions visent à modifier durablement les consommations d'énergie des habitants, en modifiant leurs comportements, c'est la mesure déployée par le FAEP (Famille à Energie Positive), en agissant sur la mobilité au sein du territoire et en modifiant les pratiques d'urbanisme pour tenir compte de manière augmentée des effets énergétiques des choix correspondants (action à maîtrise d'ouvrage communale au travers des PLU et aménagements urbains, mais à impact direct sur les habitants).


4. Développer les énergies renouvelables


Le développement des EnR s'appuie sur trois actions, deux pour le bois énergie et une pour la méthanisation, pour un total de 12,6 GWh dès la première année, de 90 GWh en cumulé sur trois ans.

Ces actions reposent sur :


- le développement du bois énergie, avec la réalisation de projets déjà engagés (construction de deux chaufferies bois et réseaux de chaleur), d'une plateforme de production de bois-énergie (qui sera candidate à l'AMI Dynamic Bois de Décembre 2015)
- la mise en service d'un méthaniseur, porté par 5 collectivités, 2 agriculteurs et 2 acteurs privés du déchet. Ceux-ci réfléchissent d'ores et déjà aux actions à mettre en œuvre pour augmenter la collecte locale de déchets fermentescibles (projet de déconditionneur, Tri vallées – cf engagement en annexe 6.3).

Les pages suivantes présentent les fiches actions correspondant à ces quatre actions sans regret.

 1 Encourager et structurer les bonnes pratiques énergie-climat des collectivités		
	Sous actions	avancement
1.1	Pré-diagnostic Cifergie	Commencée (30%)
1.2	C3E (commune efficace en économie d'énergie) pour développer la sobriété dans les collectivités par le comportement dans les bâtiments et les équipements	Commencée (30%)
1.3	Groupement de commande pour l'éclairage public	En réflexion (10%)
1.4	Class' Energie - Développer la sobriété dans les écoles par le comportement	En réflexion (10%)
1.5	Formation à l'éco-conduite des agents des collectivités, travail sur le parc de véhicules administratifs : mutualisation, suivi et entretien, évolution de la flotte	En réflexion (10%)
Objectifs		
	Structurer les collectivités Généraliser leurs actions de sobriété - efficacité énergétique Public cible : collectivités	
Description		
<p>Les actions sans regret pour et par les collectivités se basent sur une structuration des Communautés de communes par la démarche Cifergie, et la mise en place au sein des communes et EPCI de 3 actions de sobriété portant sur le comportement, appuyé sur les ressources locales comme l'ASDER : le défi C3E (commune efficace en économie d'énergie), le concours "Class' Energie", et un travail sur le parc et l'usage des véhicules administratifs : formation à l'éco-conduite des agents des collectivités, mutualisations véhicules, suivi entretien, évolution de la flotte vers une flotte moins énergivore (dont hybride).</p> <p>Ces actions de sobriété sont aussi l'occasion d'aborder la question de l'adaptation au changement climatique (économie d'eau, gestion du confort d'été et maîtrise des températures intérieures).</p> <p>Arlysère va porter un groupement de commande pour la réalisation de diagnostics éclairage public dont la mise en œuvre permettra d'économiser à minima 40% des consommations actuelles de ce poste. La mise en place d'un groupement de commande sécurisera les collectivités en leur apportant un support technique et juridique, permettra de mieux négocier les prix, mais aussi et surtout permettra d'accélérer le processus, de le généraliser et d'aller au delà des mesures plus "ponctuelles".</p>		
Equipe projet		
Pilote	1.1 DGS de la CORAL, de Comarfy, de la CCB, resp. envt de la CCHCS (cf mails adresses) 1.2 Représentant (obligatoire) nommé par chaque commune dans le cadre du dispositif 1.3 Chargée de mission TEPOS Arlysère / V Ludmann (service marchés CoRAL) 1.4 Pinto, DGS de la commune de Beaufort ; S Ghiron, DGS de la commune d'Ugine 1.5 Chargée de mission TEPOS Arlysère	
Maitre d'ouvrage	1.1 chaque Communauté de Communes 1.2 communes 1.3 Arlysère 1.4 communes de Beaufort et d'Ugine 1.5 Arlysère, avec les communes	
Partenaires	1.1 ADEME 1.2 ASDER, CD73 1.3 Communes, ASDER, SDES 1.4 ASDER, Arlysère 1.5 CNFPT, DREAL	
Résultats quantitatifs estimés *		
1.1	Non estimé	
1.2 (2016)		549 MWh
1.3 (2016)		444 MWh
1.4 (2016)		92 MWh
1.5 (2016)		230 MWh
2016 (total)		1,3 GWh
1.2 (2017-2018)		3346 MWh
1.3 (2017-2018)		1331 MWh
1.4 (2017-2018)		563 MWh
1.5 (2017-2018)		461 MWh
Total après 3 ans		7 GWh
Calendrier prévisionnel		
1.1	2015-2016 pour les pré-diag 100% des demandes effectuées pré-diag programmé pour 2 - A programmer pour les autres	
1.2	2016 : 10 communes (Beaufort, Crest-Voland, Gilly sur Isère, La Bathie, Saint-Vital, Youmon, Tours en Savoie, Villard sur Doron, Notre-Dame des millères, Thénésol) et une CC (CoRAL) ; 2017 : 22 ; 2018 : 39	
1.3	2016	
1.4	2015-2016 : Commune de Beaufort pour la prochaine session ; 2017 : 50% des communes de chaque CC ; 2018 : 1 école dans chaque commune concernée	
1.5	De 2016 à 2018	
Calendrier réalisé		
année 1	à renseigner au fur et à mesure	
année 2	à renseigner au fur et à mesure	
année 3	à renseigner au fur et à mesure	
Budget prévisionnel		
1.1	Pris en charge par l'ADEME	
1.2	1000 euros pour les communes dont ce n'est pas la 1ère édition (PAF ASDER)	
1.3	A préciser : environ 2000 € pour une commune de 1000 habitants	
1.4	1000 euros/commune (PAF ASDER)	
1.5	Fonds de formation CNFPT/DREAL ; ingénierie Arlysère	

 1 Encourager et structurer les bonnes pratiques énergie-climat des collectivités		
	Sous actions	avancement
1.1	Pré-diagnostic Cit'ergie	Commencée (30%)
1.2	C3E (commune efficace en économie d'énergie) pour développer la sobriété dans les collectivités par le comportement dans les bâtiments et les équipements	Commencée (30%)
1.3	Groupement de commande pour l'éclairage public	En réflexion (10%)
1.4	Classe ⁺ Énergie - Développer la sobriété dans les écoles par le comportement	En réflexion (10%)
1.5	Formation à l'éco-conduite des agents des collectivités, travail sur le parc de véhicules administratifs : mutualisation, suivi et entretien, évolution de la flotte	En réflexion (10%)
Budget réalisée		
année 1	à renseigner au fur et à mesure	
année 2	à renseigner au fur et à mesure	
année 3	à renseigner au fur et à mesure	
Indicateurs de suivi		
1.1	1.1.a Réalisation du pré-diagnostic 1.1.b Engagement dans le label	
1.2	1.2.a État des lieux des consommations d'énergie, par commune (sur facture - indice de consommations relevé) 1.2.b Economies réalisées (hors véhicules)	
1.3	1.3.a Nb de points lumineux remplacés 1.3.b puissance et consommation de l'ÉEP, par commune	
1.4	Economies réalisées (kWh)	
1.5	Economies réalisées (l de carburant => kWh)	
Indicateurs de suivi - résultats année 1		unité
1.1	1.1.a à renseigner fin 2016	nb (4)
	1.1.b à renseigner fin 2016	nb (4)
1.2	1.2.a à renseigner fin 2016	MWh
	1.2.b à renseigner fin 2016	MWh
1.3	1.3.a à renseigner fin 2016	Nb
	1.3.b à renseigner fin 2016	MW / MWh
1.4	à renseigner fin 2016	MWh
1.5	à renseigner fin 2016	MWh
Indicateurs de suivi - résultats année 2		unité
	à renseigner fin année 2	
Indicateurs de suivi - résultats année 3		unité
	à renseigner fin année 3	
* hypothèses de calcul pour les résultats estimés		
1.2	10% des consommations des communes	
1.3	Réduction de 50% de la consommation, répartie sur 3 ans, avec une montée en puissance progressive, 25 % des communes, puis 30% puis 45%	
1.4	12% des consommations des écoles (estimées à 15% des consommations du bâtiment)	
1.5	12% des consommations des véhicules	

 2 Encourager et structurer les bonnes pratiques énergie-climat des acteurs économiques		
	Sous actions	avancement
2.1	MDE industrie - Actions de maîtrise de l'énergie sur le site industriel le plus économe (estimé à 35% de la consommation de l'industrie, 20% de la consommation énergétique totale du territoire), communication et essaiage	Commencée (30%)
2.2	MDE domaines skiables - Recherche action pour optimiser/minimiser damage et production de neige, avec approche combinée des deux systèmes	Commencée (30%)
Objectifs		
	"accélérer" et renforcer les actions des acteurs économiques, favoriser les partenariats et l'essaiage des bonnes pratiques Public cible : acteurs économiques	
Description		avancement
	Deux actions sans regret ont été retenues pour et avec les acteurs économiques : elles portent sur deux secteurs phares de l'activité économique du territoire, l'industrie lourde et le tourisme. Ces actions se situent dans la continuité des politiques énergétiques d'UGTECH et de la Régie des Saisies, qu'elles renforcent et dont elle accroissent l'ambition initiale. La recherche action menée sur le domaines skiable des Saisies est aussi une action d'adaptation au changement climatique, permettant d'adapter au plus juste la production de neige aux conditions climatiques, et de limiter au maximum la production.	
Equipe projet		
Pilote	2.1 JP Tissot, responsable énergie 2.2 Michel Frison-Roche, directeur de la Régie des Saisies, et G Gallice, chargée de mission développement durable Saisies/Arches/Beaufort	
Maître d'ouvrage	2.1 UGTECH 2.2 Régie des Saisies	
Partenaires	2.1 Bureaux d'études, entreprises, Arlysère 2.2 Groupe de travail associant Kassbohrer (fournisseur engins de damage), Techno Alpin (fournisseur éqpm NC), DSF, IRSTEA, FADEME et auxquels sont associés les autres gestionnaires locaux de domaines skiables (Labellemontagne, SEMAB) ; Arlysère	
Résultats quantitatifs estimés *		unité
2.1 (2016)		1000 MWh
2.2 (2016)		686 MWh
2016 (total)		1,7 GWh
2.1 (2017-2018)		non communiqué
2.2 (2017-2018)		1371 MWh
Total après 3 ans		3,1 GWh
Calendrier prévisionnel		
2.1	En cours, continue en 2016	
2.2	2015 / 2016	
Calendrier réalisé		
année 1	à renseigner au fur et à mesure	
année 2	à renseigner au fur et à mesure	
année 3	à renseigner au fur et à mesure	
Budget prévisionnel		
2.1	Financié par l'industriel, les CEE	
2.2	100 000 euros (voir protocole d'action)	
Budget réalisé		
année 1	à renseigner au fur et à mesure	
année 2	à renseigner au fur et à mesure	
année 3	à renseigner au fur et à mesure	
Indicateurs de suivi		
2.1	Mise en œuvre du plan d'actions Économie d'énergie	
2.2	Avancement de la recherche Économie d'eau et d'énergie (carburant et consommation des canons à neige)	
Indicateurs de suivi - résultats année 1		unité
2.1		à renseigner fin 2016 avancement MWh
2.2		à renseigner fin 2016 avancement litres d'eau MWh
Indicateurs de suivi - résultats année 2		unité
	à renseigner au fur et à mesure	
Indicateurs de suivi - résultats année 3		unité
	à renseigner au fur et à mesure	
* hypothèses de calcul pour les résultats estimés		
2.1	Données issues d'UGTECH	
2.1	8% sur carburant (280 000 l) et 15% sur eau/électricité (3200 MWh)	

 3 Encourager et développer les bonnes pratiques énergie-climat des collectivités, des habitants et des touristes		
	Sous actions	avancement
3.1	FAEP - développer les actions comportementales de sobriété et d'adaptation au changement climatique pour les familles	Commencée (30%)
3.2	Mission d'Expertise Ecomobilité	Commencée (30%)
3.3	Déploiement d'une "approche énergétique de l'urbanisme" au sein du pôle urbanisme d'Arlysère, en service aux communes	Commencée (30%)
Objectifs		
Développer la sobriété dans les usages de l'énergie (comportements vertueux) Développer le "bouquet" des mobilités alternatives à la voiture individuelle et les interconnecter Faciliter la prise en compte des objectifs énergétiques du territoire dans les PLU et projets d'aménagement des communes Public cible : élus / grand public (habitants et touristes)		
Description		
Ces trois actions visent à modifier durablement les consommations d'énergie des habitants : en modifiant leurs comportements (mesure déployée par le concours FAEP (Famille à Energie Positive)), en agissant sur la mobilité au sein du territoire, et en renforçant la prise en compte des enjeux énergétiques dans les documents et projets d'urbanisme (partenariat avec le CAUE et l'agence Ecomobilité), sachant qu'Arlysère accompagne déjà les communes sur ces sujets (assistance PLU, compatibilité SCOT, études pré-opérationnelles...)		
Equipe projet		
Pilote	3.1 ASDER avec relais dans chaque commune 3.2 Stéphane PIQUIER (CoRAL-Arlysère) 3.3 Alexandrine De VEYRAC (responsable urbanisme)	
Maître d'ouvrage	3.1 ASDER 3.2 Arlysère 3.3 Arlysère/CAUE/agence écomobilité	
Partenaires	3.1 communes, Arlysère 3.2 RRA (AAP Ecomobilité), agence Ecomobilité 3.3 Communes	
Résultats quantitatifs estimés *		
3.1 (2016)		127 MWh
3.2 (2016)		non estimé
3.3 (2016)		non estimé
2016 (total)		0,1 GWh
3.1 (2017-2018)		773 MWh
3.2 (2017-2018)		non estimé
3.3 (2017-2018)		non estimé
Total après 3 ans		0,9 GWh
Calendrier prévisionnel		
3.1	2016 à 2018	
3.2	2016	
3.3	A partir de 2016	
Calendrier réalisé		
année 1	à renseigner au fur et à mesure	
année 2	à renseigner au fur et à mesure	
année 3	à renseigner au fur et à mesure	
Budget prévisionnel		
3.1	coût nul (comportement) ; hors communication (relais des communes)	
3.2	mobilisation du responsable "mobilités" CoRAL (... Arlysère 1)	
3.3	renforcement des compétences des urbanistes du pôle en la matière ; PAF CAUE ; Total estimé : 10 000 euros	
Budget réalisé		
année 1	à renseigner au fur et à mesure	
année 2	à renseigner au fur et à mesure	
année 3	à renseigner au fur et à mesure	
Indicateurs de suivi		
3.1	économies d'énergie (autodéclaration)	
3.2	réalisation de l'étude	
3.3	nombre de documents d'urbanisme, et nombre de permis, intégrant des recommandations du type TEPOS	
indicateurs de suivi - résultats année 1		
3.1		à renseigner fin 2016 MWh
3.2		à renseigner fin 2016 avancement
3.3		à renseigner fin 2016 Nb
indicateurs de suivi - résultats année 2		
à renseigner au fur et à mesure		unité
indicateurs de suivi - résultats année 3		
à renseigner au fur et à mesure		unité
* hypothèses de base pour les résultats estimés		
3.1	541,821 GWh nés / an, 21,13 MWh/an ménage, 15% d'économies, 40 familles en 2016 (en moyenne 4 par communes impliquées dans C3E), puis 88 puis 156	
3.2	Raccourcissement des distances	



4

Développer les énergies renouvelables (EnR)

Sous actions		avancement
4.1	Mise en place d'une plate forme bois énergie à vocation territoriale et départementale (40 000 t/an, dont 25 000 t utilisées localement), et d'un réseau secondaire de places de dépôt	Commencée (30%)
4.2	Mise en service de deux chaufferies bois (3,5 MW à Ugine, 7 MW à Albertville)	En cours (>40%)
4.3	Mise en service d'une unité pilote de méthanisation à la ferme, associant agriculteurs, stés du déchet et collectivités, de 400 299 m3 méthane, 220 kWet annuels	En cours (>40%)
Objectifs		
Développer les énergies renouvelables Structurer le développement du bois énergie Développer la méthanisation Public cible : tous		
Description		
Le développement des EnR s'appuie sur 4 actions, deux pour le bois énergie, une pour la méthanisation, une sur la géothermie combinée à du PV et du solaire thermique, pour un total de 12,6 GWh dès la première année, de 90 GWh en cumulé sur trois ans. (sans compter la géothermie, non quantifiée à date) Ces actions reposent sur le développement du bois énergie, avec la réalisation de projets déjà engagés (construction de deux réseaux de chaleur, d'une plateforme de production de bois-énergie et d'un méthaniseur), portés tant par les communes et les EPCI que par des acteurs privés.		
Equipe projet		
Pilote	4.1 J Gonthier (PEB) et L Chalignier-Léonnois (Arllysère) 4.2 F Chamier (V d'Albertville) et S Chiron (V d'Ugine) 4.3 J Pont (CCHCS) et T Chervaz (Tri Vallées)	
Maître d'ouvrage	4.1 Arlysère (étude préalable) ; modalités de gestion de type outil SEM 4.2 Communes d'Ugine et d'Albertville 4.3 SAS Horizons	
Partenaires	4.1 ADEME (en attente réponse) 4.2 ADEME - CDC - SEMIV et SEMIV énergie 4.3 ADEME, RAEE, Région Rhône-Alpes - Tri Vallées, Nantet, CoRAL, CCHCS, CC des Vallées d'Aigueblanche, commune de Tournon, EA Gazzola et Tornier	
Résultats quantitatifs estimés *		unité
4.1 (2016)		8625 MWh
4.2 (2016)	non compté, car intégré dans la production de bois	
4.3 (2016)		4003 MWh
2016 (total)		12,6 GWh
4.1 (2017-2018)		77625 MWh
4.2 (2017-2018)	non compté, car intégré dans la production de bois	
4.3 (2017-2018)		
Total après 3 ans		90,3 GWh
Calendrier prévisionnel		
4.1	2016/2017	
4.2	Mise en service Ugine : juin 2016 / Albertville : dec 2017	
4.3	début des travaux mi-2016	
Calendrier réalisé		
année 1	à renseigner au fur et à mesure	
année 2	à renseigner au fur et à mesure	
année 3	à renseigner au fur et à mesure	
Budget prévisionnel		
4.1	1 M€	
4.2	Ugine : 5 M€ (1500 t) / Albertville : 7 M€ (1500 t)	
4.3	2 008 140 € ; 150 kt ADEME ; RRA (LC et PSADER attendus)	
Budget réalisé		
année 1	à renseigner au fur et à mesure	
année 2	à renseigner au fur et à mesure	
année 3	à renseigner au fur et à mesure	



4

Développer les énergies renouvelables (EnR)

	Sous actions	avancement
4.1	Mise en place d'une plate forme bois énergie à vocation territoriale et départementale (40 000 t/an, dont 25 000 t utilisées localement), et d'un réseau secondaire de places de dépôt	Commencée (30%)
4.2	Mise en service de deux chaufferies bois (3,5 MW à Ugine, 7 MW à Albertville)	En cours (>40%)
4.3	Mise en service d'une unité pilote de méthanisation à la ferme, associant agriculteurs, stérs du déchet et collectivités, de 400 299 m3 méthane, 220 kWel annuels	En cours (>40%)
	Indicateurs de suivi	
4.1	Production de bois énergie	
4.2	Production d'énergie	
4.3	Production d'énergie	
	Indicateurs de suivi - résultats année 1	unité
4.1		à renseigner fin 2016 MWh
4.2		à renseigner fin 2016 MWh
4.3		à renseigner fin 2016 MWh
	Indicateurs de suivi - résultats année 2	unité
	à renseigner fin année 2	
	Indicateurs de suivi - résultats année 3	unité
	à renseigner fin année 3	
	* hypothèses de calcul pour les résultats estimés	
4.1	1 t = 2,3 MWh (hypothèse basse) = 0,7 t CO2 eq, au prorata de la mise en service des chaufferies (3,5 MW sur 10, 3 mois de chauffe)	
4.2	10 kWh/m3 de méthane	

5.2.3. Les actions bonifiées, grâce au projet territorial TEPOS

Ces actions sans regret, qui seront mises en œuvre quelle que soit la suite de la candidature à l'AMI Régional TEPOS, seront complétées, si Arlysère est lauréat, par des "actions bonifiées", qui nécessiteraient un financement extérieur pour pouvoir être mises en œuvre. Ces actions pourraient être financées par les 500 000 euros attribués à chaque lauréat.

Les actions listées ci-dessous ont été identifiées lors de la préparation de la candidature et ont été présentées par leur maître d'ouvrage : leur financement sera donc demandé en priorité dans le cadre du TEPOS.

1. Créer une dynamique sur les bâtiments

Les collectivités souhaitent montrer l'exemple en rénovant leur propre parc de bâtiments :

- Arlysère organisera pour elles une **étude groupée d'audit énergétique** sous forme de planification technico-économique pour l'ensemble du parc public, pour le patrimoine communal/intercommunal non encore audité, inclus :
 - o planification des travaux (avec calculs d'investissement et d'impact sur les consommations et les coûts de fonctionnement) pour l'ensemble du parc public, bâtiments communaux compris
 - o audits énergétiques éventuels directement inclus dans la dynamique de travaux à venir
 - o expertise opérationnelle sur optimisation de fonctionnement et préconisation de travaux
 - o En parallèle, mise à disposition par les communes de moyens humains (services communaux) sur la collecte de données pour alimenter un outil de suivi-planification, afin de concentrer l'expertise là où il y a de la valeur ajoutée : voir action à moyen-long terme service de planification des travaux

Sur la rénovation des logements, qui passe en particulier à Arlysère par celle du parc privé de maisons individuelles (cf tableau bilan dans l'état des lieux), l'enjeu est la massification. Les principales difficultés portent sur l'offre technique, la lisibilité des aspects techniques, financiers, fiscaux pour les ménages et le financement, ou comment passer d'une logique de « que faudrait-il faire aujourd'hui pour diminuer les consommations de chaque bâtiment ? Aïe c'est cher... » à « il faut rénover tous nos bâtiments d'ici 2050, comment on s'y prend, dans quel ordre (planification et gestion budgétaire) ? »

L'enjeu clé pour la massification tient ainsi à la structuration de l'offre de rénovation performante afin d'obtenir des offres visibles (un seul devis global), adaptées sur le plan technique et pertinente sur le plan économique.

En particulier pour les maisons individuelles, l'accompagnement des artisans est nécessaire pour répondre à ce nouveau marché. Les mécanismes de financement existants (aides aux propriétaires) sont complexes et leur articulation peu lisible, par ailleurs l'accès au crédit constitue une réelle difficulté.

Pour cela, une animation territoriale sera mise en place afin de mobiliser la demande, et animer-coordonner la dynamique sur le territoire, avec notamment les outils suivants :

- **animation territoriale** portée par Arlysère (moyens humains), en lien avec une plate-forme de rénovation énergétique ou dispositif équivalent

Mobilisation des financements et mise en place de chantiers écoles : partenaires CAPEB, organismes de formation (dont Paartner Formation, engagé dans TEPOS), Ecopole, CAUE, ADIL, CG, ASDER, Banque

- pour l'**habitat privé**, Arlysère propose la création sur 2016/2020 d'un fonds d'aide aux particuliers sous forme d'avance remboursable, dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif complet pour favoriser la réhabilitation thermique du parc privé (plate-forme de rénovation énergétique territoriale), ou autre dispositif équivalent suivant la faisabilité juridique (facilitant ainsi la mise en œuvre des actions correspondantes des PLH). Ce dispositif pourra ainsi inclure la structuration bancaire, des contrôles lors des réalisations, la communication pour motiver les propriétaires occupants. Dans un objectif de mutualisation des savoir-faire professionnels et des financements, le dispositif pourrait être ouvert aux copropriétés, aux rénovations patrimoniales, à l'implication des bailleurs sociaux, etc.
- pour le **bâti vacant en centre bourg**, qui constitue un réel enjeu, souligné dans les PLH, Arlysère propose la réhabilitation au niveau BBC Effinergie sur des projets en mixité (logements en mixité sociale et intergénérationnelle, commerces, services...), avec la création d'un fonds d'avance remboursable, ou la création d'une SPL locale dédiée. La SEM4V ou la société dédiée de type SPL prendrait le relai du portage (facilitant également la mise en œuvre des actions correspondantes des PLH) ;

Pour **(re)mobiliser et qualifier le parc touristique**, Arlysère met en place d'un "club hébergeurs" sur 2016/2020, via l'action du Contrat Espace Valléen (FEDER/RRA).

Plusieurs communes envisagent des **rénovations exemplaires de leurs bâtiments**, comme par exemple la transformation d'une salle des fêtes « passoire énergétique » en un bâtiment à énergie positive (Notre Dame des Millières...)

Sur ces actions, l'accompagnement TEPCV permettrait d'améliorer les dispositifs et de lever en partie les contraintes financières.

2. Pour les acteurs économiques

Le **secteur agricole** est un secteur identitaire du territoire, avec des productions de qualité, comme le fromage de Beaufort. Il est proposé de lancer dès 2016 des opérations de récupération de chaleur sur les groupes électrogènes utilisés pour les systèmes de traite mobile en alpage. Cette action est portée par l'Union départementale des coopératives laitières et l'Union des producteurs de Beaufort (voir fiche action en annexe 6.9).

La Ville d'Albertville a demandé à sa cuisine centrale de développer l'**approvisionnement local** pour la restauration collective publique et le portage de repas. C'est un projet d'expérimentation à réaliser en 2016, pour un déploiement ultérieur sur Arlysère, pour un budget de 18 000 €, avec un cofinancement de l'AAP Programme national de l'alimentation / PSADER

Les deux coopératives laitières envisagent des actions de **récupération de chaleur** en cours de process (coop de Flumet), des améliorations en matière de **collecte du lait** (coop de Beaufort)

3. Développement des énergies renouvelables

Il est proposé des actions de structuration des filières :

- dès 2016, la mise en place d'un **service mutualisé de développement et d'exploitation des chaufferies et réseaux de chaleur** porté par la SEM 4Vallées Energie (constituée en octobre 2015), à laquelle participent les 4 communautés de communes, permettant d'optimiser le dimensionnement et le fonctionnement à travers l'appui au montage de projets, l'aide aux choix techniques et à la rédaction des cahiers des charges pour le combustible, ainsi que l'exploitation des équipements,
- **mission d'accompagnement au développement du solaire thermique et du photovoltaïque**, en parallèle de la démarche d'identification de sites propices au solaire thermique (EPHAD,

piscines...) et au recensement de sites potentiels (communes/entreprises/exploitations agricoles) sur le PV, envisagée dans le cadre du dispositif de soutien régional TEPOS.

- **Expérimentation** sur un bâtiment phare, **pour déployer et rendre visible les énergies renouvelables**. Par exemple, le projet en cours du bâtiment d'accueil de la ZA industrielle stratégique du territoire : géothermie de nappe en plaine, associée à du solaire photovoltaïque et du solaire thermique eau chaude sanitaire, sur un bâtiment à énergie positive. La superficie envisagée en solaire photovoltaïque est de 500 m². Maître d'ouvrage CoRAL ; pilotes S Chemelle (CoRAL) et B Aubailly (SAS) ; partenaires SAS, ALTEX, Arlysère ; 3,5 M€, dont 400 000 euros pour les ENR (voir annexe 6.9)

Le CRPF et Arlysère portent une action de **mobilisation du gisement bois**, via une convention 2015/2016, pour 10 000 €. En outre et grâce aux discussions renouvelées sur le sujet dans le cadre de TEPOS, le territoire s'engage à joindre par courrier les 10 000 propriétaires privés pour identifier les parcelles susceptibles d'être vendues, avec en perspective l'achat de foncier forestier apte à la production de bois énergie par les communes, avec mise en place d'une gestion forestière adaptée.

La coopérative laitière de Flumet envisage de changer sa chaudière au fuel, initialement pour du gaz (cf courrier d'engagement). Suite aux réflexions apportées dans le cadre des ateliers TEPOS, elle se penche sur une **solution bois énergie**.

5.3. La mise en œuvre des crédits régionaux, si le territoire est lauréat

Un dispositif de soutien est proposé aux territoires TEPOS, à hauteur de 100 000 € sur 3 ans, pour au choix, de l'AMO (diagnostic, étude, préparation du programme d'actions), l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions, ou le financement d'un poste interne.

Etant donnée la difficulté à financer des postes en interne, Arlysère propose d'affecter prioritairement ce budget au financement d'un poste interne à plein temps, indispensable pour accompagner et structurer la dynamique TEPOS, puis à des études complémentaires et des AMO externes et à des actions de communication.

En 2016, Arlysère cofinancerait avec la subvention de la Région une chargée de mission TEPOS à plein temps. Cette mission sera complétée par :

- une implication des chargés de mission politiques contractuelles, tourisme, agriculture et forêt et pôle urbanisme/habitat sur questions liées. (0,2ETP).
- la mission mutualisée « chaufferies bois et réseaux de chaleur » qui serait développée au niveau de la SEM locale (SEM4V) et sa filiale la SEM 4 Vallées Energie.

Au total et avec les engagements humains des communautés de communes, ce sont **près de 3 ETP qui travailleront sur le projet de territoire TEPOS**. (voir le paragraphe 5.1.2)

En complément, un budget est réservé **pour les actions de communication, ainsi que pour les études et AMO externes**. Selon l'évolution du projet TEPOS, les actions suivantes pourront ainsi être aidées au travers de l'enveloppe régionale :

- compléments d'études et/ou d'actions de formation pour la mise en place de la plate forme de **rénovation énergétique** : Formation des professionnels de la réhabilitation des bâtiments, via la rénovation de différents bâtiments « école », proposition d'un modèle

économique fondé sur des solutions standardisées ; appui au "club hébergeurs" prévu dans le projet Espace Valléen pour remobiliser et requalifier le parc touristique;

- Pré-faisabilité de **solutions de mobilité** pour la vie quotidienne et les touristes ; Schéma directeur mobilité électrique (VAE, autopartage)
- Mission d'**accompagnement au développement du solaire** thermique et du photovoltaïque, en parallèle de la démarche d'identification de sites propices au solaire thermique (EPHAD, piscines...) et au recensement de sites potentiels (communes/entreprises/exploitations agricoles) sur le PV.
- Mission d'accompagnement à la réalisation des **diagnostics Eclairage Public** sur les 39 communes (retour d'expérience ASDER)
- Etude de potentiel en **micro centrales hydrauliques** reliées ou non au réseau
- Etude juridique et financière sur transferts de **compétences liées à l'énergie** (selon besoins de compléments par rapport au travail similaire réalisé sur l'APTV)
- AMO élaboration d'un **PCAET** volontaire Arlysère
- **Formations** ADEME ou équivalent (selon analyse des besoins des agents concernés dans les 4 communautés de communes/communes)
- Mise en réseau, **retours d'expérience** (autres TEPOS, territoire pilote de Montmélian sur solaire thermique, sujets spécifiques...)

Le tableau ci-dessous synthétise l'utilisation actuellement proposée de la subvention TEPOS de la Région.

Contenu	subv. RRA		subv. RRA		subv. RRA		TOTAL dépenses /3 ans	subv. RRA TOTAL	Auto-financé
	2016	2017	2018	2016	2017	2018			
Etudes et AMO externes	16 000 €	12 800 €	15 500 €	12 400 €	15 500 €	12 400 €	47 000 €	37 600 €	9 400 €
Actions de communication	3 000 €	2 400 €	3 000 €	2 400 €	3 000 €	2 400 €	9 000 €	7 200 €	1 800 €
Poste dédié TEPOS	45 000 €	22 500 €	46 500 €	18 600 €	47 000 €	14 100 €	138 500 €	55 200 €	83 300 €
TOTAL des dépenses "AMO TEPOS ADEME"	64 000 €	37 700 €	65 000 €	33 400 €	65 500 €	28 900 €	194 500 €	100 000 €	94 500 €
<i>Part de la subvention triennale RRA</i>	38%		33%		29%		100%		

Il faut noter que le taux de subvention sur la partie étude a été maximisé (80%), ce qui amène mathématiquement un budget études « limité » à 47 000 euros. Toutefois, ces taux pourront être revus, en partenariat avec l'ADEME, en fonction de la chronologie des études et AMO externes, et des cofinancements autres qu'Arlysère pourra mobiliser, que ce soit sur des dispositifs « classiques » ADEME/Région notamment, ou sur les contrats territoriaux qu'il gère.

5.4. Plan d'actions à moyen et long terme

Le plan d'action à moyen et long terme s'articule autour de trois axes principaux, divisés en sous-cibles, dont certaines sont initiées dans le plan d'actions sans regret.

1. Maîtrise de l'énergie
2. Développement des énergies renouvelables
3. Structuration de la politique

1. Maîtrise de l'énergie

Actions à court terme (rappel)

- Sans regret 1. Encourager et structurer les bonnes pratiques énergie-climat des collectivités

100% des comcom Pré-diagnostic Cit'ergie / ¼ des communes dans C3E / Groupement de commande pour l'éclairage public / Ecole à énergie positive / Formation à l'éco-conduite des agents des collectivités, parc de véhicules administratifs (mutualisation, suivi et entretien, évolution de la flotte)

- Sans regret 2. Encourager et structurer les bonnes pratiques énergie-climat des acteurs économiques

MDE industrie / MDE domaines skiables action pour damage et production de neige

- Sans regret 3. Encourager et développer les bonnes pratiques énergie-climat des collectivités, des habitants et des touristes

FAEP / Mission d'Expertise Ecomobilité / approche énergétique de l'urbanisme au sein du pôle urbanisme d'Arlyère en service aux communes

- Action bonifiée 1. Créer une dynamique sur les bâtiments

Exemple des collectivités (planification technico-économique sur le patrimoine non encore audité) / animation en lien avec une plate-forme de rénovation énergétique ou dispositif équivalent / Mobilisation des financements et mise en place de chantiers écoles – PLH - (fonds d'aide habitat privé hors centre bourg, bâti vacant en centre bourg réhabilité BBC, portage SEM4V ou équivalent, Formation des professionnels, modèle économique avec solutions standardisées) / "club hébergeurs" pour le parc touristique - Contrat Espace Valléen –

- Action bonifiée 2. Pour les acteurs économiques

secteur agricole (récupération de chaleur sur les groupes électrogènes) / ville d'Albertville approvisionnement local cuisine centrale

Actions à moyen terme

a. Rénovation du parc résidentiel existant

- Poursuite de la plateforme de rénovation et de l'organisation de la filière professionnelle : projet pilote (une dizaine de maisons pour un projet test) d'accompagnement (phase chantier comprise) de rénovation performante de maisons individuelles
- Réhabilitations exemplaires sur le parc social, bâtiments "emblématiques" (ex : Tours Ste Thérèse, en parallèle du dispositif Contrat de Ville)
- Rénovations exemplaires sur le bâti touristique (par exemple BBC effinergie d'un Centre de vacances) intégrées avec une revalorisation de l'offre d'hébergement

b. Tertiaire public et privé

- Mise en œuvre des résultats de l'audit énergétique global, avec rénovations exemplaires dans les communes (par exemple la salle polyvalente de Notre Dame des Millières, qui doit devenir un bâtiment à énergie positive)
- rénovation du parc public
- animation et accompagnement pour le tertiaire privé
- Développement de bâtiments à énergie positive pour toutes les constructions neuves, en commençant par les collectivités
- Acquisition d'outils de suivi de consommation et de régulation, à destination des collectivités (régulations et mesures) et des partenaires privés (mallettes type ASDER, pour entreprises, commerces) - formation et information associées
- 100% des communes d'Arlyère et des communautés de communes adhèrent au dispositif C3E d'ici 3 ans
- Défi Class' énergie pour les écoles (partenaire ASDER) : toutes les écoles adhèrent
- Déploiement sur Arlyère de l'approvisionnement local pour la restauration collective, sur la base de l'expérimentation menée sur Albertville, en partenariat avec la Chambre d'agriculture
- développement d'une filière lait bio, sur le secteur de la Combe de Savoie, qui permettrait de maintenir un certain nombre de petites EA (études préalables en cours, portage Association des agriculteurs du bassin albertillois)

c. Eclairage public

- Déploiement des préconisations des diagnostics (dont extinction nocturne de certaines zones)

d. Industrie

- Etudes de faisabilité sur les possibilités de récupération de chaleur fatale (pour utilisation interne ou sur les réseaux de chaleur des collectivités)

e. Station de ski (autre que mobilité et bâti)

- charte de management énergie des stations
- déploiement des solutions qui auront été identifiées dans l'expérimentation faite sur le domaine des Saisies (action sans regret)

f. Mobilité

- Déploiement des formations à l'écoconduite (élargies aux structures partenaires, associations et grand public)
- Relance des PDIA, PDIE (covoiturage), pédibus
- Mise en place de véhicules administratifs partagés (par exemple Citélib' ou mise à disposition de la flotte publique des collectivités vers les particuliers) ; groupements de commande et mutualisation inter-communes pour des véhicules de service électriques ou à haute performance énergétique ;
- Etudes pour la mise en place de solutions de déplacement "par câble" entre vallée et montagne, en inter et intra-station, etc., comme sur le trajet Villard-de-Lans – Fontaine
- Etude de faisabilité de la réouverture de la ligne ferroviaire Albertville/Ugine (prévue dans le schéma régional des transports, à l'horizon 2025), dont l'étude du rachat de la ligne à RFF, comme cela a été fait sur le Livradois-Forez dans le cadre d'un PER (ligne Agrivap – chemin de fer du Haut-Forez)
- Déploiement de la mobilité électrique après le test à Albertville (VAE, autopartage) (appel à projet ADEME décembre 2015) et en liant avec le projet mobilité/activité électrique de l'Espace Valléen; Mise en place de bornes de recharge électriques innovantes pour VAE et véhicules électriques et autres aménagements/actions facilitant et promouvant l'usage ; Construction d'un tissu économique autour de la filière
- Développer la communication sur l'offre (centrale de mobilité, ou relais dans les mairies, les offices du tourisme, les acteurs économiques)
- Développer le télétravail

Actions à long terme

a. Rénovation du parc résidentiel existant

Mise en place d'un cadre structurel ayant pour objectif affiché la rénovation massive et quasi-complète de l'ensemble du parc à horizon 2050.

b. Tertiaire public et privé

Rénovation de l'ensemble du parc

f. Mobilité

Poursuite du déploiement des alternatives à la voiture individuelle

2. Développement des énergies renouvelables

Actions à court terme (rappel)

- Sans regret 4. Développer les énergies renouvelables (EnR)

Plate forme bois énergie / Mise en service de chaufferies bois / Mise en service d'une unité pilote de méthanisation à la ferme

- Action bonifiée 3. Développement des énergies renouvelables - structuration des filières

service mutualisé de développement et d'exploitation des chaufferies et réseaux de chaleur (SEM 4Vallées Energie) / mission d'accompagnement au développement du solaire thermique et photovoltaïque / démarche d'identification de sites propices au solaire thermique / recensement de sites potentiels pour le PV / Bâtiment phare (bâtiment d'accueil de la ZA industrielle : géothermie de nappe en plaine, solaire PV et du solaire thermique ECS, sur un bâtiment BePOS) / mobilisation du gisement bois (convention CRPF) / courrier aux 10 000 propriétaires privés pour identifier potentiel d'achat

Actions à moyen terme

a. Bois énergie

- Mise en service de chaufferies bois couplées ou non à des réseaux de chaleur (constructeur de chaudières bois Weiss à Ugine, partenaire de la démarche TEPOS) (par exemple projet chaudière bois, coopérative agricole du Val d'Arly)
- (industrie) EnR : études de faisabilité alimentation énergétique biomasse
- Achat de foncier forestier à la vente (suite recensement via courrier aux propriétaires) apte à la production de bois énergie par les communes,
- gestion forestière communale adaptée exemplaire
- développer en parallèle le bois construction, pour faciliter la mobilisation forestière de bois et l'usage bois énergie
- étudier l'utilisation des connexes de scierie (PEB)
- Développer les petits réseaux de chaleur, la livraison aux logements (pré projets sur Queige, Thénézol, Verrens Arvey...)

b. Méthanisation

- Etude de potentiel de méthanisation des fumiers/lisiers, en micro-méthanisation à la ferme, ou en unités "mixtes" EA/collectivités (déchets verts), pour répondre au problème de la saisonnalité des effluents
- Acquisition d'un déconditionneur (séparateur emballages/MO) pour améliorer la valorisation de la fraction organique des déchets collectés en GMS/restauration collective/habitat vertical, et en vue de développer localement la méthanisation (avec Tri Vallées, entreprise du territoire)
- Charte de qualité des biodéchets intrants (en lien avec l'AOP)

c. Solaire

- Déploiement du solaire PV et du solaire thermique sur les sites identifiés
- (industrie) études de faisabilité déploiement du PV

d. Hydroélectricité

- Optimisation de la production d'électricité sur la centrale de la Bâthie (EDF) (voir action en cours)
- Mise en place d'une microcentrale (SUMATEL) (voir action en cours)
- Etude de potentiel en micro-centrales hydrauliques reliées ou non au réseau
- Droits d'eau à identifier et répertorier

e. Déchets

- Expérimentation en vue du développement de la filière PCR (Tri Vallées)

f. Gaz

- Étude de faisabilité des petits projets de gazéification bois. Permet de limiter les émissions de particules et le stockage de l'électricité.

g. Études de gisement

- 4 éoliennes sont envisagées dans le jeu de la transition. Les acteurs volontaires sont à identifier

- a. Bois énergie
 - Poursuite des actions de déploiement
- b. Méthanisation
 - Expérimentation de gazéification à petite échelle, en lien avec des besoins de chaleur tels que l'industrie
 - Construction d'un tissu économique autour de la filière méthanisation
- c. Solaire
 - Poursuite du développement
- d. Hydroélectricité
 - Turbinage sur eau potable et eaux usées. Projets à identifier et réaliser
 - Mise en œuvre de projets suite aux études de potentiel et d'identification des droits d'eau
- e. Déchets, gaz, éolien
 - Poursuite du développement

3. Structuration de la politique et des outils de mise en œuvre

Actions à court terme (rappel)

- a. Mise en œuvre des crédits régionaux, si le territoire est lauréat
 - Animation Arlysère et communes
 - Études :
 - MDE
 - Pré-faisabilité mobilité vie quotidienne & touristes / Schéma directeur mobilité électrique (VAE, autopartage)
 - accompagnement diagnostics Eclairage Public sur 100% communes (ASDER)
 - ENR
 - accompagnement au développement du solaire thermique & PV / identification de sites propices
 - Etude de potentiel en micro centrales hydrauliques
 - Structuration politique et services
 - Etude juridique et financière sur compétences énergie (APTV)
 - AMO PCAET volontaire Arlysère
 - Formations des agents dans collectivités
 - Retours d'expérience et réseau de partenaires (autres TEPOS...)
 - Service « urbanisme et énergie » (voir axe 1)
 - Participation à des SEM - Service mutualisé chaufferies/réseaux de chaleur (voir axes 1 et 2)

Actions à moyen terme

- a. PCAET volontaire Arlysère
 - Etude de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique
 - Schéma directeur mobilité : faciliter intermodalité et altermodalité (structuration des parkings relais), mobilité douce, enquête besoins, mise en cohérence des offres, solutions pour les zones diffuses
 - Entrée dans Cit'ergie pour les pré-diagnostics positifs
- b. Prise de compétence énergie
 - Service de planification de travaux
- c. Structuration et montée en compétence des services
 - Poursuite des formations
- d. Poursuite de la participation à des SEM, pour faciliter le montage des projets et leur suivi/gestion
 - Optimisation des contrats de maintenance post rénovation/installation ENR (voir charte forestière pour les chaufferies bois)

Actions à long terme

- a. Structuration de la politique énergétique d'Arlysère
 - Actions suite à l'étude de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique
 - Pérennisation du service « urbanisme et énergie » - transversalité du travail entre services – mutualisation avec les autres collectivités
- b. Soutien aux outils structurant du territoire
 - Plateforme de rénovation énergétique
 - Dispositifs de financement et de soutien technique

Ce plan d'action sera retravaillé pendant le projet TEPOS et le PCAET territorial.

Il sera nécessairement influencé par la forte dynamique des acteurs, comme cela a déjà été constaté sur ces derniers mois.

6. ANNEXES

Outre les engagements et formulaires, Arlysère a reçu un nombre important de données, sous format tableur donc non jointes dans ces annexes, collectées par les partenaires publics et privés à l'occasion de la démarche de candidature à l'AMI.

Ces données seront utilisées pour le projet TEPOS, dans le cadre de l'approfondissement et de la mise en œuvre des actions.

6.1. Les partenaires du territoire autres que collectivités

- 1.1.01-Descriptif acteurs Environnement
- 1.1.02-Descriptif acteurs Entreprises Appui aux Entreprises
- 1.1.03-Descriptif acteurs Agriculture Forêt
- 1.1.04-Descriptif acteurs Institutionnels Tepos Voisins
- 1.1.05-Descriptif acteurs Energie
- 1.1.06-descriptif acteurs Transport
- 1.1.07-Descriptif acteurs Habitat Logement Aménagement
- 1.1.08-Descriptif acteurs Tourisme
- 1.1.09-Descriptif acteurs Associations
- 1.1.10-Descriptif acteurs Emplois Formations

6.2. Liste et engagements des collectivités

- Statuts du PETR Arlysère
- Délibération du PETR d'Arlysère
- Délibérations des quatre communautés de communes
- Décisions des bureaux communautaires (CoRAL et CCB)
- Engagements des communes
- Liste des actions des collectivités

6.3. Liste et engagements des partenaires

6.4. Formulaires des collectivités

6.5. Formulaires des partenaires

6.6. Autorisations pour l'OREGES

6.7. Demandes de pré diagnostic Cit'ergie

6.8. Présentations et présence aux ateliers

Présentations jeu de la transition

1.8.01 2015_09_17_AMI_TEPOS_Arlyserie_ateliers_et_jeu_Solagro

1.8.02 atelier TEPOS-2015_09_17-intro matin

1.8.03 atelier TEPOS-2015_09_17-intro pm

Liste des présents au jeu de la transition

1.8.04 présents atelier 1 _17 09 15

1.8.05 présents atelier 2 _17 09 15

Présentations séminaire thématique

1.8.06 At1-AERE-mobilite-urba-tourisme-Arlyserie

1.8.07 At2-Solagro-biomasse-Arlyserie

1.8.08 At3-Enertech-Batiment-TEPOS_Arlyserie

1.8.09 At4-Hespul-Solaire-Arlyserie_2015-09-30_light

Liste des présents au séminaire thématique

1.8.10 présents atelier 1 29092015

1.8.11 présents atelier 2 29092015

1.8.12 présents atelier 3 30092015

1.8.13 présents atelier 4 30092015

6.9. Informations complémentaires

Présentation du plan d'actions énergie d'Ugitech

Note de l'ASDER Prospective bois énergie pour le territoire de ARLYSERE

action UPB_groupes electrogènes

action bâtiment neuf à E+

protocole d'action Neige- Damage

Statuts SEM4V et Acte constitutif SEM4V énergie

candidature Arlysere Ecomob_2015

6.10. Dossier de presse